

LES CAHIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À LA RÉUNION

LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES



Les enjeux locaux sur l'égalité des chances
Une réponse ajustée aux enfants et aux familles
L'addition de plusieurs sensibilités

PRÉSENTATION DU TRAVAIL ACCOMPLI PAR LES ÉQUIPES COMMUNALES PRE DE LA RÉUNION

CR-C SUR



Direction de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale

pour les 850 familles accompagnées dans
l'éducation de leurs enfants les plus en difficultés,
confrontées à des représentations confuses
de la scolarité, du travail et de l'avenir,
désorientées devant des cadres éducatifs
sans cesse remis en question et réformés,



le dispositif PRE

représente un espace privilégié - souvent
unique - pour que la confiance, la réciprocité,
les ambitions et les possibles refassent surface,
une chance trop rarement offerte, si on considère
les 135 000 familles réunionnaises qui vivent
l'incertitude au jour le jour.

Préface

La jeunesse est, par essence, une période durant laquelle s'opère un parcours d'éveils, de découvertes et d'apprentissages multiples. Parcours qui doit permettre à chaque jeune d'acquérir les qualités et moyens de son intégration réussie, lorsqu'il sera adulte, dans la société à laquelle il appartient et d'y contribuer par un enrichissement réciproque.

Parallèlement, instruire sa jeunesse, y détecter les talents de demain et les consolider, est pour la société le seul moyen de pérenniser ses acquis et de prémunir sa capacité à évoluer.

D'un point de vue social, la jeunesse s'éteint avec l'affirmation par le jeune du droit à disposer de lui-même. Cela s'exprime par une modification comportementale graduelle, liée à 4 facteurs :

- le sentiment d'avoir acquis le discernement et la maturité nécessaires,
- le besoin d'agencer son propre espace de vie et d'intimité,
- le fait d'être en capacité ou en potentialité de subvenir à ses besoins,
- le fait d'avoir à assumer des responsabilités d'adulte (sociales, familiales, professionnelles...) devant autrui.

Cela intervient généralement entre 21 et 28 ans selon les circonstances, dont les plus dominantes sont aujourd'hui les obligations assumées et la capacité financière.

Indépendamment des dispositions légales, ce chemin vers un statut d'adulte comporte 3 paliers :

- la période d'apprentissage général,
- la période de spécialisation professionnelle,
- l'accès à l'indépendance et à l'autonomie.

Les politiques menées en faveur de la jeunesse prennent plus particulièrement en compte les 2 derniers paliers (ce qu'on pourrait synthétiser par la formule « *passer du lycée à la première fiche de paie* ») et la disparité de leurs aboutissements.

Mais elles regardent aussi en amont - prévenir le décrochage scolaire et les grandes difficultés qui en résultent - et en aval - s'inscrire dans une démarche prospective sur les perspectives d'insertion et l'accès des jeunes adultes à une stabilité croissante.

En résumé être jeune c'est pouvoir se projeter dans l'avenir au sein d'un milieu porteur, en se construisant petit à petit face à soi et aux autres : envie d'essayer, envie de réussir, envie de reconnaissance, envie d'avoir, envie d'être unique, envie du pouvoir d'être et de décider...

L'envie de tout sauf d'être banal !

Ce qui donne aux politiques qui concernent la jeunesse leur premier but : faire que les jeunes d'aujourd'hui continuent à « *avoir l'envie de...* » Et une vigilance particulière : lutter contre les mécanismes de disqualifications personnelles et sociales qui en sont le revers.

LE PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) est l'un des vingt programmes du plan de cohésion sociale initié en 2005. Il s'adresse spécifiquement aux enfants ou adolescents de moins de 16 ans les plus fragilisés et à leur famille vivant en quartiers prioritaires ou scolarisés en éducation prioritaire.

Le PRE est porté par une structure juridique : caisse des écoles (CE), groupement d'intérêt public (GIP), établissement public local d'enseignement (EPL), centre communal d'action sociale (CCAS). Cette structure juridique rassemble - soit au sein de son conseil d'administration, soit au sein d'un comité de pilotage ou, pour la caisse des écoles, d'un conseil consultatif - l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs impliqués dans le projet.

Le PRE s'appuie sur un projet partagé et un partenariat élargi à tous les acteurs concernés au plan local par l'action éducative, et décline une programmation d'actions qui se déroulent essentiellement hors temps scolaire et n'ont pas vocation à se substituer ni à l'action de l'école, ni aux dispositifs existants dont le PRE est complémentaire.

Tout PRE doit nécessairement disposer d'au moins une « équipe pluridisciplinaire de réussite éducative » ou ERE qui réunit, sous la forme d'un réseau coordonné, des professionnels de différentes spécialités (enseignement, éducation, santé, culture, sports...) et des intervenants associatifs. Ce sont des hommes et des femmes de terrain qui doivent être effectivement en situation de mettre en œuvre un suivi individualisé, inscrit dans la durée, du parcours éducatif des enfants identifiés comme étant en difficulté. La confidentialité des informations échangées au sein du réseau de partenaires est une impérieuse nécessité. Lorsque ces intervenants sont mobilisés au-delà de leur service, ils peuvent être rémunérés, un décret ayant été pris en ce sens pour les agents des trois fonctions publiques.

L'accompagnement proposé aux parents s'appuie sur une suite articulée d'actions relevant de divers domaines et répondant aux différentes natures et origines des freins rencontrés par l'enfant.

sig.ville.gouv.fr/page/38

ACSé	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances créée en 2006
AECD	Aide éducative [contractualisée] à domicile créée en 1986 et gérée par le Conseil départemental
APC	Activités pédagogiques complémentaires créées en 2013 dans les écoles primaires
ARS-OI ...	Agence régionale de santé de l'Océan indien, créée en 2010
ASV	Atelier santé ville créé en 2000 et géré depuis par l'ACSé
BAC	Baccalauréat (général, technologique, professionnel) – diplôme de niveau IV créé en 1808
BEP	Brevet d'études professionnelles – diplôme de niveau V créé en 1967
BTS	Brevet de technicien supérieur – diplôme de niveau III créé en 1959
CAF	Caisse d'allocations familiales créée en 1932
CAP	Certificat d'études professionnelles – diplôme de niveau V créé en 1919
CCAS	Centre communal d'action sociale
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui succède en 2002 au conseil communal de prévention de la délinquance créé en 1983
CPE	Conseiller principal d'éducation mis en place pour les collèges et lycées en 1970
CR-CSUR	Centre de ressources de la cohésion sociale et urbaine de La Réunion créé en septembre 2007
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale passé entre l'État et les Communes au bénéfice des quartiers prioritaires, remplacé depuis 2015 par le Contrat de ville dit de 2 ^{ème} génération
DJSCS	Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, créée en 2010
DOM	Département d'outremer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion depuis 1946, Mayotte depuis 2011)
ERE	Équipe de réussite éducative qui met en œuvre le PRE
ESPE	École supérieure du professorat et de l'éducation qui succède en 2013 à l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM)
GUT	Groupement d'unité territoriale du Conseil départemental, dénommé Maison départementale depuis début 2015
IRTS	Institut régional du travail social de La Réunion créé en 1999
JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense, dénommée journée défense et citoyenneté (JDC) depuis 2011
NEET	Not in education, employment or training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
PJJ	Police judiciaire de la jeunesse qui succède en 1990 à l'Éducation surveillée créée en 1945
PMI	Protection maternelle et infantile créée en 1945 et gérée par le Conseil départemental
PRE	Programme ou projet de réussite éducative créé en 2005 et géré actuellement par le CGET
RASÉD	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté créé en 1990
REP	Réseau d'éducation prioritaire créé de 1997 à 2006 et reconduit en 2014
RRS	Réseau de réussite scolaire de 2006 à 2014

Ce rapport collectif des dix équipes communales de réussite éducative de La Réunion, les plus anciennes depuis 2006, entend éclairer le travail accompli et son contexte.

- la situation régionale en termes de difficultés de scolarité, d'illettrisme, de qualifications acquises
- les besoins qui fondent le programme de réussite éducative (PRE) contractualisé par la commune avec l'agence nationale de cohésion sociale et d'égalité des chances (ACSé),
- les modes de fonctionnement et les partenariats,
- les accompagnements et les bénéficiaires,
- les impacts sur les enfants, les familles, les institutions,
- le coût des prises en charge individualisées.

« Le parcours type, c'est d'abord un repérage, le plus souvent au sein des établissements scolaires, des difficultés de l'enfant : de scolarité, de comportement, de concentration... Une orientation est alors effectuée vers le PRE.

Le coordonnateur doit avoir un premier entretien avec les parents car il faut qu'il y ait une entente immédiate et contributive des parents. Ensuite, au regard des différents éléments amenés par les uns et les autres, la situation de l'enfant fait l'objet d'un examen par une équipe pluridisciplinaire de soutien composée d'une dizaine de professionnels venant de milieux variés : Éducation nationale, travailleurs sociaux, professionnels du sanitaire.

Une ou plusieurs réponses vont être proposées selon un suivi tantôt individualisé par un référent de réussite éducative, qui va voir l'enfant et sa famille assez régulièrement pour suivre sa scolarité, tantôt plus collectif. Un enfant introverti, par exemple, pourra être orienté vers une activité qui l'aidera à s'ouvrir et à s'épanouir.

Tout cela se déroule dans le dialogue : s'il n'y a pas adhésion de l'enfant et de sa famille, les résultats resteront fragiles. Chaque parcours est évalué annuellement et doit avoir une fin. Mais celle-ci doit être anticipée, pour que le relais soit pris en matière de soutien scolaire, de social avec la CAF, etc. »

Serge FRAYSSE

Directeur de l'éducation de la santé et de la prévention de la délinquance (DESPD) à l'ACSé – février 2013



L'élaboration de ce cahier a débuté en 2014 en étroite collaboration avec les équipes de réussite éducative alors constituées. Mais son achèvement a été retardé en raison de la réforme de la politique de la ville qui a notamment impacté la constitution des équipes. De même, si certaines données chiffrées peuvent paraître anciennes, la pertinence de l'action menée par ces équipes reste d'actualité.



Lors d'un atelier dessin-graph nous avons demandé aux collégiens de proposer leur vision du PRE, et pour eux il était plus simple de dessiner que de parler. À la suite de cette séance un dessin a été créé avec les mots clés de leurs représentations du PRE. Il a été sélectionné pour devenir notre logo.

L'équipe du PRE de Saint Denis.

Sommaire

Le contexte local 9

Entre résignation et compétition confinée	9
Évolution de la population scolarisable.....	10
Équipement régional en établissements d'enseignement	10
Échec scolaire, diplômes et qualifications.....	11
Illettrisme et difficultés de lecture	12
Absentéisme	13
Décrochage scolaire	13
Délinquance juvénile	14

L'exemple de la ville du Port un contexte très particulier... 15

Embrasser une carrière ? 18

Des parcours marqués par l'origine sociale	18
Des durées de scolarité qui se stigmatisent	19
Des orientations étiquetées selon le sexe.....	19
Le cas particulier des parentalités précoces.....	22

Débuter sa carrière ? 23

La porte entrouverte de l'apprentissage et de l'alternance.....	23
---	----

La refondation de l'éducation prioritaire 25

Axe 1 - Les élèves : leurs apprentissages, leur parcours scolaire	25
Axe 2 - Les équipes éducatives : formation, stabilité, soutien	26
Axe 3 - Le cadre des apprentissages.....	26
Réseaux d'éducation prioritaire 2015-2016 à La Réunion	26

Le PRE : ouvrir le chemin de la réussite 28

Reconstruire l'espace d'épanouissement de l'enfant	28
Restaurer les capacités d'apprentissage	29

Reconquérir un dessein personnel autant que scolaire	29
Redonner à la scolarité sa place dans l’instruction et l’éducation	30
Pour ses bénéficiaires c’est un investissement déterminant sur l’avenir	30

Les 13 équipes de réussite éducative 32

 <i>L’exemple du PRE de La Possession cadre d’actions 2013...</i>	33
Positionnement et pilotage	36
Constitution des équipes et collaborations.....	37
Budget et personnes prises en charge	38
Les problématiques les plus importantes, rencontrées et traitées.....	39
 <i>L’exemple du PRE de Saint-Paul le lien entre les établissements scolaires, la commune et les familles...</i>	40
 <i>L’exemple du PRE de Saint-Pierre repérage, prises en charge et pilotage...</i>	42
 <i>L’exemple du PRE de Saint-Paul un parcours parmi d’autres...</i>	46
 <i>L’exemple du PRE de Saint-Pierre effets sur le déploiement des partenariats éducatifs et périscolaires...</i>	47

Des partenariats institutionnels à renforcer 49

 <i>Les témoignages des PRE des communes du Tampon, de Saint-Paul, de Saint-Louis et de Saint-Denis</i>	49
Une nécessité : intégrer la logique de chacun.....	49
Avec le Conseil départemental et les GUT	51
Avec le rectorat et les établissements scolaires.....	53
Avec la CAF et ses antennes	55

Un dispositif immergé dans la vie des familles 56

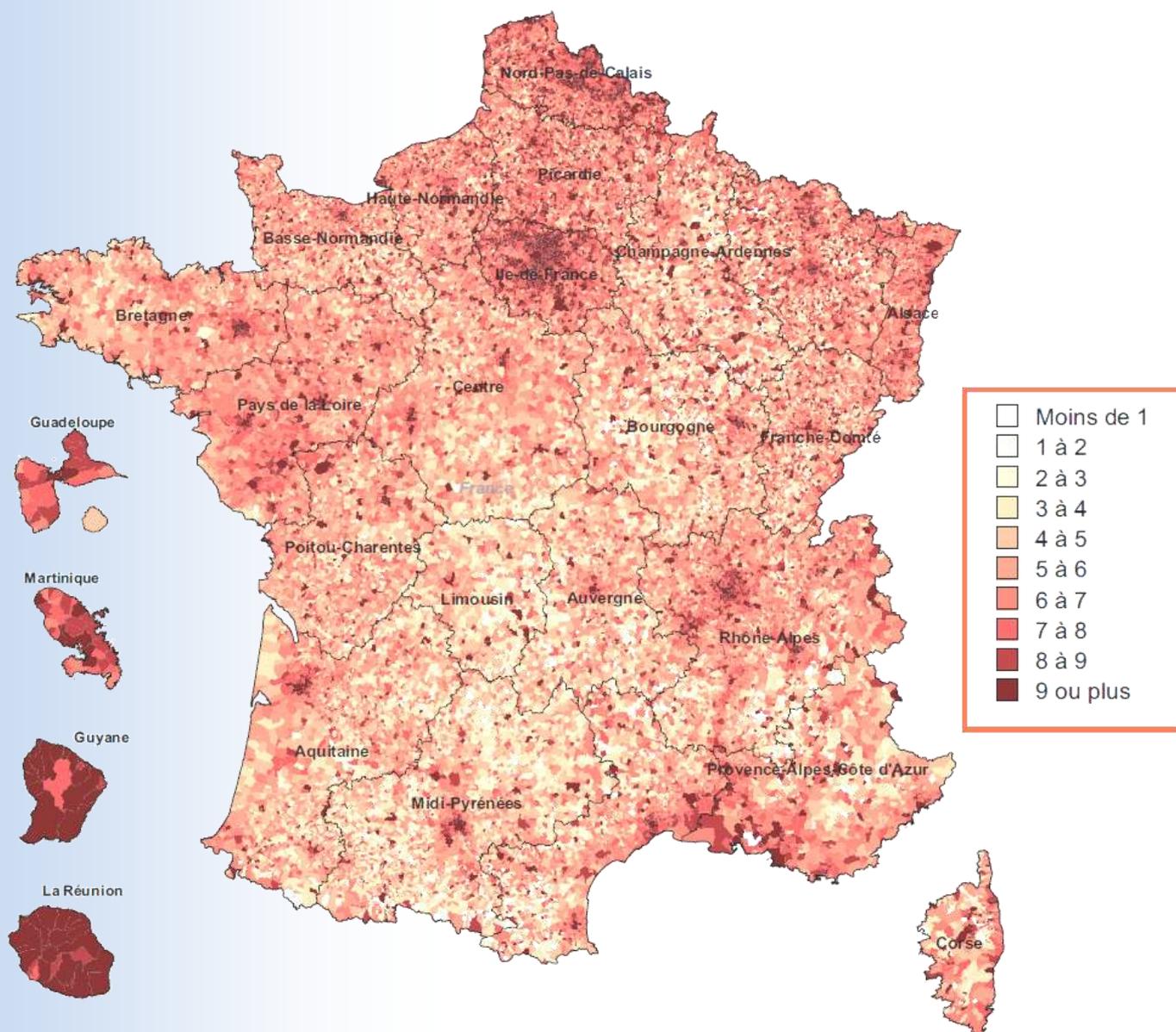
Un soutien précieux pour l’enfant et sa famille	56
 <i>L’exemple du PRE de Saint-Denis Le « Grand raid », un événement régional vu comme une opportunité ...</i>	58
Plusieurs impacts sur le quartier et ses acteurs	60
Le PRE, un dispositif de soutien à la parentalité ?.....	60
 <i>L’exemple du PRE de Saint-Denis groupe d’échanges et de soutien aux parents...</i>	62

La conclusion d’un directeur d’école 63

Annexes 64

Extrait du rapport d’évaluation de la politique contre le décrochage scolaire (novembre 2014).....	64
Instruction interministérielle du 28 novembre 2014 relative aux enjeux d’éducation au sein des contrats de ville.....	66
À quoi peut ressembler l’école idéale?	71
Autres reportages qui nous ont interpellés.....	74

C'est à La Réunion que l'impact des politiques publiques qui accompagnent la jeunesse est le plus déterminant.



Nombre de jeunes âgés de 18 à 24 ans pour 100 habitants selon la commune

Source : Insee, recensement de la population de 2009

Si la formation initiale, a progressé, elle se caractérise aussi par des retards et certains échecs, particulièrement lourds de conséquences.

Mission commune d'information outre-mer
Rapport du 7 juillet 2009 au Sénat

Le contexte local

graphiques établis à partir des données de l'INSEE et du rectorat

Observatoire des inégalités

Les jeunes d'outre-mer : d'énormes difficultés scolaires (extrait)
« Jusqu'à présent, les données officielles faisaient apparaître une amélioration constante du niveau scolaire dans les DOM. Mais les comparaisons régionales de l'INSEE sur la période 1999-2009 montrent une stagnation qui semble directement liée au manque de débouchés. La dégradation de la situation économique des familles dans des territoires très inégalitaires et l'ampleur du chômage des jeunes (jusque 70%) sont des facteurs très défavorables. »

Entre résignation et compétition confinée

Outre le fait que la population scolarisable soit bien plus importante qu'en métropole, les pouvoirs publics et acteurs locaux de l'éducation sont confrontés à un défi complexe :

Comment préparer sa jeunesse à une vie adulte quand...

- en amont, les capacités de la famille contraignent les possibilités,
- quand en aval les perspectives de diriger sa vie sont aussi incertaines,
- quand tout donne à penser, notamment aux familles les plus défavorisées, qu'on n'échappera pas à sa condition,
- quand on voudrait que les jeunes aient de l'ambition alors que la communauté semble ne pas en avoir pour eux sur le long terme.

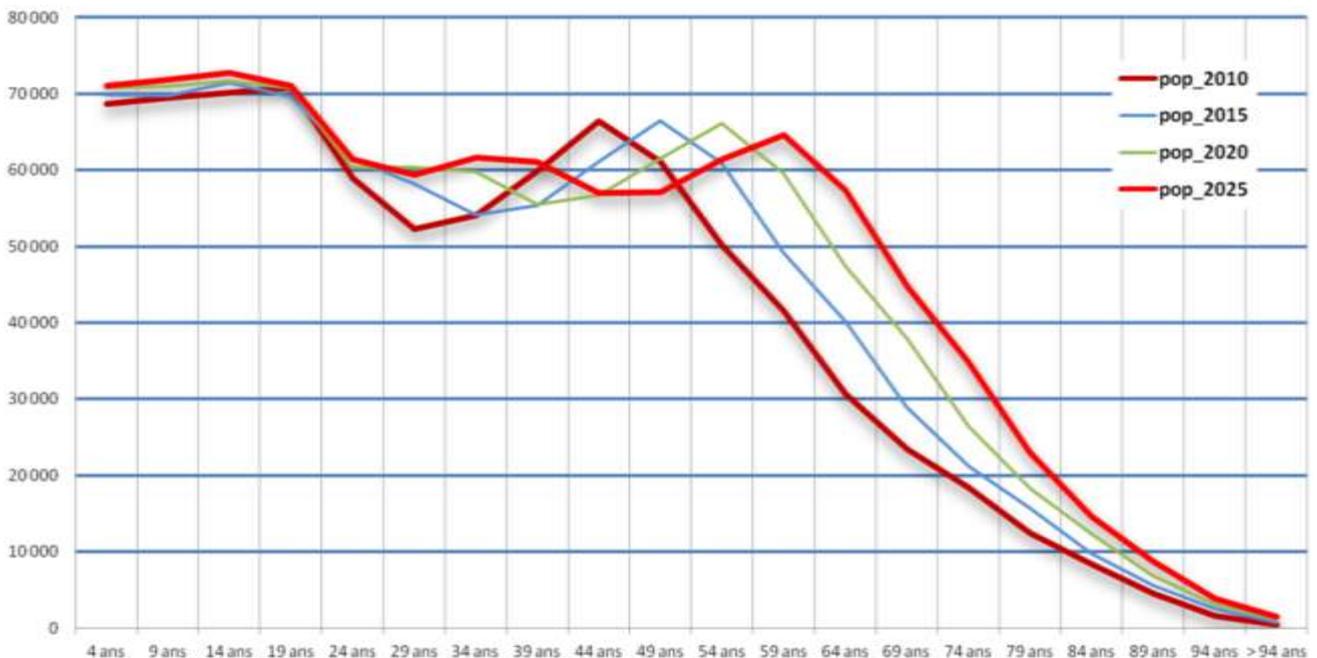
L'observatoire des inégalités conclut son rapport en recommandant un renforcement des moyens.

Pourtant ceux-ci sont déjà nombreux : aide financière aux familles par le Conseil régional et le Conseil départemental, soutiens à la scolarité dans les établissements scolaires, activités périscolaires, programme communal de réussite éducative, contributions diverses par des associations de bénévoles.

Avant d'en imaginer de nouveaux, ne convient-il pas d'abord d'acquérir une lecture objective du bon emploi de ceux dont on dispose déjà ?

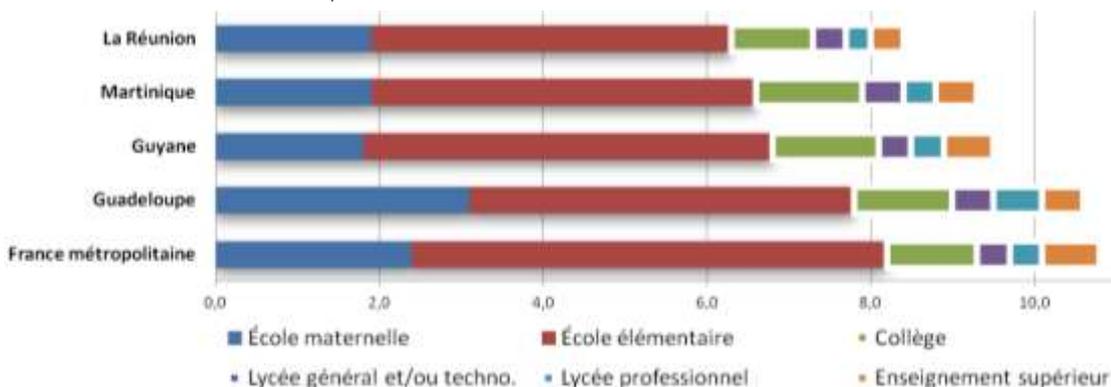
Évolution de la population scolarisable

La croissance démographique ralentit mais reste importante. Ainsi le nombre de jeunes scolarisables de moins de 20 ans continue d'augmenter un peu plus chaque année même si sa part dans la population globale diminue.



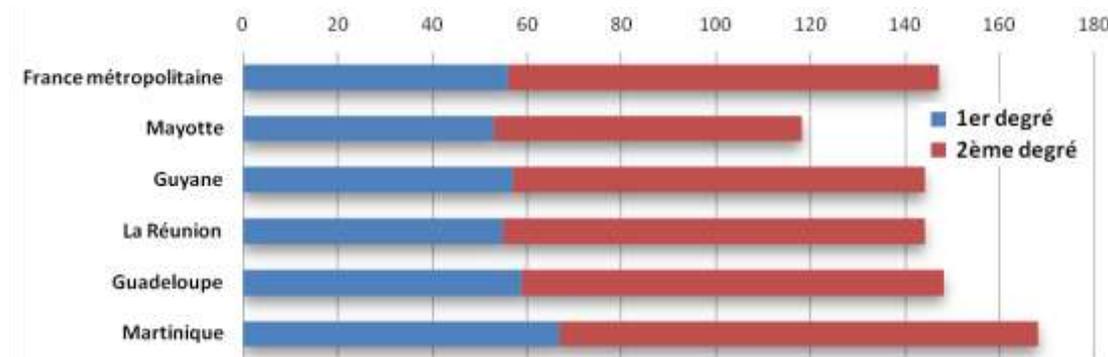
Équipement régional en établissements d'enseignement

■ Nombre d'établissements scolaires pour 10.000 habitants



La Réunion était en 2012 le DOM le moins couvert en établissements d'enseignement et nettement moins que la métropole, principalement en écoles maternelles et élémentaires, 25% inférieur à celui de la métropole. Pourtant le taux d'enseignants est quasi équivalent à La Réunion et en métropole, dans le 1° et le 2° degré.

■ Nombre d'enseignants pour 10.000 habitants



On peut en déduire que les établissements scolaires de La Réunion sont de plus grandes tailles, et qu'ils couvrent une zone habitée plus étendue. La grande taille de beaucoup d'établissements scolaires réunionnais mériterait d'être observée avec attention au regard de la réussite éducative.

En effet, ce mode d'implantation peut éloigner significativement l'école de la maison et rendre plus difficile toute continuité entre l'un et l'autre. Une situation particulièrement dommageable pour les écoles primaires.

Autre éloignement : plus l'établissement est important, plus il devient difficile à sa direction d'avoir une relation régulière et personnalisée avec chacun des élèves.

On constate aussi que les moyens et équipements généraux ne suivent pas ; ce qui réduit leur accès aux élèves et la mise à profit.

« Est-ce que l'école est meilleure quand elle est petite ? Il y a des avantages évidents aux petites écoles : l'encadrement des élèves est plus facile, la discipline aussi. On s'y sent entouré, comme faisant partie d'une communauté tissée serrée. Et c'est plus facile pour le personnel de travailler ensemble, dans une approche concertée.

Mais les grandes écoles ont aussi leurs avantages : avec plus d'élèves, les budgets augmentent. Et on peut saluer la richesse que procure la diversité d'une école très fréquentée. » voir en annexe, « L'école idéale »

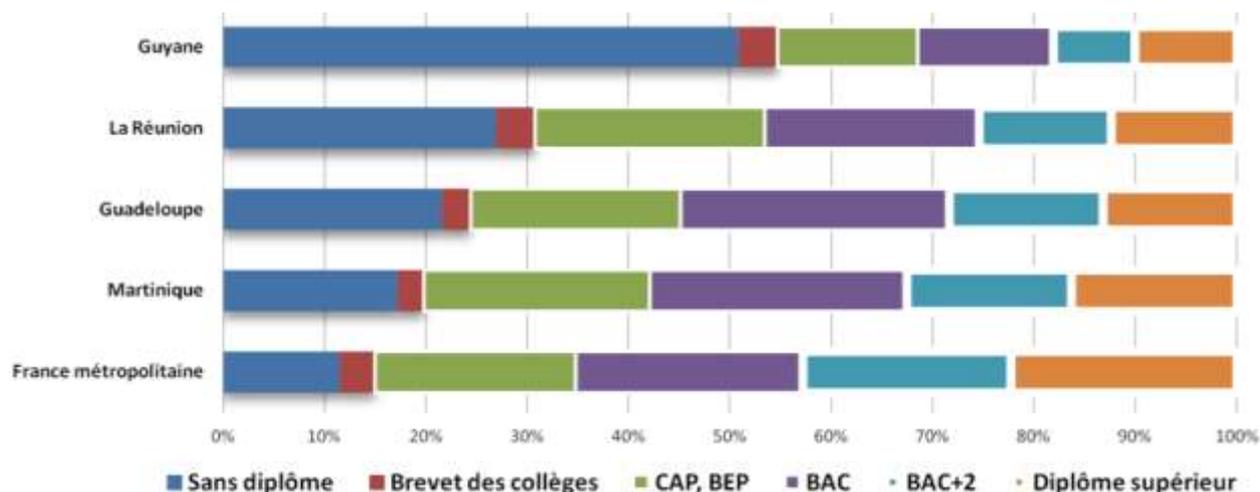
Échec scolaire, diplômes et qualifications

■ Rappel des niveaux de qualification

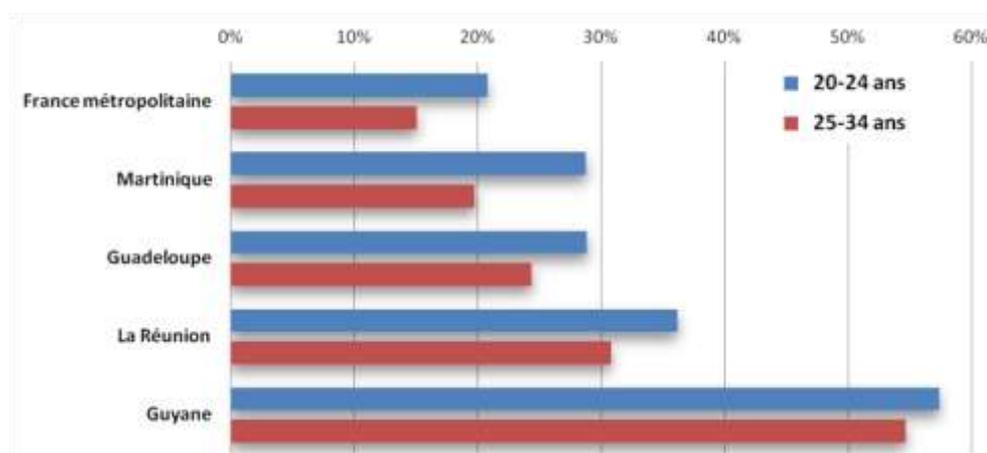
I	Avec diplômes de niveau bac + 4, 5 et plus : 3 ^{ème} cycle universitaire (master, doctorat, grande école...)
II	Avec diplômes de niveau bac + 3 ou 4 : 2 ^{ème} cycle universitaire (licence, maîtrise ou équivalent)
III	Avec diplômes de niveau Bac + 2 : DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales...
IV	Avec diplôme de niveau bac général, techno ou pro
V	Avec CAP ou BEP
Vbis	Sans diplôme de 2° cycle : arrêt en cours de 2° cycle (équivalent de la 2° à la Terminale)
VI	Sans diplôme de 1° cycle : arrêt en cours de 1° cycle (de la 6° à la 3°)

En 2010 à La Réunion, 1/3 des jeunes de 20 à 24 ans ont quitté l'école en situation d'échec, et arrivent sur le marché du travail sans qualification. C'est presque 2 fois plus qu'en métropole. En définitive les 3/4 ne vont pas au-delà du BAC ou du BEP.

■ Part des jeunes selon le niveau de formation

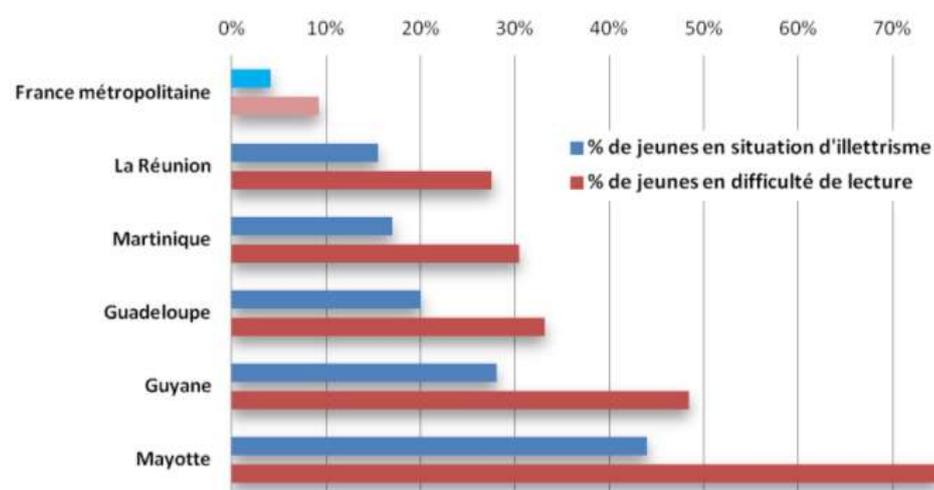


■ Part des jeunes sortis du système scolaire sans qualification professionnelle



Illettrisme et difficultés de lecture

■ Situation comparative mesurée lors de la journée d'appel « Défense et citoyenneté » de 2012



Au terme du parcours scolaire, près d'1 jeune sur 3 ne sait pas lire correctement (moins de 1 sur 10 en métropole), allant jusqu'à l'illettrisme pour plus de la moitié.

Après une régulière diminution, le taux tend à se stabiliser à 15% ; pourtant on était en droit de penser qu'avec la scolarité obligatoire il tendrait rapidement vers zéro.

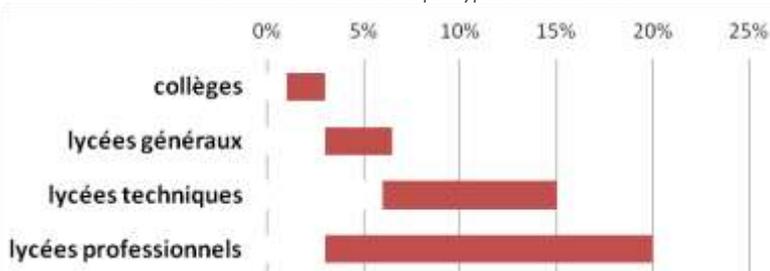
Les tests de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) révèlent aussi que le pourcentage de garçons en «grande difficulté» en lecture est de 15% contre seulement 8,7% pour les filles.

Absentéisme

L'absentéisme scolaire se définit par des absences répétées et volontaires. Les raisons peuvent être diverses mais l'échec scolaire et le mauvais climat familial sont des causes les plus fréquentes, souvent liées au contexte économique local : lorsque l'enseignement n'est plus perçu comme le moyen privilégié d'intégration économique et sociale, les élèves ne parviennent pas à se projeter dans un avenir professionnel et désinvestissent l'école.

www.pratique.fr/quelles-raisons-absenteisme-scolaire.html

■ Minima et maxima nationaux de l'absentéisme par type d'établissement



La lutte contre l'absentéisme scolaire est un des chantiers prioritaires de la délégation ministérielle à la réussite éducative qui entend remplacer la loi Ciotti par une approche renouvelée basée sur une responsabilité partagée, une réaction rapide et des interventions au plus près du terrain :

- prise en compte de la multiplicité des causes et donc des acteurs concernés,
- mise en œuvre immédiate de mesures de soutien aux parents,
- renforcement du dispositif de détection, d'alerte, de médiation et d'avertissement des familles,
- enclenchement de la procédure judiciaire, en dernier recours après épuisement des médiations.

La loi Ciotti prévoyait, la suspension du versement des allocations familiales relatives à l'enfant en absentéisme aggravé. Créée le 28 septembre 2010, elle a été abrogée le 17 janvier 2013.

Ce schéma d'intervention est très proche de celui des PRE, comme à nouveau celui proposé en novembre 2014 pour lutter contre le décrochage scolaire (voir annexe).

Décrochage scolaire

C'est par l'acquisition progressive d'une représentation dévalorisée de lui-même, que l'élève se démotive, s'isole et décroche. Ce processus débute très tôt, parfois dès la maternelle, et s'amplifie tout au long du parcours scolaire.

Il résulte de plusieurs facteurs qui interagissent diversement selon les élèves. Mais toutes les situations de décrochage se rejoignent sur un point : la perception par l'élève de sa capacité à contrôler son avenir. Une perception très liée aux perspectives, aux libertés et aux encouragements véhiculés par le milieu familial et par le milieu scolaire.

« Le décrochage scolaire engendre de nombreuses conséquences négatives tant pour le décrocheur que pour la société et les efforts de prévention doivent être déployés le plus tôt possible pendant que le jeune est encore à l'école, car il est plus facile de l'y maintenir que de l'amener à y retourner. »

« La réussite scolaire, comprendre et mieux intervenir »
Éditions 2005 Presses de l'Université de Laval

Nous possédons les connaissances permettant d'identifier les élèves à risque le plus tôt possible, mais dans bien des cas, nous préférons attendre en espérant que le temps arrange les choses.

Pour plusieurs élèves qui présentent un risque élevé de décrochage, en l'absence d'intervention, le temps ne fait que détériorer la situation. »

■ Facteurs de risque associés au décrochage scolaire

« La réussite scolaire, comprendre et mieux intervenir » Éditions 2005 Presses de l'Université de Laval

	Société	École	Famille	Élève
Relationnel		<ul style="list-style-type: none"> • Climat de la classe, de l'école • -Qualité de la relation avec l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> • Climat familial (soutien affectif, communication) 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés relationnelles avec les pairs, parents, enseignants • Délinquance et conduites antisociales
Pédagogie		<ul style="list-style-type: none"> • Projet pédagogique (activités d'apprentissage et d'enseignement) • Pratiques pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Style parental (permissif, démocratique, autoritaire) • Participation et implication des parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Influence des pairs
Repères		<ul style="list-style-type: none"> • Culture organisationnelle (règles, activités parascolaires) • Environnement scolaire (système d'encadrement, de reconnaissance) 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de l'école (encouragement) • Niveau de scolarité des parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Expériences et cheminement scolaire (difficultés, échecs, redoublement, retard) • Absentéisme
Attractivité	<ul style="list-style-type: none"> • Attrait précoce pour le marché du travail 			<ul style="list-style-type: none"> • Motivation scolaire • Estime de soi, confiance en soi
Frustration	<ul style="list-style-type: none"> • Pression sociale à la consommation 		<ul style="list-style-type: none"> • Situation économique des parents 	
Stabilité		<ul style="list-style-type: none"> • Transition du primaire au secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure familiale (séparée, monoparentale reconstituée, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Trouble de comportement • Influence du sexe sur la réussite • Sentiments dépressifs

« La violence à l'école depuis les années 90 est une violence sociale qui se concentre dans les établissements situés en quartiers difficiles. Et la différence avec les autres établissements se creuse. »

Benjamin MOIGNARD

Observatoire de l'éducation et la prévention

▼ **Délinquance juvénile**

La teneur de la délinquance des mineurs est un sujet incessant de débat sur son importance, ses formes, ses seuils de signalement, son seuil de ressenti, etc. Un seul aspect sur lequel la plupart des experts et des professionnels s'accordent néanmoins : la violence des jeunes est de plus en plus concentrée géographiquement, et reflète la qualité de vie du quartier jusque dans les établissements scolaires.





L'EXEMPLE DE LA VILLE DU PORT un contexte très particulier...

La ville du Port affiche plusieurs indicateurs sociaux supérieurs à la moyenne régionale, encore accentués dans les quartiers prioritaires : densité, nombre de logements sociaux, part de jeunes et de grandes familles, etc. C'est également la ville où le taux de chômage – celui des jeunes en particulier – est l'un des plus forts alors qu'elle accueille le plus grand nombre d'entreprises dont les plus importantes du département. Mais c'est aussi une ville qui, peu accueillante à l'origine, est aujourd'hui très arborée (la commune dispose de sa propre pépinière) et offre un niveau important d'équipements de toutes natures. En 2013, on y comptait près de 140 associations qui apportaient leur contribution à l'action sociale, sportive, culturelle, éducative, etc. Mais plusieurs sont aujourd'hui en difficulté.



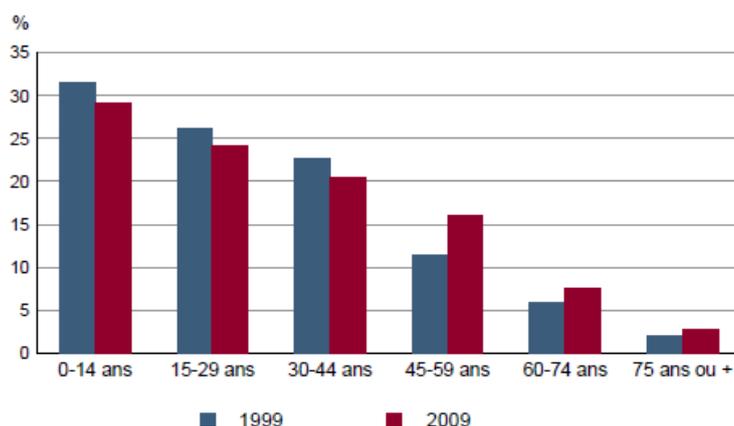
POP T3 - Population par sexe et âge en 2009

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	18 580	100,0	20 029	100,0
0 à 14 ans	5 506	29,6	5 714	28,5
15 à 29 ans	4 812	25,9	4 534	22,6
30 à 44 ans	3 669	19,7	4 206	21,0
45 à 59 ans	2 954	15,9	3 243	16,2
60 à 74 ans	1 280	6,9	1 603	8,0
75 à 89 ans	343	1,8	680	3,4
90 ans ou plus	15	0,1	47	0,2
0 à 19 ans	7 412	39,9	7 493	37,4
20 à 64 ans	10 129	54,5	10 863	54,2
65 ans ou plus	1 039	5,6	1 673	8,4

UNE POPULATION QUI, EN 10 ANS, A PEU ÉVOLUÉ

Avec 38 600 habitants en 2009, Le Port affiche la plus forte densité de l'île : 2 323 hab/km² pour 326 hab/km² à La Réunion. La population s'est accrue de 1% entre 1999 et 2009, soit l'un des plus faibles taux de croissance de l'île, estimé sur la même période à 16%. La population des quartiers prioritaires de la commune est passée de 50% en CUCS (2007) à 80% en contrat de ville (2015).

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

UNE POPULATION JEUNE

Les femmes représentaient 52% de la population communale en 2009, comme au niveau régional.

La population est jeune : 4 habitants sur 10 avaient moins de 20 ans en 2009 (1/3 au niveau régional). La part de jeunes de moins de 20 ans est encore plus élevée dans le quartier prioritaire de la Rivière des Galets. Les habitants de 65 ans et plus représentaient seulement 7% de la population communale en 2009.

UNE POPULATION IMMIGRÉE PLUS REPRÉSENTÉE SUR LA COMMUNE

Le Port se caractérise par une population immigrée 2 fois plus importante que la situation régionale. Cette proportion varie selon les quartiers.

Population immigrée	A La Réunion	Au Port	Selon les quartiers				
			ZUP	ZAC	Manes	Bolon	R. des galets
Nombre	15 025	1 569	437	275	109	190	48
Part	2%	4%	5%	5%	3%	6%	1%

Tableau 3 : population immigrée* en 2009

Source : INSEE (recensement 2009)

* Selon le Haut conseil à l'intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Certaines ont pu devenir français, les autres restants étrangers, mais la qualité d'immigré est permanente même si la personne devient française par acquisition. Les statuts d'étranger ou d'immigré ne se confondent pas : un immigré n'est pas nécessairement étranger et, à l'inverse, certains étrangers sont nés en France (surtout des mineurs).

UNE NATALITÉ TOUJOURS SUPÉRIEURE SUR LA COMMUNE

Le taux de natalité au Port est supérieur au taux régional mais diminue : entre 1999 et 2009 le nombre de naissances a diminué de 15% alors qu'il a augmenté de 4% au niveau régional.

En 2011, le taux brut de mortalité au Port était inférieur à la valeur régionale.

Tableau 4 : Indicateurs de naissance et de décès en 2011

	Le Port	La Réunion
Naissances en 2011	672	14 123
Taux de natalité	19,4‰	17,2‰
Décès en 2011	170	4 001
Taux de mortalité	4,4‰	4,9‰

Source : INSEE (État civil)

UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT VARIÉE

À la rentrée 2012-2013, près de 11 600 élèves étaient scolarisés en primaire ou secondaire sur la commune.

Les 29 établissements du 1^{er} degré accueillent près de 6 000 enfants : 2 200 dans les 15 écoles maternelles et 3 800 dans les 14 écoles élémentaires.

La commune dispose également de 4 collèges (dont 3 classés en REP+) et de 2 lycées avec un nombre total de 4 200 élèves. Un collège supplémentaire devrait être construit prochainement en centre-ville. Le Port présente enfin plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou spécialisé.

La commune affirme sa volonté d'être une ville campus en développant le projet «

FAC » (formation des autodidactes et des cadres) dans le quartier de l'Oasis. La FAC est une université populaire en préfiguration qui accueille déjà, en plus de l'École supérieure des beaux-arts et de l'École d'architecture, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et l'Institut de l'image de l'océan indien (ILOI).

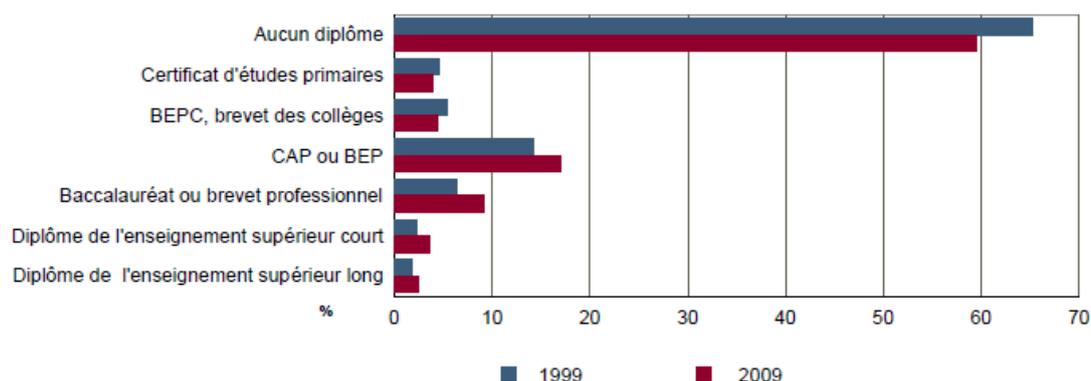
L'offre d'enseignement est complétée par un Centre interconsulaire régional de formation à l'industrie et aux métiers (CIRFIM) géré par la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion.

ILLETTRISME, ÉCHEC SCOLAIRE, ABSENTÉISME, DIPLÔMES ET QUALIFICATIONS,

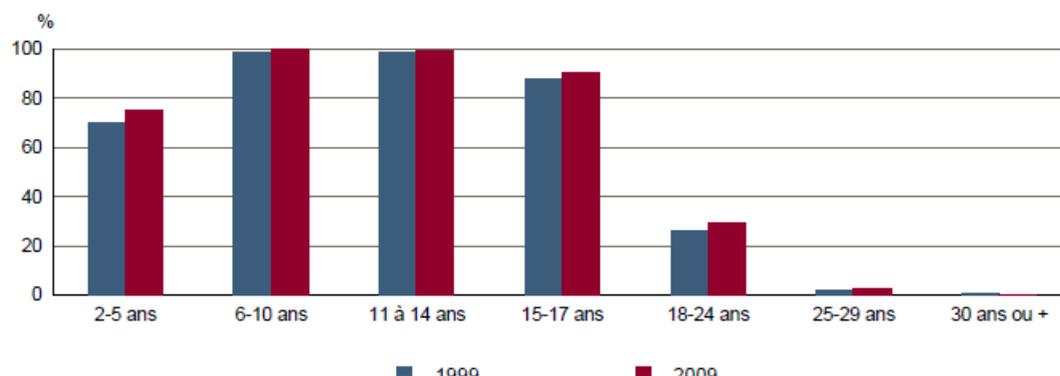
En primaire, 12% des élèves de CE1 avaient au moins un an de retard en 2010, taux équivalent au taux régional. Mais les retards semblent s'accumuler au collège : la part des élèves de 16 ans ou plus à la rentrée 2010 y était de 22‰ contre 15‰ pour l'ensemble des collèges de La Réunion.

Après Saint-Louis, Le Port est la commune la plus concernée par le taux de retard au collège. À noter cependant, que ce taux est en recul constant depuis 2004.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2009

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	3 002	2 247	74,8	74,1	75,6
6 à 10 ans	3 770	3 760	99,7	99,7	99,7
11 à 14 ans	3 042	3 027	99,5	99,2	99,8
15 à 17 ans	2 209	1 998	90,5	87,4	93,4
18 à 24 ans	4 568	1 329	29,1	28,3	30,0
25 à 29 ans	2 570	62	2,4	1,9	2,9
30 ans ou plus	18 042	45	0,2	0,2	0,3

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Les difficultés de parcours dans le primaire et le secondaire peuvent être à l'origine de sorties du système scolaire et de parcours plus limités dans le cursus des études supérieures.

Ainsi, le niveau de formation des jeunes portois apparaît plus faible qu'au niveau régional. En 2009, 37% des jeunes de 20-29 ans étaient peu ou pas diplômés contre 24% au niveau régional.

Par ailleurs, seulement 9% des jeunes de 15-34 ans non scolarisés sont diplômés du supérieur sur la commune du Port, ce qui est bien inférieur au taux régional (19%).

Au 31 décembre 2012, 7 681 enfants bénéficiaient de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) au Port, soit 78% des enfants âgés de 6 à 17 ans de la commune, contre 77% à l'échelon régional.

Embrasser une carrière ?

graphiques établis à partir des données de l'INSEE et du rectorat

Des parcours marqués par l'origine sociale

INSEE, économie et statistique n° 459, 2013 - Étude nationale de la diversité des parcours scolaires.

« L'analyse des parcours fait apparaître de fortes différences dans la façon d'investir la voie professionnelle : certains parcours se caractérisent par une absence de diplôme et d'autres à l'inverse par une accumulation de plusieurs diplômes. La répartition des élèves entre ces différents parcours reste socialement très marquée. L'accès au baccalauréat s'est généralisé mais de nouvelles segmentations se sont créées : l'origine sociale affecte à la fois le type de baccalauréat obtenu par l'élève et la complexité de la trajectoire suivie pour y parvenir. »

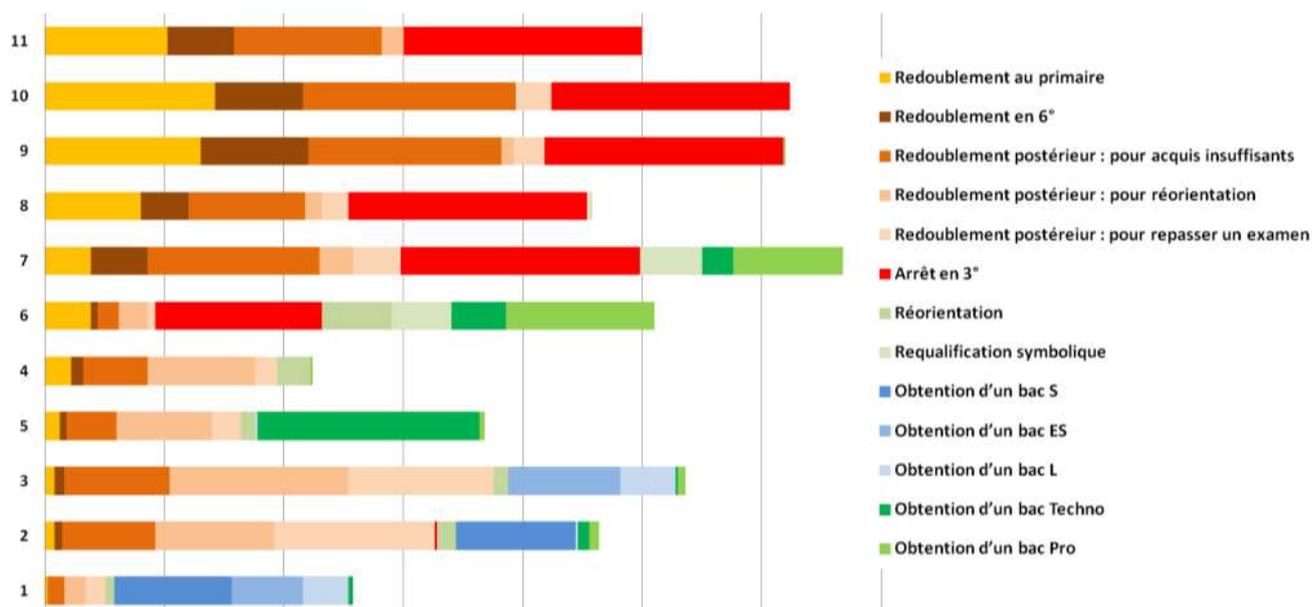
Les graphiques ci-dessous illustrent un aspect connu de l'échec scolaire : l'appartenance sociale prédestine souvent celle des élèves à l'issue de leur parcours scolaire. Plus les conditions de départ sont basses, plus il y a de risques :

- que le parcours soit chaotique, avec des difficultés qui apparaissent rapidement puis s'accumulent,
- que l'espace de choix (ressenti ou dicté par autrui) se réduise,
- que le terme soit abrégé,
- que la qualification finale acquise soit faible voire inexistante.

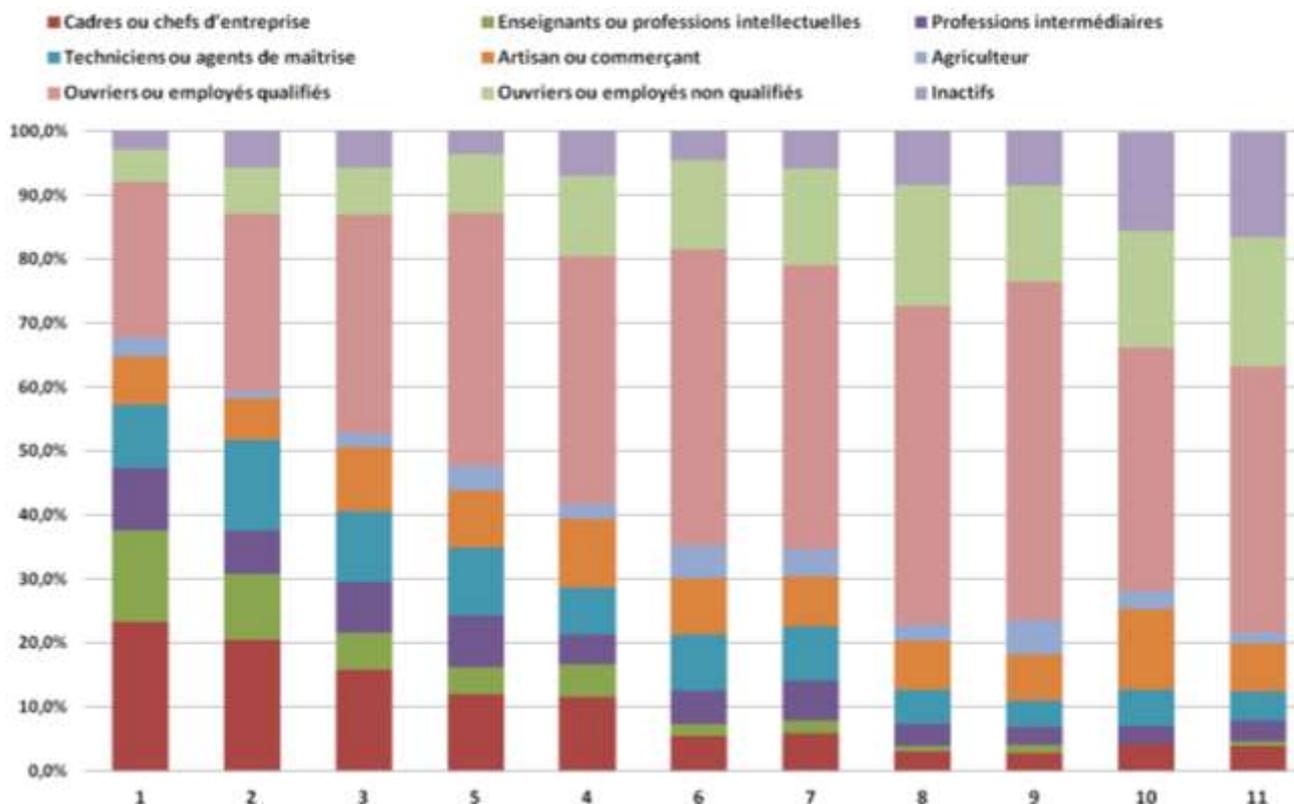
Une situation abruptement résumée par un éducateur voyant que 80% des jeunes des quartiers populaires restent peu ou pas formés :

« Il est toujours plus facile d'arriver au 3^{ème} étage en partant du 1^{er} que du rez-de-chaussée... »

■ Les 11 classes de parcours principaux établis par le rectorat - de la scolarité la plus réussie (1) à la plus altérée (11) - et le nombre d'élèves concernés.



■ Poids des origines sociales des élèves dans les 11 classes de parcours caractérisées ci-dessus



Des durées de scolarité qui se stigmatisent

« En 3^{ème} ils font 3 vœux mais on leur attribue trop souvent le dernier, celui par défaut qu'ils n'ont pas vraiment choisi. Et ils y voient de l'indifférence pour leur ambition. C'est un premier échec dans leur confiance aux institutions.

Après ils obtiennent un BEP, un CAP, un Bac pro, mais la majorité n'a pas l'occasion de s'en servir car il n'y a pas assez de travail dans la branche. Et c'est un deuxième échec qui s'ajoute au premier. »

Karl VÉFOUR
coordonnateur du CUCS du Port

« Entre le milieu des années 1980 et 2010, la durée de la scolarité s'est accrue de 4 ans pour le dixième des élèves qui a connu le parcours le plus long, et de 1,3 an pour le dixième qui a connu le parcours le plus court.

Depuis le milieu des années 1990, la situation est encore plus inégalitaire : l'âge moyen de ceux qui quittent l'école le plus tôt a baissé alors qu'il a continué d'augmenter pour ceux qui quittent l'école le plus tard. En 2010, neuf années d'enseignement séparent ces deux groupes, contre 6,5 années au milieu des années 1980.

Ces chiffres signifient qu'une part encore plus grande de l'argent public profite à la scolarisation des plus favorisés, alors que les moins formés connaissent assez peu d'évolutions. » - Observatoire des inégalités

Des orientations étiquetées selon le sexe

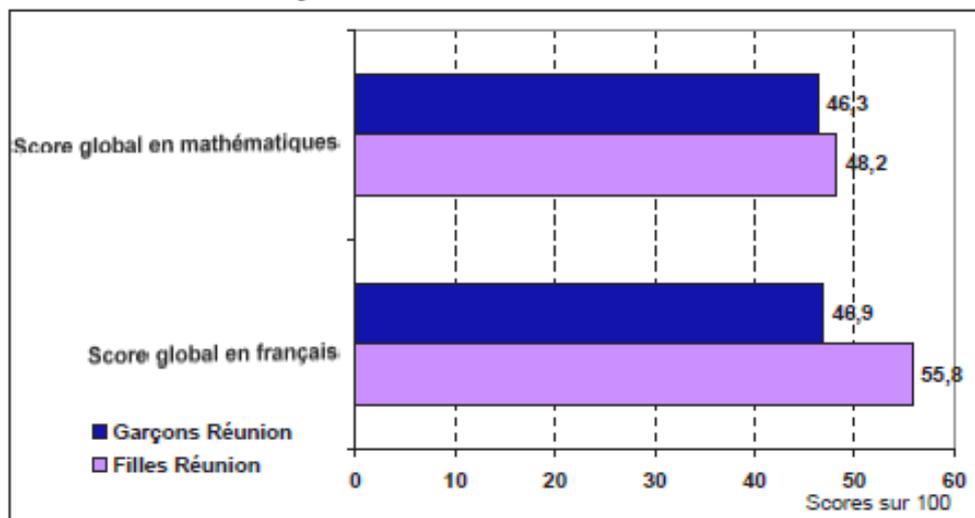
Les orientations sont marquées par des stéréotypes qui touchent à la fois les propositions et les choix. Une vision des compétences présumées qui prolonge et entretient celle encore fréquente dans les foyers.

On constate aussi le poids de l'origine sociale : la concentration des femmes ou des hommes s'est accentuée du côté des emplois moins qualifiés, tandis que la mixité progresse dans certains univers professionnels qualifiés à dominante masculine.

www.insee.fr/fr/regions/reunion/default.asp?page=themes/dossiers/parite/parite_education_formation.htm

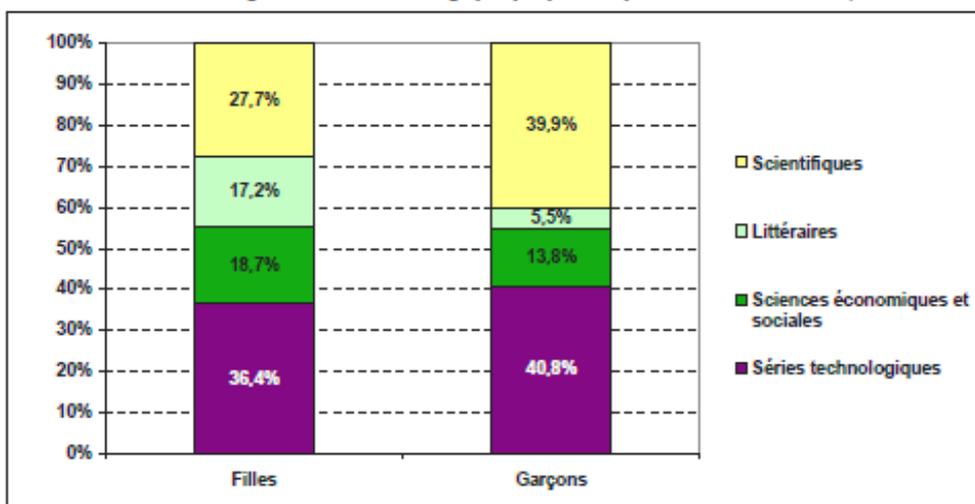
Quelles que soient les étapes de la scolarisation, les filles ont de meilleurs résultats, notamment aux examens de fin de parcours. Ce constat s'établit dès l'école primaire, lors des évaluations en CM2.

Scores moyens en français et mathématiques (sur 100) à La Réunion



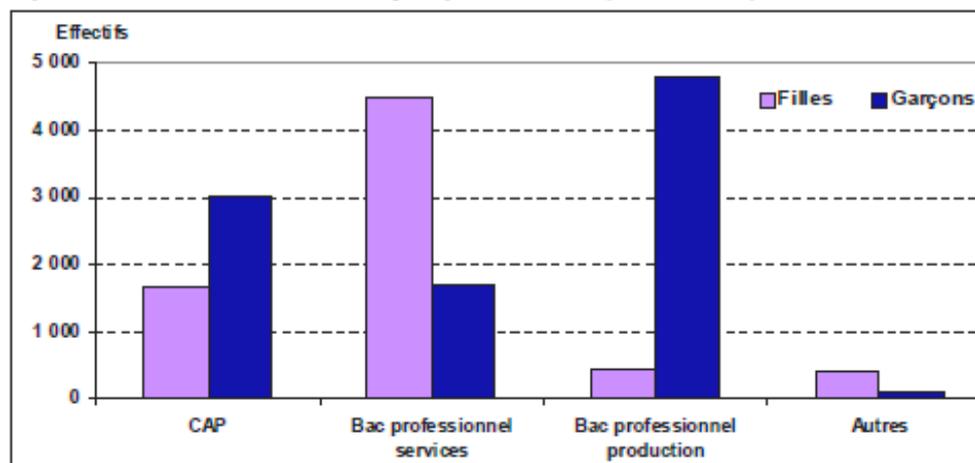
Source : Rectorat de La Réunion, évaluations de CM2, janvier 2011.

Séries du baccalauréat général et technologique préparées par les élèves de 1^{ère} (rentrée 2011)



Source : Rectorat de La Réunion.

Répartition des élèves du second cycle professionnel (rentrée 2011)



Source : Rectorat de La Réunion.

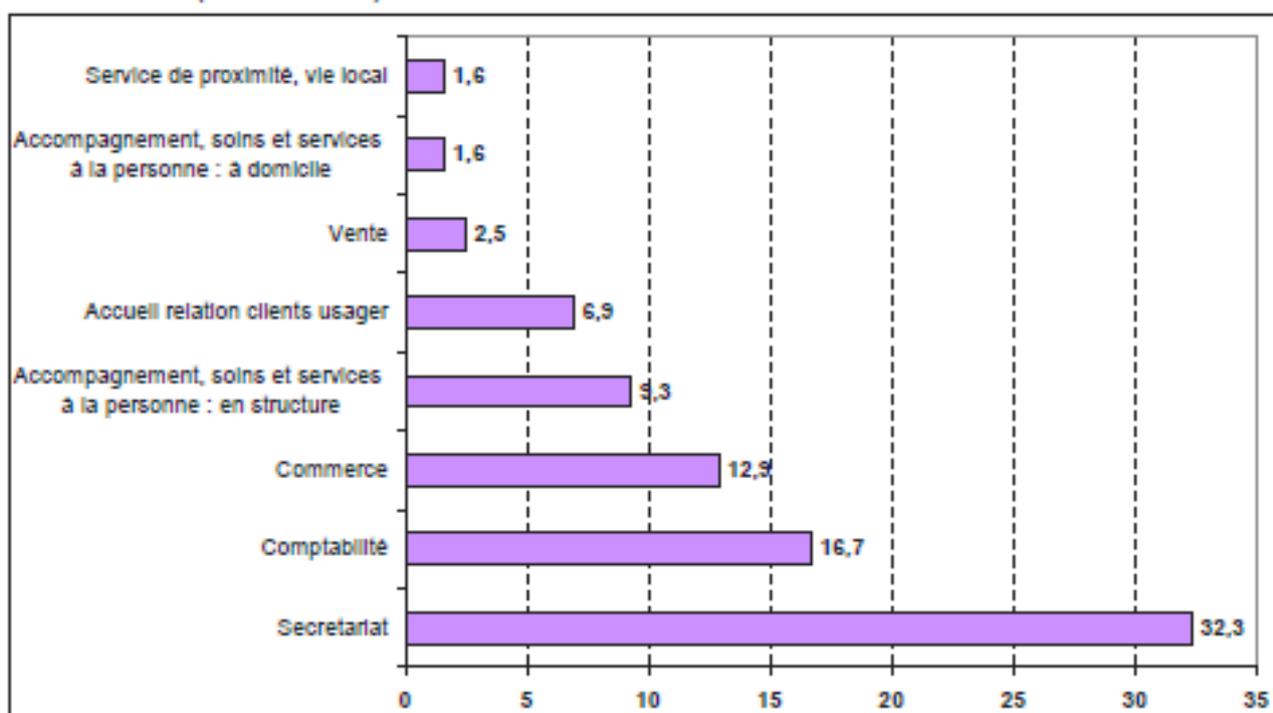
À la fin de la seconde, la première générale reste la voie privilégiée des élèves, notamment les filles : 57% d'entre elles choisissent cette orientation contre 51% des garçons qui privilégient l'enseignement technologique (34% contre 30%) ou une filière professionnelle (5% contre 3%).

Globalement les filles sont majoritaires dans les séries littéraires, économiques et sociales ; les garçons dans les séries scientifiques ou techniques.

A l'inverse dans le cycle professionnel, les garçons sont majoritaires (58%) toutes filières confondues. Ils sont 11 fois plus nombreux dans les filières de production, les filles étant près de 3 fois plus nombreuses dans les spécialités de services.

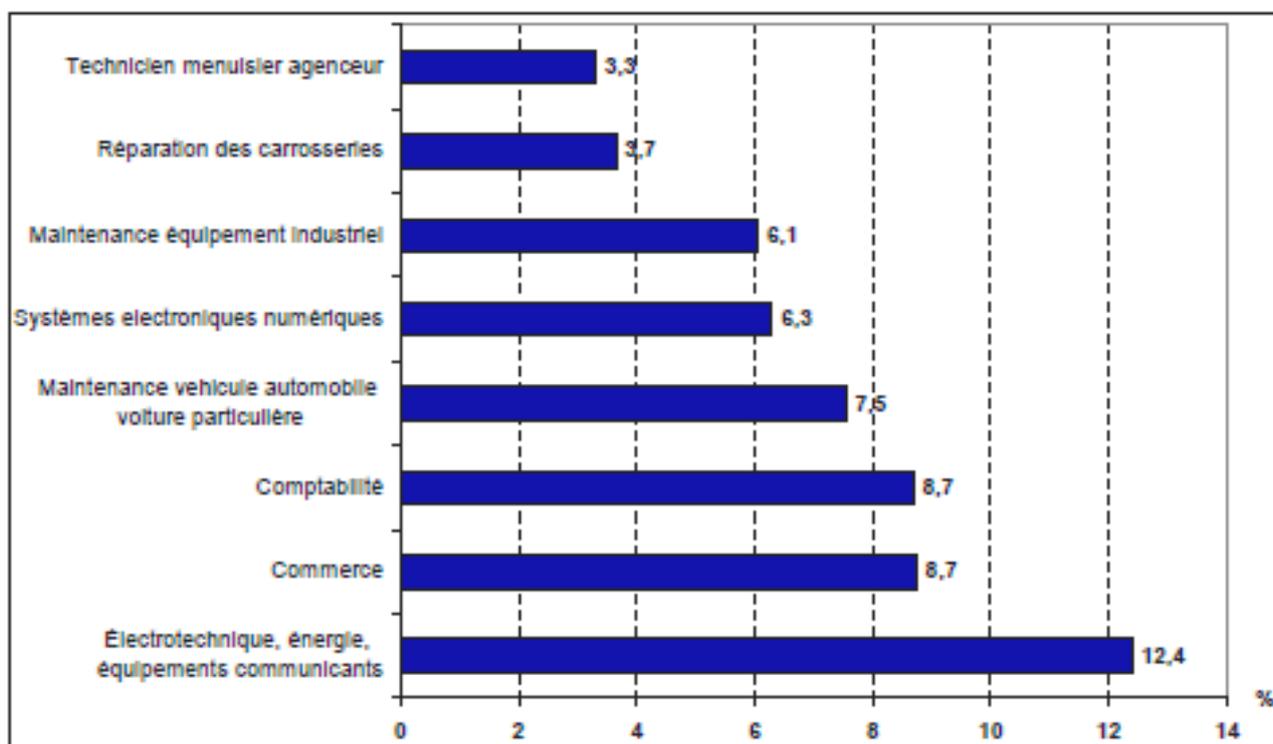
Mais pour celles-ci la palette de spécialités suivies en baccalauréat professionnel est moins large.

Principales spécialités suivies en baccalauréat professionnel par les filles originaires d'une classe de 3^{ème} (rentrée 2011)

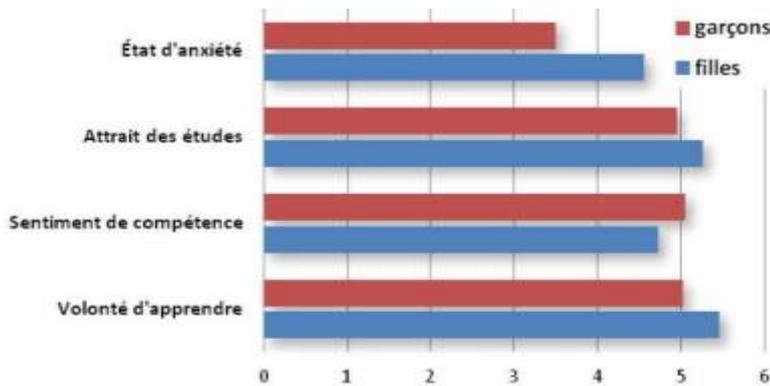


Source : Rectorat de La Réunion.

Principales spécialités suivies en baccalauréat professionnel par les garçons originaires d'une classe de 3^{ème} (rentrée 2011)



Source : Rectorat de La Réunion.



Enfin selon qu'ils sont filles ou garçons, les élèves ne vivent pas leur parcours de la même façon. Quatre dimensions ont été évaluées auprès de 332 élèves suisses du secondaire en 2009.

Mais l'approche ci-contre ne doit pas masquer la prépondérance du vécu par chaque élève des divers facteurs d'échec ou de réussite, souvent lié à son environnement.

Le cas particulier des parentalités précoces

A La Réunion en 2010, plus de 1000 jeunes filles de moins de 20 ans ont eu un enfant et c'est à 20 ans que la majorité des femmes ont leur premier enfant (source INSEE).

Âge de la mère	Rang du nouveau-né				Total
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	
13	3				3
14	12				12
15	50				50
16	94	5			99
17	198	12			210
18	279	38	2	1	320
19	382	90	10	2	484
20	452	112	18	2	582
Total	1470	257	30	3	1760

QU'EST CE QUI CONDUIT CES JEUNES FILLES À ÊTRE MÈRE SI TÔT ?

www.ars.ocean-indien.sante.fr/fileadmin/OceanIndien/Intermet/Votre_ARSEtudes_et_publications/gross_precece_a_la_run_n_21.pdf

L'étude de Laurence Pourchez et Sandrine Dupé, publiée par l'ARS-OI en mai 2011, montre qu'il n'y a pas une seule origine mais une conjonction de facteurs. Si spécificité il y a par rapport aux études similaires menées en d'autres lieux, cette spécificité réside sûrement dans le rôle des pères : leur présence auprès de la jeune mère et leur participation au projet de vie mis en œuvre à la naissance du bébé. Rares sont celles qui quittent l'univers familial qui reste un support majeur sur les plans affectif et économique. La famille s'élargit ainsi que son rôle éducatif vers les jeunes parents, en tant que jeunes et en tant que parents, et vers l'enfant.

QUEL IMPACT SUR LEUR SCOLARITÉ ?

Les mères qui désirent leur enfant sont fréquemment en décrochage scolaire, ne trouvant pas leur place au sein de cette institution.

« La sortie du système scolaire apparaît comme un événement fondamental dans l'entrée dans la vie d'adulte qui influence fortement l'arrivée d'un premier enfant. » Didier Breton - Mises en couple et naissances dans les unions à La Réunion - Espaces Populations Sociétés n°2

Celles qui ne l'avaient pas prévu, mais qui le prennent comme une très bonne nouvelle en profitent pour arrêter quand elles ne trouvent pas leur place à l'école ou décident de continuer si elles souhaitent avoir un métier plus tard pour s'épanouir ou pour assumer économiquement l'enfant. Pour celles qui n'étaient pas prêtes à être mères, la volonté de continuer est d'autant plus forte que l'enfant « n'a pas demandé à être là », en d'autres termes, qu'elles ne l'ont pas choisi non plus. Elles cherchent plus que toutes les autres à assumer l'enfant, en se donnant toutes les



17 filles, un film de Muriel Coulin et Delphine Coulin inspiré d'un fait qui s'est produit en 2008 où 17 adolescentes d'un même lycée américain prennent la décision d'être enceinte en même temps.

chances de trouver du travail, grâce à l'école.

Non seulement nous sommes face à des adolescentes qui ont des difficultés scolaires, mais on retrouve un problème récurrent de mauvaise orientation chez les mères, que l'on a dirigées vers une formation professionnelle qu'elles n'avaient pas choisie. L'école est vue comme un lieu de violences, morales et/ou physiques par certaines des jeunes filles.



**Nadine
CAROUPANIN**

Déléguée régionale
aux droits des
femmes et à l'égalité
entre les femmes et
les hommes

COMMENT GÉRER CES SITUATIONS ?

« Plusieurs aides et accompagnements ont été mis en place par les institutions, les collectivités et le tissu associatif sur les 2 aspects :

- la scolarité et la qualification des jeunes parents,
- le soutien à la parentalité et à l'éducation du nouveau-né.

Il n'en reste pas moins qu'une parentalité précoce représente une charge supplémentaire et une responsabilité que les jeunes filles sont souvent seules à assumer. Dans plusieurs cas l'inconfort de leur condition - tant financier que social - les conduit à écourter leurs études. Elles peuvent alors ne pas disposer des moyens suffisants à leur autonomie, ce qui fragilise leur insertion sociale et professionnelle et peut la réduire au seul rôle de mère.

La constante la plus claire, c'est l'impact déterminant - tant matériel que psychologique - de l'entourage familial, dont le jeune père, à toutes ses étapes. Nous rencontrons des situations très diverses, notamment un projet de vie conscient du jeune couple. »

Il n'y a pas de fatalité entre les facteurs ci-dessus et la scolarité de l'enfant, mais certaines propensions générales dans les comportements et les ambitions face aux études selon l'origine sociale.

Ce qui impacte principalement les parcours, c'est la perception par l'enfant et le jeune de sa valeur et de ses chances, résultant le plus souvent de celle véhiculée ou arbitrée par l'entourage tant familial que scolaire, à travers les propos, les attitudes, l'exemplarité.

Les perceptions représentent un axe majeur de la tâche accomplie par les équipes de réussite éducative : travailler d'abord sur une assimilation réussie entre l'enfant et la mosaïque éducative dans laquelle il évolue puis y faire progresser son épanouissement.

Débuter sa carrière ?

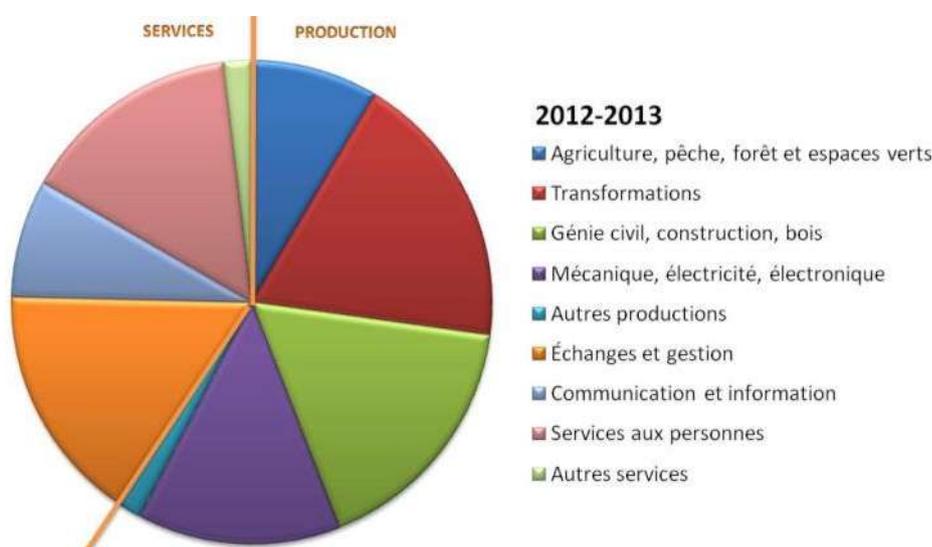
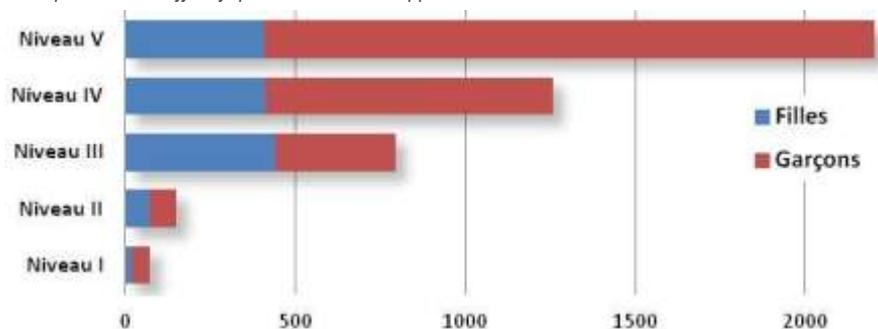
graphiques établis à
partir des données
de l'INSEE et du
rectorat

La porte entrouverte de l'apprentissage et de l'alternance

« L'apprentissage est une de mes priorités, c'est une priorité politique », précisait le ministre du travail en mai 2014. C'est en tout cas l'objectif fixé pour entrer dans les exigences du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

À la rentrée 2012, 4 480 jeunes réunionnais sont en apprentissage, soit 7,2% de plus qu'en 2011. Les effectifs avaient déjà augmenté de 8,4% entre 2010 et 2011. 70% des apprentis sont des garçons dont plus de la moitié prépare un diplôme de niveau V. L'essentiel des filles se répartit quasi-équitablement sur les niveaux III, IV ou V.

■ Répartition des effectifs par niveaux et des apprentis à La Réunion à la rentrée 2012



Le secteur de la production reste prédominant (59% en 2012) mais perd du terrain face aux services qui ont progressés de 13% en 2012.

Si le niveau V domine toujours avec près de 50%, la part des formations supérieures au baccalauréat croît chaque année. Elle est de 23% en 2012 alors qu'elle n'était que de 8,4% en 2007.

Après une période qui a vu le niveau des recrutements en entreprises suivre l'accroissement du nombre et du niveau des diplômés, au détriment de l'importance jusqu'alors admise des qualifications.

Aujourd'hui la préférence va aux diplômés des filières courtes, de niveau III, IV et V.

« Si nous avons un défi à relever ce serait celui de réinventer, de recréer des espaces de frottement interculturel, intergénérationnel, interprofessionnel »

Laurent HOARAU

Formateur à l'université et à l'IRTS, spécialisé en patrimoine et identité réunionnaise

C'est également une dominante des filières professionnelles suivies par les jeunes réunionnais pour diverses raisons, notamment une sorte d'adéquation satisfaisante entre ambition et réalisme, et une bonne façon de gérer le passage entre le monde de l'éducation et le monde du travail. Une plongée dans le monde des adultes, difficile et angoissante quand on a 20 ans.

Cette perception commune devrait logiquement aboutir à une multiplication des formations en alternance ou en apprentissage.

Pourtant le nombre d'apprentis comparé au nombre de jeunes de moins de 20 ans reste à La Réunion 2 fois plus faible qu'en métropole.

Par leur intervention, les équipes de réussite éducative régénèrent autour de l'enfant une richesse exceptionnelle, qui fait partie de l'histoire et du patrimoine social local : un espace de frottement interactif où se croisent, s'interpellent et se joignent les regards des enfants, des parents, des enseignants, des professionnels...

Une pédagogie différente qui prend en compte les différences de situation en lien avec les collectivités.

Marc DOUAIRE

Président de l'observatoire des zones prioritaires

La refondation de l'éducation prioritaire

La France se situe comme le pays le plus inégalitaire de l'OCDE : la performance scolaire y est fortement marquée par le niveau socio-économique et culturel des familles. Les élèves français sont aussi parmi les plus anxieux vis-à-vis des mathématiques.

Programme international pour le suivi des acquis des élèves, de l'OCDE

« Le creusement des inégalités sociales et la concentration de populations en grande difficulté sur certains territoires ont été tels depuis plus de dix ans que la mixité sociale a reculé, voire disparu dans beaucoup d'écoles et d'établissements. Les écarts de résultats se sont aussi accrus entre les élèves des écoles et des collèges qui concentrent le plus de difficultés et les autres. »

En 2015, les réseaux RRS et Éclair disparaissent et cèdent la place à 731 REP et 350 REP+. La circulaire 2014-077 « Refondation de l'Éducation prioritaire » publiée le 5 juin 2014 explicite le plan de réforme des réseaux géographiques prioritaires et de leurs moyens, selon 3 axes et 14 mesures.

Axe 1 - Les élèves : leurs apprentissages, leur parcours scolaire

Mesure 1	Scolarisation des moins de 3 ans	Un puissant levier pour la réussite des élèves, notamment ceux issus des milieux les moins favorisés.
Mesure 2	Plus de maîtres que de classes	Pour mieux spécifier les besoins des élèves et déployer des pédagogies différenciées.
Mesure 3	Accompagnement continu en 6 ^{ème}	Accompagnement éducatif qui facilite l'adaptation de l'élève au milieu nouveau du collège et lui apprend à devenir autonome dans son travail personnel. Mise en place de soutien méthodologique, tutorat, aide aux devoirs, ... sur les moments laissés libres dans l'emploi du temps des élèves.
Mesure 4	Dispositif D'Col dans toutes les classes de 6 ^{ème} de l'éducation prioritaire	Service numérique d'accompagnement pédagogique personnalisé adapté aux élèves rencontrant des difficultés en français, mathématiques ou anglais. Proposé aux familles ce dispositif est accessible à l'élève 24h/24h et encadré par un professeur à raison de 2h par semaine au collège.
Mesure 5	Aider les élèves à construire leur parcours	Apporter aux jeunes qui le nécessiteraient des conditions d'hébergement et d'études adaptées pour réussir.

Mesure 6	Plus d'internats de proximité pour les collégiens.	<i>Apporter aux jeunes qui le nécessiteraient des conditions d'hébergement adaptées pour réussir.</i>
-----------------	--	---

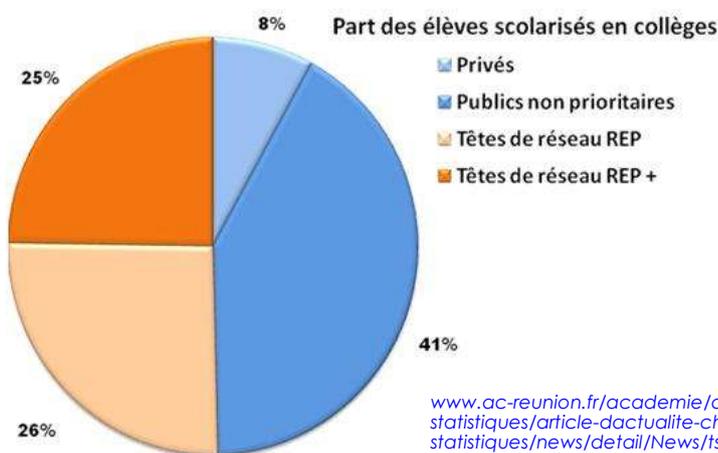
Axe 2 - Les équipes éducatives : formation, stabilité, soutien

Mesure 7	Du temps pour échanger et se renforcer	<i>Des temps privilégiés de formation, de travail en équipe et de suivi pédagogique dans les réseaux les plus difficiles.</i>
Mesure 8	Une formation et un accompagnement spécifique des équipes dans les réseaux les plus difficiles	<i>Trois jours de formation annuels, des experts de terrain pour accompagner les équipes, un tutorat pour les nouveaux enseignants...</i>
Mesure 9	Une valorisation de ces équipes et leur stabilisation dans la durée	<i>Une reconnaissance par la rémunération et dans la gestion des carrières, des affectations ciblées en fonction des besoins locaux et du projet éducatif du réseau.</i>

Axe 3 - Le cadre des apprentissages

Mesure 10	Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques	<i>Un référentiel de base pour construire des projets de réseaux et faire évoluer les pratiques pédagogiques. Des moyens garantis pour une durée de 4 ans.</i>
Mesure 11	Un fonds destiné à des actions pédagogiques et à l'animation des réseaux	<i>Les équipes pédagogiques locales bénéficieront de moyens leur permettant d'engager des actions innovantes au service des élèves.</i>
Mesure 12	Un accueil quotidien aménagé pour les parents,	<i>Plus qu'ailleurs, l'école doit s'ouvrir aux parents et les associer au suivi des apprentissages de leurs enfants.</i>
Mesure 13	Doublement des assistants de prévention et de sécurité dédié à la sérénité du climat scolaire	<i>Ayant pour mission de gérer la « discipline », les assistants de prévention et de sécurité, mis en place dès la rentrée 2012, passeront de 500 à 1000. Une dizaine est en poste à La Réunion, principalement dans les lycées professionnels.</i>
Mesure 14	Une présence renforcée sur les problématiques de santé et sociales	<i>Prévention des risques de santé dès l'école primaire. et développement des postes d'assistance sociale.</i>

Réseaux d'éducation prioritaire 2015-2016 à La Réunion



Les REP incluent les établissements qui rencontrent plus de difficultés que d'autres : effectif annuel de 16.000 collégiens sur un total de plus de 61.000.

Les REP+ s'adressent aux établissements situés dans les quartiers ou secteurs isolés qui concentrent le maximum de difficultés : effectif annuel de plus de 15.000 collégiens.

	<i>Nb d'élèves de l'année scolaire 2014-2015</i> ▼	REP	REP+	PRE	
Saint-Denis	Bourbon	904		✓	
	Montgaillard	999		✓	
	du Chaudron	478		✓	
	Mahé de Labourdonnais	357		✓	✓
	Jules Reydellet	579	✓		
	Les Alizés	698	✓		
	Les Deux Canons	923		✓	✓
Sainte-Marie	Adrien Cerneau	577	✓		
Sainte-Suzanne	Hippolyte Foucque	838	✓		
Saint-André	Chemin Morin	763	✓		
	Cambuston	638		✓	
	Mille Roches	962		✓	
	Joseph Bédier	668	✓		
	Terrain Fayard	894	✓		✓
Salazie	Auguste Lacaussade	541	✓		
Saint-Benoît	Amiral Pierre Bouvet	540		✓	
	du Bassin Bleu	592	✓		
	Guy Môquet	719		✓	
	Hubert Delisle	761		✓	
Pl. Palmistes	Gaston Crochet	436	✓		
Sainte-Rose	Thérésien Cadet	477	✓		
Saint-Joseph	La Marine	753	✓		
	Joseph Hubert	1031	✓		
Saint-Pierre	Ravine des Cabris	971	✓		
	Terre Sainte	602		✓	✓
	Henri Matisse	614		✓	
	Les Tamarins	446		✓	
	Ligne des Bambous	843			
	Paul Hermann	719		✓	
Tampon	Michel Debré	939	✓		✓
Saint-Louis	Plateau Goyaves	859		✓	✓
	Jean Lafosse	627		✓	✓
	Leconte de Lisle	924	✓		
Cilaos	Alsace Corré	389	✓		
Saint-Leu	Chaloupe Saint-Leu	453	✓		✓
Trois-Bassins	Trois Bassins	429	✓		✓
Saint-Paul	Albert Lougnon	1072		✓	
	Antoine Soubou	640	✓		
	Célimène Gaudieux	796		✓	
	L'Étang Saint-Paul	620	✓		
	Plateau Caillou	698	✓		✓
Le Port	Edmond Albius	772	✓		
	L'Oasis	781		✓	✓
	Titan	697		✓	
	Jean le Toulec	648		✓	✓

Pour porter un enfant à l'âge adulte avec un maximum de chances, il faut des adultes bienveillants qui se penchent sur lui et coopèrent.

George PAU-LANGEVIN
Ministre des Outre-mer

Le PRE : ouvrir le chemin de la réussite

Article L. 122-1-1 du
Code de l'éducation
(partie législative)

Préparation des
programmes
européens 2014-2020
à La Réunion -
Diagnostic territorial
stratégique

« La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. »

« Si l'évolution générale de la qualification est orientée positivement, une proportion très importante de jeunes reste à l'écart de cette dynamique. Ceux-ci sont comme leurs parents, handicapés pour accéder à l'emploi. L'illettrisme, l'échec et le décrochage scolaires sont ainsi les obstacles majeurs de l'inclusion sociale, de l'accès à l'emploi, et du développement de la société de la connaissance. »

Reconstruire l'espace d'épanouissement de l'enfant

L'épanouissement culturel et social de l'enfant, depuis son plus jeune âge jusqu'à son adolescence, est au centre de la mission des équipes de réussite éducative :

- assurer un accompagnement individuel, adapté aux enfants et préadolescents qui connaissent des handicaps importants.

Construit comme un parcours graduel vers la réussite, l'objectif de cet accompagnement est de redonner aux plus défavorisés une chance égale de succès dans leur scolarité. Parmi les différents acteurs qui œuvrent à cet objectif, la contribution des équipes de réussite éducative est particulière ; elle se différencie des approches coutumières, notamment de l'éducation et du social, sur 3 points :

- l'équipe de réussite éducative intervient sur l'enfant mais également sur son milieu, notamment familial,
- elle traite (directement ou en recourant à des prestataires spécialisés) l'ensemble des problèmes identifiés, qu'ils soient scolaires, parentaux, physiologiques, psychologiques ou sociaux,
- elle interagit en libre adhésion et en partenariat avec l'enfant et sa famille considérés co-constructeurs centraux de la réussite.

« Les inégalités scolaires sont l'inégalité sociale à l'œuvre. Celle-ci peut évidemment prendre bien d'autres visages, mais elle n'est pourtant pas autre chose qu'habiter dans le mauvais quartier, ne pas pouvoir payer des cours particuliers ou financer des études longues. »

L'ascenseur social est en panne

Aurélie LEDOUX

Maître de conférences à l'université Paris ouest et enseignante à l'université populaire du XI^{ème} arrondissement

Restaurer les capacités d'apprentissage

Les équipes de réussite éducative abordent cet objectif en partant des réalités vécues ou subies par les enfants.

Leur intervention n'a pas pour objet de résoudre l'égalité dans les parcours éducatifs, ce qui serait illusoire, mais de réduire les obstacles de toute nature rencontrés par les enfants les plus défavorisés. Elle vise à leur redonner de meilleurs atouts pour s'épanouir et acquérir les apprentissages nécessaires à leur future vie d'adulte. Des atouts qui peuvent dépendre de l'enfant, de sa santé, mais aussi de son environnement, de sa famille, d'usages...

Reconquérir un dessein personnel autant que scolaire

Dans les PRE, la réussite est prise au sens large comme visant le parcours de l'enfance à l'âge pré-adulte... Prémices à une capacité d'autonomie et d'intégration sociale elles-mêmes réussies.

L'intervention des équipes de réussite éducative est fondée sur l'évidence qu'il ne peut y avoir de parcours bien conduit sans :

- une motivation,
- de la persévérance,
- le développement d'atouts et de capacités,
- une juste connaissance - et reconnaissance - de ses compétences,
- la vigilance et le soutien des parents et des enseignants.

De fait, la démotivation, face à une scolarité qui n'a plus l'intérêt qu'on lui prête, est l'un des problèmes les plus fréquents rencontrés par les équipes ; mais voir les parents et les enfants pris en charge reconstruire ensemble des projets est aussi l'un de ses résultats majeurs.

Redonner à la scolarité sa place dans l'instruction et l'éducation

« Dénoncer le fait de réduire la mission de l'école à la seule notion d'employabilité ne signifie pas que je nie l'idée que les élèves sont aussi de futurs travailleurs, mais plutôt qu'on ne gagne rien à les considérer uniquement comme tels.

Et lorsque les savoirs, la culture ne s'enseignent plus à l'école, il ne reste plus que la famille et le milieu social pour les transmettre. »

Aurélie LEDOUX

L'ascenseur social est en panne

L'essentiel de la transition de l'enfant vers l'âge adulte se construit à l'école et l'enjeu d'une scolarité réussie dépasse largement celui de l'accès à l'emploi auquel beaucoup la réduit.

L'intervention des équipes de réussite éducative est aussi fondée sur une perception restaurée des valeurs d'instruction et d'éducation qui prévalent aux enseignements dispensés :

- l'acquisition des savoirs de base (lecture, écriture, calcul, parole)
- l'apprentissage de soi, des autres et de la vie collective,
- l'émergence et la consolidation d'aptitudes personnelles,
- le déploiement des cultures, des connaissances et des savoirs.

Un regard qui acquiert une valeur essentielle face à la situation locale très marquée, tant dans ses difficultés que dans ses particularismes et ses richesses.

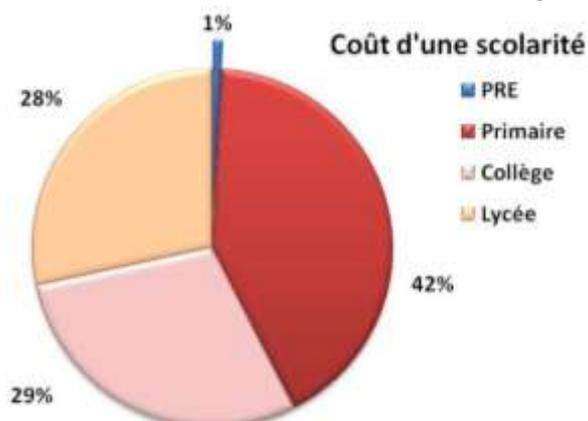
Pour ses bénéficiaires c'est un investissement déterminant sur l'avenir

En 2012, la dépense moyenne annuelle s'élève à 6.010 € pour un écolier (8 années), à 8.410 € pour un collégien (4 années) et à 10.940 € pour un lycéen (3 années). Soit un coût global pour une scolarité normale de 15 années égal à plus de 115.000 € par enfant.

Source : Ministère de l'Éducation nationale

Avec une pondération de 100% pour les enfants suivis et de 30% pour les membres associés de leurs familles, les données détaillées par équipe (voir tableaux ci-après) aboutissent à une dépense moyenne de 900 € par personne accompagnée dans le cadre du Programme de réussite éducative, sur une durée moyenne de 2 ans.

Le coût actuel de la prise en charge d'un PRE représente un budget inférieur à 1% du coût global d'un parcours normal.



Cela représente également 15% de ce que coûterait une année de redoublement en primaire, 11% d'une année au collège et 8% d'une année au lycée.

Cela tend aussi à réduire l'écart entre le budget consacré à une année de 1^{er} degré (42%) - avec ses apprentissages déterminants dans l'acquisition du socle des connaissances de base - et celui consacré ensuite au 2^{ème} degré (57%).

Éduquer demande du temps.

Un temps qui n'est pas le même pour tous.

Un temps marqué par des influences nombreuses et des bouleversements importants, physiologiques, psychologiques, sociaux...

Quand une commune décide de mettre en place un programme de réussite éducative, elle donne à l'enfant en difficulté le temps qui lui est nécessaire pour bien s'accomplir.

Le choix d'une plus grande disponibilité, d'une plus grande écoute.

Avec le PRE, elle cherche à compenser la difficulté de répondre à des besoins particuliers par des approches qui sont forcément celles du plus grand nombre.

Mais certains problèmes rencontrés et gérés par les PRE relèvent plus de la « banalité » que du distinctif.

On peut alors se demander où il conviendrait de situer, ici, la juste frontière entre le général et le particulier ; ou se demander, a minima, si plus de 13 collèges - sur les 83 que compte le département - ne devraient pas bénéficier de la contribution d'un PRE.

■ Dans 50 quartiers, le nombre de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme est supérieur à la moyenne régionale (enquête INSEE 2013 pour le Conseil départemental)

Saint-Pierre : Ravine Blanche / Pierrefonds -----	+ 0,5%	Étang-salé les Bains -----	
Saint-Paul : La Saline -----	+ 1,3%	Saint-Paul : Bellemène -----	
Saint-Pierre : Centre -----	+ 1,6%	Saint-Louis : Le Gol / Les Makes -----	
Saint-André : Cambuston -----	+ 1,7%	Saint-Leu : Le Plate -----	
Le Tampon : Bras de Pontho -----	+ 1,8%	Saint-Paul : L'Étang / Cambaie -----	
Le Tampon : Plaine des Cafres -----	+ 2,6%	Saint-Paul : Saint-Gilles les Hauts ----	
La Possession : Rivière des Galets -----	+ 2,8%	Salazie : commune -----	
Saint-Paul : Bois-Rouge -----	+ 2,9%	Sainte-Suzanne : Centre -----	
Saint-Pierre : Montvert les Hauts -----	+ 3,2%	Saint-Benoît : Beaufond -----	
Saint-Joseph : Centre -----	+ 3,4%		
Saint-Joseph : Plaine des Grègues / Lianes -----	+ 3,4%	Saint-Denis : Domenjod -----	
Saint-Leu : Le Piton -----	+ 3,4%	Le Port : SIDR -----	
Sainte-Suzanne : Jacques / Bel Air -----	+ 4,1%	Saint-Paul : Grande-Fontaine -----	
Saint-Denis : Saint-Bernard -----	+ 4,6%	Le Port : Centre -----	
Saint-Louis : Nord -----	+ 4,6%	Sainte-Rose : commune -----	
Saint-Pierre : Basse Terre -----	+ 4,7%	Saint-Paul : Bernica -----	
		Saint-André : La Cressonnière -----	
Sainte-Marie : Rivière des Pluies -----	+ 5,0%	Saint-Benoît : Bras Fusil -----	
Saint-Benoît : Sainte-Anne -----	+ 5,1%	Le Port : ZAC -----	
Saint-Joseph : Langevin -----	+ 5,1%	Saint-Pierre : Bois d'Olives -----	
Saint-Denis : Le Chaudron -----	+ 5,7%		
Saint-Joseph : Jean Petit -----	+ 5,7%	Le Port : ZI / Rivière des Galets -----	
Saint-Joseph : Vincendo -----	+ 6,0%	Le Port : SATEC -----	
Saint-Paul : Le Guillaume -----	+ 6,4%	Saint-Paul : Barrage / Saint-Cœur ----	
Saint-Louis : Sud -----	+ 6,5%		
Étang-salé les Hauts -----	+ 6,5%	Cilaos : commune -----	
Saint-Benoît : Bébour / Bras Canot / La Confiance ---	+ 6,7%	Saint-Paul : Sans-Souci -----	

Les 13 équipes de réussite éducative



Sur les 24 communes de La Réunion – dont 14 signataires d'un Contrat urbain de cohésion sociale, 10 bénéficient d'un Programme de réussite éducative (PRE), cofinancé par l'ACSé et animé par une ou deux équipes :

1 équipe à St-André, Le Tampon, St-Pierre, St-Leu, Trois Bassins, St-Paul et La Possession,

2 équipes à St-Denis, Le Port et St-Louis.

Chaque année, ces treize équipes prennent en charge près de 800

nouveaux enfants en difficultés, issus des quartiers les plus défavorisés de La Réunion, et les accompagnent en moyenne sur 2 ans.

C'est à la fois beaucoup et trop peu face aux 2 000 jeunes illettrés détectés chaque année lors de la Journée d'appel ou aux 1 500 jeunes qui sortent annuellement du système scolaire sans diplôme.

C'est aussi bien court quand pour certains - qu'on dit alors en grandes difficultés - les problèmes apparaissent dès le primaire et s'amplifient durant toute leur scolarité qui peut alors dépasser 15 ans.

En 2010, 69% des jeunes réunionnais non scolarisés sont sans emploi.

Parmi eux 23 000, soit au final 1 jeune sur 5, n'ont aucun diplôme et sont directement menacés par une pauvreté et une exclusion sociale durable.

■ Enquête emploi au 2^{ème} trimestre 2010
(source INSEE)

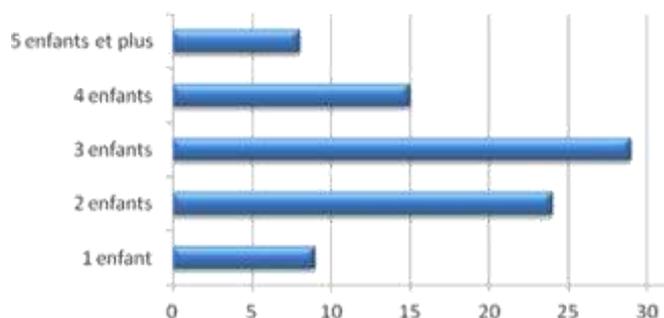
	En emploi	Sans emploi	Total
Ayant un diplôme du secondaire (mais ni CAP, ni BEP, ni plus élevé) ¹	12 900	16 900	29 800
Sans diplôme du secondaire ¹	5 200	23 100	28 300
Total	18 100	40 100	58 100



L'EXEMPLE DU PRE DE LA POSSESSION cadre d'actions 2013...

SUIVIS	Filles	Garçons	Total
2 à 6 ans	16	22	38
7 à 11 ans	20	32	52
12 à 16 ans	4	20	20
TOTAL	40	74	114

■ Compositions des 85 familles suivies ►



AXE INGÉNIERIE

action 01

COORDINATION DE PROJET

- Rémunération du coordonnateur (CDD temps plein)
- Charges sociales
- Frais de locaux et de fonctionnement

AXE PRÉVENTION

La prévention constitue le fer de lance du programme et le levier dans la mobilisation de l'équipe. Ses éducateurs, portés par l'association An Gren Kouler, partenaire du PRE, sont les référents des parcours, en animent les temps et les actions, participent à celles menées par les autres intervenants de l'activité. Ils construisent en interdisciplinarité des accompagnements individuels sur mesure pour favoriser la réussite éducative des enfants repérés, avec l'adhésion des familles. Enfin, ils sont la source des propositions d'actions et d'orientations indispensables au remaniement permanent du Projet.

Un fait marquant à souligner : par leur activité, les éducateurs du PRE sont devenus, dans leur quartier, les interlocuteurs bienveillants des parents, des enfants et des jeunes.

action 02

ÉDUCATEURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- 4 éducateurs spécialisés en CDD pour 32h/semaine (portage, gestion administrative, formation, médecine du travail)

action 03

ÉQUIPE DE SOUTIEN

- Supervision de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) par des groupes d'analyse de pratiques (GAP) animés par un prestataire (8 séances de 4h)

AXE SOCIAL

L'axe social est l'aspect fondamental de l'activité par les médiations collectives qu'elle génère au service de l'individu. Il mobilise des moyens très diversifiés, agencés comme accélérateurs positifs dans la relation entre les éducateurs, les enfants et les parents.

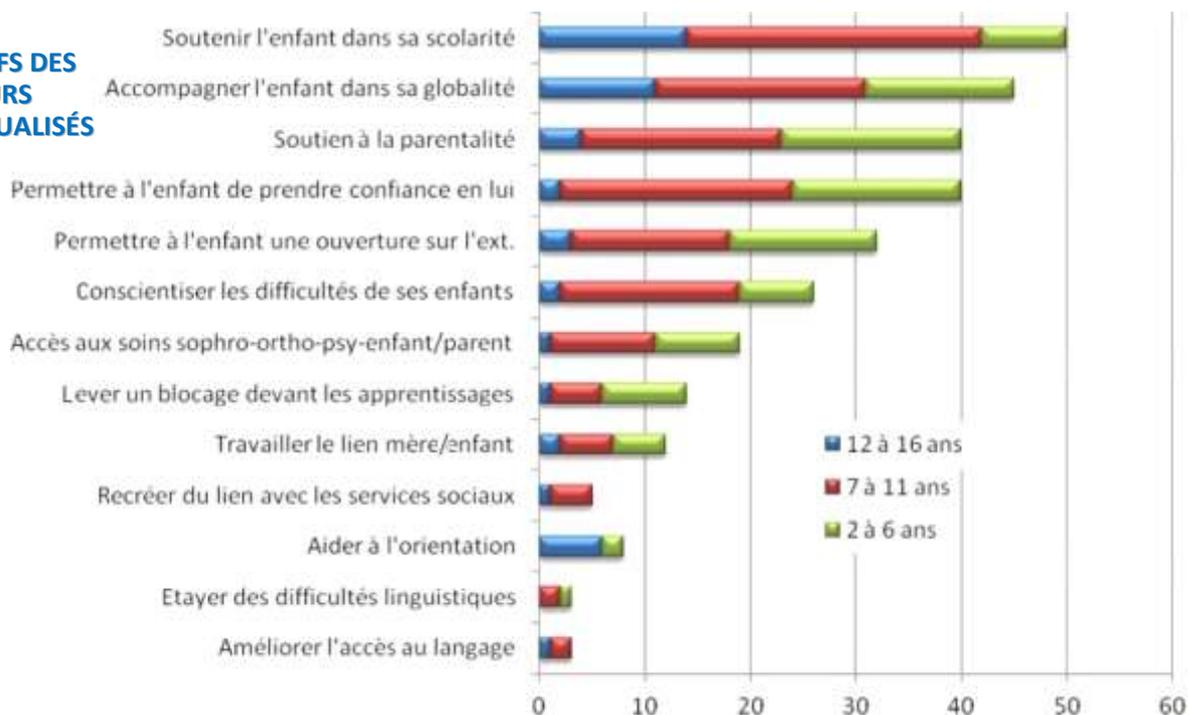
Il inclut une formation/communication en deux volets : parents et équipe PRE. Une occasion d'échanger avec les parents autour de leurs difficultés à éduquer.

action 04

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

- Activités collectives pour renforcer l'accompagnement individuel, en lien avec les demandes des parents et enfants, et exploitant divers espaces : les sentiers, les plages, la piscine, la médiathèque, les quartiers...
- Sorties en grand bus (vacances scolaires) volcan, plages etc. mise à disposition de 4 minibus (hors planning des propriétaires caisse des écoles, CCAS, pôle enfance et Asso-handi Possession)
- Sorties expression corporelle en partenariat associatif
- Sorties spectacles / culture
- Lieu d'accueil parents/enfants, événements du quartier St-Laurent (convivialité, accès internet, groupes de parole, goûters)
- Mise à disposition du local Classe relais (reconduction de convention)
- Mise à disposition des plateaux sportifs du collège (reconduction de convention)
- Sorties et randonnées dans l'île (boissons, goûters)

OBJECTIFS DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS



AXE SANTÉ

Dans l'axe santé, on ne trouve pas forcément d'action en lien avec la nutrition, même si l'action « Fraich attitude » reste un moyen pour mobiliser les parents au sein du « Salon des parents » animé par le collège. On ne trouve pas non plus les liens avec les orthophonistes ou la médecine scolaire, mais ces liens existent bel et bien dans les situations repérées. Ils sont travaillés en pluridisciplinarité dans les parcours individuels. Par contre, on y trouve la sophrologie et ses « outils » pour la gestion du stress, pour s'apaiser et reprendre confiance en soi. Également de la prévention liée aux attitudes adolescentes envers la sexualité, les addictions...

action 05 SOPHROLOGIE

- Séances individuelles d'accompagnement psychologique autour des problèmes familiaux (relations parent/enfant, conflits, dialogue et communication) et scolaires (préparation au passage de classe, gestion des conflits enseignants et pairs, comportement) - 30 séances enfants ou parents en fonction des situations

action 06 GROUPE DE PAROLE FILLES

- Animation par l'équipe d'éducatrices autour de la féminité, de la sexualité, des addictions, etc.

AXE SCOLAIRE

L'axe scolaire s'oriente progressivement vers une collaboration étroite avec l'école en privilégiant des actions communes, comme le « Salon des parents » déjà cité ou le partenariat « Classe relais », plutôt que dans des actions à visée pédagogique indirecte pratiquées dans les années passées.

action 07 PARTENARIAT CLASSE-RELAIS

- Participation au projet éducatif individuel de la classe-relais en lien avec le parcours individuel PRE et en partenariat avec la psychologue et l'enseignant (reconduction)

action 08 SALON DES PARENTS AU COLLÈGE

- Animé par un éducateur PRE, relance du salon des parents de l'ancien adulte-relais orienté suivant 4 axes (dépenses de transport et convivialité)
SCOLAIRE faciliter la rencontre parents / interlocuteurs du collège dans l'établissement
SOCIAL..... faciliter la rencontre avec les partenaires dans et hors collège
FAMILIAL..... échanger entre pairs autour de la parentalité, dans une salle du collège mise à disposition ou à l'extérieur
OUVERTURE favoriser la rencontre et le partage parents / personnels du collège à l'extérieur de l'établissement lors de moments de convivialité

Chaque axe sur lequel l'équipe intervient apporte son lot de médiations et remédiations, en relation avec la finalité du projet. Pour cette raison, la transversalité est permanente entre les divers axes mis en jeu dans le programme d'actions. Cette programmation, affinée par l'expérience, pourra être reconduite en gardant du sens. L'équipe de réussite éducative forte de son expérience est fortement mobilisée autour de ses actions, soutenue par une supervision participative et une formation continue.

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

NOTRE « PUBLIC » PRINCIPAL

- 114 enfants suivis individuellement
- 58 familles accompagnées
- Un collègue et six écoles partenaires

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET DE L'ÉQUIPE

- Accompagner les enfants dans leur difficultés éducatives en :
- Mobilisant les partenaires et les familles
 - Proposant des actions efficaces dans des axes sensibles

LES MOYENS PRINCIPAUX DONT NOUS DISPOSONS

- Une équipe de 4 éducateurs spécialisés, autonome et réactive
- Des partenaires convaincus de notre complémentarité et de notre plus-value
- Des locaux adaptés et faciles à investir
- Des actions individuelles et collectives partagées avec le tissu associatif

LES DIFFICULTÉS QUE NOUS RENCONTRONS

- Des budgets de plus en plus contraints
- Des partenaires nombreux à sensibiliser et à mobiliser autour du même projet
- Un projet perçu comme éphémère (refonte en cours de la politique de la ville)

LES ATOUTS QUI RENFORCENT L'EFFICACITÉ DE NOTRE ACTION

- Une réactivité et une adaptabilité constante des éducateurs spécialisés
- La participation active des acteurs sociaux, de l'équipe PRE et des partenaires
- L'implication directe des élus et des personnes ressources des quartiers
- Des familles qui adhèrent, font confiance au dispositif dans son ensemble, comprennent ses objectifs et y participent

DES RÉSULTATS TANGIBLES

- Des relations de confiance solides entre l'équipe et les familles
- Des actions reconnues par les partenaires comme nécessaires et efficaces
- Des changements observés chez les enfants et leurs parents par l'ensemble des acteurs, notamment éducatifs et sociaux
- Des actions collectives ou individuelles qui impulsent une dynamique de proximité globale, profitant à l'ensemble des dispositifs existants, communaux, politique de la ville ou associatifs.

NOTRE GESTION FINANCIÈRE

- Une enveloppe prévisionnelle respectée
- Des dépenses maîtrisées, en lien étroit avec les objectifs du projet

EN CONCLUSION

Le projet est bien implanté dans les quartiers couverts par le PRE, il emporte l'adhésion parmi les équipes enseignantes et les partenaires institutionnels qui souhaitent la pérennisation du dispositif. Les résultats constatés auprès des familles sont visibles en termes de changements progressifs d'une part dans la scolarité et d'autre part dans l'éducation globale des enfants.

Les relations avec le tissu associatif se consolident en termes de partenariat et de mutualisation des ressources, mais aussi dans la réflexion conduisant à des propositions concrètes d'évolution et d'enrichissement des modalités d'action.

Les enjeux majeurs pour les années à venir :

- Pour les enfants : bénéficier du dispositif pour les prochaines années face à des problématiques récurrentes, donc un travail sur le long terme
- Pour l'équipe PRE : continuer à se former et à développer son réseau de partenaires institutionnels et associatifs capables de mobiliser les énergies autour des attentes des familles
- Pour le PRE : que les réformes de l'éducation prioritaire, des rythmes scolaires et de la politique de la ville *n'oublie pas* le succès rencontré par ce dispositif auprès des enfants et des familles, et la chance qu'il représente pour eux.

« LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE NE SE RÉSUME PAS À LA RÉUSSITE SCOLAIRE, MAIS LA FAVORISE ET LA FAVORISE POUR TOUS »

Myriam SAVIO

Déléguée du préfet de l'arrondissement Ouest, en charge de la réussite éducative

Positionnement et pilotage

	Rattachement		Implantation physique		Collaboration avec le CUCS		Membres du conseil consultatif															Nb de réunions / an				
	hiérarchique	éducatif		Hors collège ou service municipal	Dans le quartier	Locaux voisins	Importance (1 faible, 5 fort)	Commune			État central	Éducation nationale			Services sociaux			Autres								
	CCAS	Caisse des écoles	Collège					Nb total d'élèves	Nb d'écoles liées (élem, prim, mat.)	Élus		CUCS	Administratifs	Sous-préfet (ou secrétaire)	Délégué du préfet	Rectorat, inspecteur	Directeur d'école, principal, proviseur	Enseignants	GUT	PMI	Personnels qualifiés		CDE	PJJ	Associations	Parents d'élèves
Saint-Denis 1	●		Mahé de Labourdonnais	369	4					2			2		2	5				3	2		3	4	3	3
Saint-Denis 2	●		Deux Canons	917	8																					
Saint-André	●		Terrain Fayard	968	9					1		2	1	1	1	3		2							1	2
Le Tampon	●		Michel Debré	1000	11	●	●	Sans CUCS		1		2		1	2	1	1	1								2
Saint-Pierre	●		Terre Sainte	600	7					1		2		1		3				1			1			3
Saint-Louis 1	●		Jean Lafosse	692	7				2	1	1	1		1	3		1							1	2	
Saint-Louis 2	●		Plateau Goyave	904	9						1	1		1	3		1							1	2	
Saint-Leu	●		Marcel Goulette	1187	9		●	●	4	1	1	2		1	3	2		3	1					1	1	
Trois-Bassins	●		Trois-Bassins	400	7																					3
Saint-Paul	●		Plateau Caillou	780	6	●	●		3	2		3	1	1	2	1		1						1	1	2
Le Port 1	●		Jean Le Toullec	661	9																					
Le Port 2	●		L'Oasis	798	8				2	2	1	3	1	1	2	4		1							1	2
La Possession	●		Texeira Da Motta	681	7	●				1		5		1		4		1	2			1		2	1	2
Profil moyen	●			766	8				2,8	1,3	0,4	2,2	0,6	1	2,1	2,7	0,1	1,2	0,3	0,4	0,2	0,1	0,4	0,9	1,1	2,6

Nota : quelques équipes n'ont pu fournir leurs données en raison des restructurations consécutives à la réforme de la politique de la ville et aux élections municipales

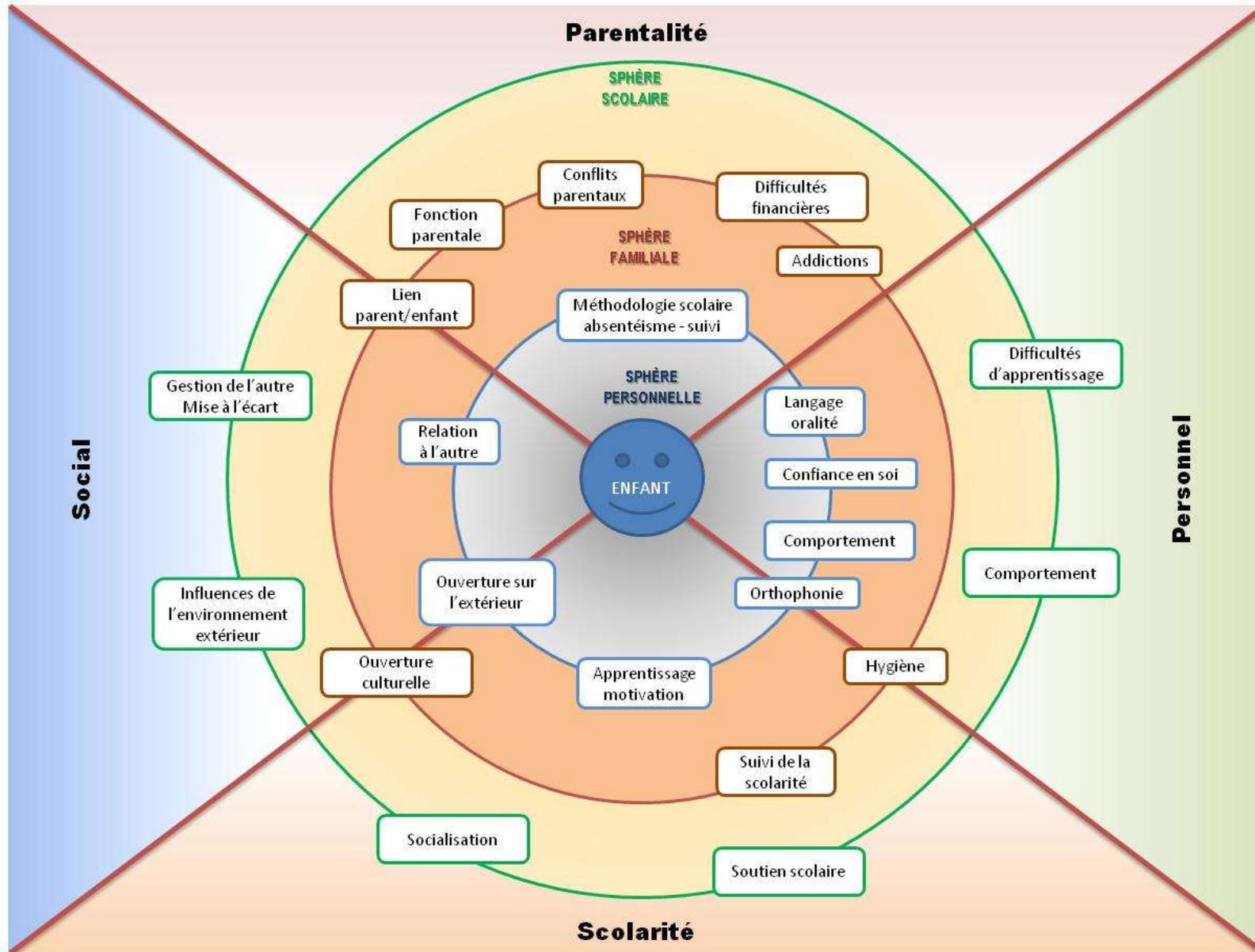
Constitution des équipes et collaborations

	Nb de temps plein					Nb de collaborateurs à temps partiel								Nb de vacataires ponctuels												
	Coordonnateur <i>Type de contrat</i>	Éducateur spécialisé Assistance sociale <i>Type de contrat</i>	Assistante de gestion <i>Type de contrat</i>	Animateur BPJEPS <i>Type de contrat</i>	TOTAL temps plein	Accompagnement des enfants					Accompagnement des parents			Accompagnement des enfants					Accompagnement parents		Général					
						Éducateur spécialisé	Psychologie clinique	Psychologie Groupes de parole	Soutien scolaire	Animations culture & expression	Animations sportives	Psychologie Fonction parentale	Conseil en gestion	Animations d'ateliers	Sophrologue et pratiques	Patrimoine identitaire	Cohésion d'équipe	Soutien scolaire	Loisirs éducatifs	Animations culture & expression	Animations sportives	Communication parentale	Animations d'ateliers	Éducation populaire	Interprète mahorais	
Saint-Denis 1	1	3	1				1					1	1				1	1								
Saint-Denis 2																										
Saint-André	1					2	1												1			2				
Le Tampon	1	1								3	2			1							4	1		1		
Saint-Pierre	1	1								13																
Saint-Louis 1	1	1	1						2	7	3			2								1	5			1
Saint-Louis 2																										
Saint-Leu	1		1						1	6		1														
Trois-Bassins	1																									
Saint-Paul	1	1		1					1	1			1									6				
Le Port 1	1	1								1																
Le Port 2		1								1																
La Possession	1					4											2	1			1		1			
Profil moyen	2.6					6.2								3.5												

Budget et personnes prises en charge

	Budget de fonctionnement 2013								Suivis individualisés			Actions collectives		Actions parentales			Public annuel accompagné	Animation de réseau Nb d'heures annuel
	Montant total	% affecté aux suivis individualisés	% affecté aux actions collectives	% affecté aux tâches de soutien parental	% en animation du partenariat ou de l'équipe	% affecté aux frais de structure	Montant inclus des coûts d'ingénierie et de prestataires	Valorisation en sus des apports en nature (humains et matériels)	Nb annuel d'enfants suivis	Nb annuel d'entretiens / enfant	Durée moyenne d'un suivi (en mois)	Nb annuel	Nb de participants annuel cumulé	Nb annuel de familles accompagnées	Nb annuel de rencontres / famille	Nb annuel des membres de la famille impactés		
Saint-Denis 1	252 825 €	62%	2%	6%	30%	0%	252 825 €	25 000 €	254		18 mois	11	362	104		236	490	455 h
Saint-Denis 2																		
Saint-André	140 250 €	20%	30%	17%	30%	3%	87 930 €		74	25	12 mois			60	10	180	254	1000 h
Le Tampon	116 680 €	60%	30%	5%	5%	0%	116 680 €	26 647 €	74	35	24 mois	8	250	74	12	222	296	576 h
Saint-Pierre	167 685 €	37%	8%	17%	20%	18%	165 722 €		312	4	15 mois	12	600	175	2	263	575	280 h
Saint-Louis 1	200 775 €	46%	6%	12%	20%	16%	164 353 €	87 250 €	187	30	12 mois	10	288	90	24	288	475	156 h
Saint-Louis 2																		
Saint-Leu	106 264 €	35%	4%	4%	15%	42%	69 923 €	11 500 €	66	3	12 mois	7	210	46	2	264	330	405 h
Trois-Bassins																		
Saint-Paul	200 000 €	51%	11%	12%	6%	20%	132 000 €		115	15	20 mois	23	429	70	11	220	335	472 h
Le Port 1	160 000 €	13%	25%	17%	13%	32%	154 000 €	11 700 €	120	24	24 mois	34	597	74	10	280	400	480 h
Le Port 2	160 000 €																	
La Possession	182 000 €	76%	4%	9%	2%	9%	165 671 €	12 000 €	114	30	24 mois	17	180	85	20	340	454	60 h
Profil moyen	187 400 €	44%	13%	11%	16%	16%	145 460 €	19 350 €	146	18,4	18 mois	13,6	324	86,4	10	255	401	432 h

Les problématiques les plus importantes, rencontrées et traitées





L'EXEMPLE DU PRE DE SAINT-PAUL le lien entre les établissements scolaires, la commune et les familles...

LA POLITIQUE COMMUNALE ET L'IMPLICATION DES ÉLUS

Un élu est référent du PRE qui est porté par la caisse des écoles. Celle-ci – et donc le PRE – fait partie du pôle « Enfance et jeunesse » de la commune qui gère aussi le service des sports, l'animation, la petite enfance, la restauration scolaire, les inscriptions scolaires et le conseil municipal des jeunes. Cela permet de coordonner les actions du PRE avec l'ensemble de la politique communale menée en direction de la jeunesse.

Le comité d'administration de la caisse des écoles, où siègent plusieurs élus, valide la programmation et le budget annuel du PRE, vote les affaires (notamment les attributions de subventions) et assure la continuité des actions en avançant les fonds chaque année. C'est la présidente de la caisse des écoles qui préside par délégation le conseil consultatif de réussite éducative (CCRE).

Le PRE collabore étroitement avec le pôle « Vie locale » qui gère les autres dispositifs de Politique de la ville. Des échanges réguliers sont organisés avec le CUCS, l'ASV et le CLSPD. Ainsi, l'équipe du PRE participe systématiquement aux rencontres d'informations mensuelles avec les habitants de chaque quartier, animées par le chef de projet CUCS.

L'ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT ET CEUX QUI LUI SONT LIÉS

La principale du collège et l'inspectrice de l'Éducation nationale du secteur siègent au conseil consultatif de réussite éducative. Une CPE, l'assistante sociale et l'infirmière scolaire du collège sont également présentes à toutes les réunions mensuelles de l'équipe du PRE.

Inversement la coordonnatrice participe au comité d'éducation à la santé et à la

citoyenneté (CESC) de l'établissement et aux ateliers d'échanges sur l'éducation prioritaire. Elle rencontre régulièrement la direction du collège pour développer des projets, notamment en direction des parents, un membre de l'équipe PRE pouvant accompagner physiquement la venue des parents.

L'équipe du PRE, les directions et les enseignants des écoles primaires rattachées se concertent toute l'année sur le suivi des enfants pris en charge. La coordonnatrice du réseau de réussite éducative assiste à toutes les réunions mensuelles du PRE et l'équipe du PRE apporte sa contribution, et celle éventuelle des professionnels associés, aux réunions de l'équipe éducative.

LES PARENTS ET LEUR VOISINAGE

En 2011, nous avons réalisé une enquête de satisfaction auprès des 15 familles dont les enfants bénéficiaient d'un parcours de réussite éducative depuis plus de 6 mois. Le guide d'entretien réalisé pour l'occasion abordait plusieurs points :

LA COMPRÉHENSION DES OBJECTIFS DU PRE ET DE SES ACTIONS

Les parents repèrent assez bien les objectifs du PRE pour leur enfant (autonomie, épanouissement...) mais citent également les objectifs à leur niveau (soutien, écoute...). Il semble qu'ils placent au même niveau les actions destinées à leur enfant et celles qui les concernent. En réalité, ils ne distinguent pas clairement le parcours de leur enfant, mais évoquent davantage une aide pour l'ensemble de la dynamique familiale.

LEUR IMPLICATION AU PARCOURS DE RÉUSSITE DE LEUR ENFANT

La moitié d'entre eux déclare ne pas participer « activement » au parcours de leur enfant et évoque des raisons multiples (maladie, enfants en bas âge,

manque de temps...). Il n'y a pas de refus de s'impliquer et nous trouvons que la plupart sous-estime leur participation et le chemin accompli dans le cadre de leurs compétences parentales. Est-ce à dire que nous pourrions attendre plus d'eux ou devons-nous les solliciter davantage ?

LEUR SATISFACTION DES RÉSULTATS ET EFFETS CONSTATÉS

La totalité des répondants se dit satisfaite des actions entreprises auprès de l'enfant. Les raisons évoquées sont diverses mais nous pouvons les résumer en deux grandes catégories.

- les actions agissent sur le comportement de l'enfant (plus épanoui, valorisé, a plus confiance...)
- les actions agissent sur la cellule familiale (plus de dialogue et de communication avec mon enfant).

Ces résultats sont encourageants pour l'équipe car la plupart des enfants orientés le sont pour des problèmes liés à leur comportement au quotidien et la grande majorité des réponses apportées insistent sur ces aspects (valoriser l'enfant, le confronter à un groupe de pairs...). Nous notons également que des effets sont visibles dans la sphère familiale alors même que ces parents se disent peu impliqués dans la démarche.

Deux familles expliquent qu'elles ne mesurent pas de changement car « les résultats scolaires n'ont pas évolué ». Ces appréciations dépendent bien entendu des attentes des parents et si les objectifs de départ ne sont pas clairement perçus, les parents peuvent être déçus.

LEUR SATISFACTION QUANT AU SUIVI, À L'ACCUEIL ET À L'ÉQUIPE

Les familles se montrent enthousiastes quant au travail et à l'accueil qui leur est réservé au sein du PRE ; elles insistent sur la disponibilité de l'équipe et la facilité d'accès du lieu : pas de rendez-vous, une équipe qui peut venir au domicile des familles, un lieu ouvert où l'on passe de manière informelle. Les familles se disent aussi en confiance car elles perçoivent le PRE comme un lieu neutre où on peut parler de tout.

LEURS PROJECTIONS POUR LES MOIS À VENIR... PENSENT-ELLES AVOIR ENCORE BESOIN DU PRE ?

Toutes les familles répondent par l'affirmative. Les raisons évoquées ne sont pas toujours en lien avec l'intérêt de poursuivre les actions pour l'enfant mais sont très souvent liées à leur besoin d'être rassurées. Il semble que le PRE se soit imposé au fil des mois comme un nouvel interlocuteur reconnu et apprécié sur le quartier et à ce titre les familles ont du mal à se projeter dans l'avenir. Le PRE est vécu comme un lieu qui crée du lien social dans la proximité et apparaît comme une sorte de « béquille » rassurante. Les familles ne se situent jamais dans une logique de guichet ou une approche matérialiste de l'aide proposée.

À contrario, nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des familles qui ne souhaitent pas sortir du PRE alors que les objectifs fixés pour leur enfant sont atteints. Elles vivent mal la sortie du dispositif et il convient de s'interroger sur cet état de fait qui est vécu comme un abandon et qui se répète...

**IL EST ÉVIDENT QUE LES FAMILLES
VOIENT LE DISPOSITIF COMME
NÉCESSAIRE POUR LEURS ENFANTS
MAIS ÉGALEMENT, ET DE MANIÈRE
TOUT AUSSI DÉTERMINANTE, POUR
ELLES-MÊMES.**

**L'AIDE DU PRE REPRÉSENTE POUR
TOUS UNE CHANCE ET UNE
OPPORTUNITÉ D'ÉCHAPPER À UN
DESTIN SUR LEQUEL ILS ESTIMENT
AVOIR PEU DE PRISE.**



L'EXEMPLE DU PRE DE SAINT-PIERRE repérage, prises en charge et pilotage...

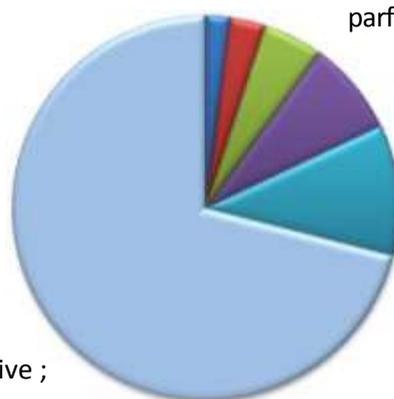
Le diagnostic partagé, élaboré lors de la mise en place du dispositif, dès les années 2006, a fait apparaître quatre orientations, dont un axe fort d'intervention en matière de langage, dès les premières années de scolarisation. Sur cet axe, les actions mises en place, sous la forme d'ateliers collectifs en petits groupes avec suivi individualisé, dans le temps périscolaire et dans les enceintes d'établissements, ont induit une approche où l'école est située comme un vecteur puissant d'intégration et de réussite.

L'équipe de « suivi » (malgré la faible présence d'institutions à caractère sanitaire et social) qui s'est constituée, est surtout composée de personnels de l'Éducation nationale, dont le pivot est le psychologue scolaire. Il est en effet chargé, par l'inspecteur de circonscription, de valider les propositions d'accompagnement d'enfants effectuées par les enseignants au PRE : ce n'est qu'après accord écrit de la famille auprès de l'école d'être contactée, que le travailleur social du PRE peut prendre contact avec elle pour un entretien approfondi.

Le repérage des enfants et l'élaboration du programme de suivi individualisé

PAR QUI ?

Près d'1/3 des demandes de soutien à des enfants repérés comme étant en difficulté proviennent de partenaires extérieurs à l'Éducation nationale. Pour 8%, ce sont les parents eux-mêmes qui viennent à la rencontre de l'équipe de réussite éducative ;



- Médecine scolaire
- Partenaires institutionnels autres qu'EN
- Services municipaux et associations de quartier
- Parents
- PRE
- Établissements scolaires

5% nous sont signalés par des associations qui interviennent dans le quartier.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est une structure éducative mise place en 1990 et modifiée au fil des années. Les RASED rassemblent des psychologues scolaires et des enseignants spécialisés qui interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

QUAND ?

En primaire, la période principale de repérage avec les établissements a lieu vers la fin du 1^{er} trimestre. Des repérages complémentaires sont effectués en cours d'année ; ils font l'objet de liaisons téléphoniques avec les partenaires avant ou après un entretien approfondi de la famille par le travailleur social du PRE.

Au collège, le repérage s'effectue de novembre à février, dès que les fiches-actions et leurs publics sont arrêtés.

COMMENT ?

En primaire, par des réunions de cycle dans chaque école durant le temps scolaire ou dans les temps de concertation sur les activités pédagogiques complémentaires (APC) auxquels participent tous les enseignants. La seconde solution est plus efficace - sous réserve de travailler en cycle et non en groupe école - car plus collaborative et riche dans les échanges entre points de vue parfois différents sur le même enfant.

Au collège, par une réunion pour présenter l'action puis une ou plusieurs rencontres de concertation selon le type d'action (orientation ou santé).

AVEC QUI ?

En primaire : l'enseignant RASED, le ou les enseignants du cycle, le coordonnateur Éclair, le psychologue scolaire, la direction de l'école, le travailleur social PRE et le coordonnateur PRE qui anime la rencontre.

AU COLLÈGE :

Axe orientation : principal et/ou principal adjoint, CPE, préfet(s) des études, assistant social, coordonnateur Éclair, intervenant(s) sur l'action, travailleur social PRE et coordonnateur PRE qui anime la rencontre.

Axe santé : infirmières scolaires et parfois médecin, intervenant(s) sur l'action, travailleur social PRE et coordonnateur PRE qui anime la rencontre.

DÉROULEMENT :

EN PRIMAIRE :

1^{er} temps : un retour au groupe par le coordonnateur des bilans individualisés des actions engagées (bilan de l'intervenant sur base d'indicateurs préalablement définis pour l'action et de la problématique individuelle décelée chez l'enfant, bilan de l'enfant, lorsqu'il a pu se faire en petit groupe lors d'une des dernières séances de l'action, bilan si possible du (des) parent(s) sur l'action réalisée par le travailleur social du PRE ou l'encadrant d'activité. Discussion collective autour du bilan et prise de décision : arrêt de l'action, reconduction identique, reconduction avec modification des objectifs et (ou) de l'action.

2^{ème} temps : une présentation par l'enseignant d'un nouvel enfant repéré : type de difficulté(s) (apprentissages, comportement, méthodologie, langage), des actions en interne déjà engagées (APC, accompagnement éducatif, RASED G ou E, orientation spécialisée, prise en charge psy attendue...), du niveau de relation avec les parents. Discussion et validation collective d'une proposition de parcours : pas PRE, PRE orientation sur un type

d'atelier et éventuellement demande d'accompagnement parental.

L'intervention du PRE n'est effective que quelques jours ou semaines plus tard, après accord écrit des parents demandé par l'école sur notre prise en charge.

Le parcours ne sera mis en place qu'après entretien approfondi du travailleur social du PRE avec la famille (si possible parent(s) et enfant(s) : présentation du dispositif, discussion sur le motif de repérage de l'enfant, appréhension du contexte global de l'enfant (scolaire, familial, social) et validation commune (fiche inscription avec signatures enfant, parent, coordonnateur) de l'action proposée.

AU COLLÈGE :

1^{er} temps : un retour par le coordonnateur et le prestataire de l'action antérieure sous forme de bilan global et d'un bilan individualisé des publics concernés.

2^{ème} temps : une présentation de l'action nouvelle et discussion sur les publics pressentis, les problématiques individuelles et les objectifs à atteindre.

Les thématiques retenues visant le surpoids et l'obésité, les autorisations préalables risquent d'essuyer de nombreux refus de la part des parents des « décrocheurs scolaires » concernés. Aussi l'établissement ne les demande pas, préférant une prise de contact direct du PRE avec les familles. Une réunion collective parents-jeunes est alors organisée, dans ou hors de l'établissement scolaire, pour présenter le dispositif, l'action et ses objectifs.



PROGRAMMATION DES ACTIONS

La programmation est présentée chaque année lors d'un CCRE. Elle s'articule autour des quatre axes qui ont prévalu à la mise en place du PRE en 2006, à l'issue du diagnostic préalable et partagé alors effectué :

Langage proposer une offre variée d'activités, permettant la maîtrise des savoirs, des savoirs-être et l'expression sous toutes ses formes.

Public : premier degré.
Type : ateliers hebdomadaires (1,5 à 2h) périscolaires dans l'école, en prestations de service
Durée : environ une année scolaire, mais en moyenne sur 2 séquences, de août à décembre puis de janvier à juin intégrant l'évaluation.
Contenu : théâtre, clubs « Coup de pouce clé », lecture de conte, jeux, cirque, marionnettes, radio.
Forme : environ 20 ateliers en petits groupes (en moyenne 4 à 8 enfants) avec suivi individualisé par l'intervenant.

Parentalité renforcer leur dialogue avec l'école, améliorer la relation parent-enfant et valoriser la fonction parentale.

Public : tous les parents et enfants entrés dans le dispositif.
Durée : liée à la durée de parcours
Individuelles : lien permanent du travailleur social du PRE - 1 entretien avec chaque famille, systématique avant l'entrée dans le dispositif, puis suivi régulier de l'enfant et de la famille
Collectives : ateliers parents-enfants transversaux (langage, orientation, santé), sorties culturelles parents-enfants, fête annuelle du PRE, en prestations de service.

Orientation remobiliser les jeunes en décrochage, favoriser leur prise de responsabilité et leur projection.

Public : 10 jeunes collégiens de 4^e et 3^e.
Durée : liée à la durée de parcours
Action : multiformes : journée ou séjour de cohésion, ateliers thématiques, séquences individualisées, regroupements parents-jeunes, en prestations de service.

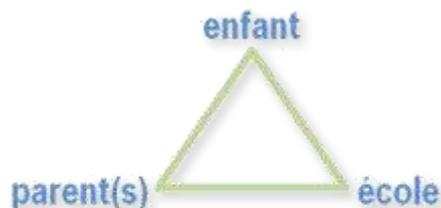
Santé améliorer l'accès aux soins, sensibiliser à l'hygiène alimentaire (surpoids, obésité)

Public : enfants d'une école et jeunes du collège.
Durée : année scolaire,
Individuelles : accompagnement des démarches de santé et d'accès aux soins.
Collectives : ateliers en pause méridienne enfants seuls et parents-enfants.



LE TRAVAILLEUR SOCIAL DU PRE

Éducateur spécialisé, il est mis à disposition du dispositif sous forme d'une prestation de service, intervient à temps plein et travaille sur la triangulation entre l'enfant, ses parents et l'école.



La relation de confiance se construit dans la durée et par la répétition de rencontres et d'échanges tout au long du parcours de l'enfant. Des bilans d'étape permettent d'ajuster les actions et de consolider l'adhésion des publics au dispositif.

L'intervention du travailleur social est complétée par des actions collectives transversales soit auprès des parents seuls (ateliers thématiques avec support d'activités manuelles), soit à travers des ateliers conjoints parents et enfants qui consolident les liens intergénérationnels (atelier santé, atelier pâtisserie, au collège).

Plusieurs temps forts sont également organisés dans l'année :

- des sorties familiales qui se préparent à partir d'une dynamique créée sur les ateliers enfants et sur des thématiques décidées par le groupe.
- un après-midi récréatif est également proposé à l'ensemble des enfants et parents inscrits, afin de valoriser les actions engagées pendant l'année écoulée, permettre des échanges entre parents et avec les intervenants et de modifier les représentations que peuvent se faire certains parents sur la question de la difficulté éducative.



PERCEPTION DU DISPOSITIF PAR LES PARTENAIRES

À notre prise de poste en septembre 2011, nous avons constaté certaines difficultés de collaboration avec les équipes éducatives des écoles. Mais en 3 ans, nous sommes passés de cette situation incertaine à une collaboration active concrétisée par un travail partenarial soutenu.

Prochaine étape : retravailler ensemble la problématique des indicateurs de repérage des enfants. En effet, les effectifs accueillis sur le dispositif sont supérieurs à ce qui avait été envisagé. Ils mettent en question la capacité de l'équipe à répondre correctement à la demande des établissements scolaires et à fournir, pour chaque enfant, une évaluation pertinente.

OUTILS D'ÉVALUATION

PREMIER DEGRÉ :

Une attention particulière a été portée sur les actions de langage. Chaque atelier fait l'objet d'une évaluation périodique : évaluation globale de l'activité et évaluations individuelles sur la base d'indicateurs communs (problématique identifiée de chaque enfant et 4 critères de réussite : engagement et participation, écoute et attention, expression, intérêt, remarques complémentaires libres ; 1 critère est dédié à la spécificité de l'atelier. Cela représente environ 20 indicateurs.

L'évaluation individuelle se présente sous la forme de deux colonnes : une première colonne permettant une évaluation diagnostique par l'intervenant en début de période, une seconde colonne permettant une évaluation sommative en fin d'action. Une représentation graphique en toile d'araignée permet de visualiser immédiatement la progression.

Cet outil est surtout utilisé pour valoriser la progression de l'enfant et mettre en avant

ses réussites et compétences acquises, les restituer à la famille et à l'enseignant, et qui pourront poser un regard particulier sur cette progression constatée.

SECOND DEGRÉ :

Les interventions particulières menées (décrochage scolaire, obésité et surpoids), leur durée limitée, orientent nos actions vers des objectifs moins ambitieux qui se focalisent sur des compétences particulières du socle commun (civisme, autonomie, initiative). Il s'agit, pour l'essentiel, d'amener les enfants - avec leurs parents - à se projeter et à faciliter la construction d'un projet de vie.



Le dispositif ne s'appuie pas encore sur une véritable équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS), l'essentiel des métiers étant issus de l'éducation dont la plupart de l'Éducation nationale. Les autres institutions (CAF, Conseil départemental) n'agissent que sur des situations familiales particulières. Elles ne sont pas encore inscrites dans une dynamique de projet.

La mission récente de pilotage d'une classe expérimentale, la classe passerelle, confiée au PRE en janvier 2013, elle-même dispositif partenarial impliquant l'Éducation nationale, la CAF, le CCAS, la PMI de secteur, laisse entrevoir, dans le travail collectif engagé et les effets positifs constatés sur nos publics communs, des pistes de renforcement partenarial.

Le statut de référent est également absent dans le dispositif. Mis à part la classe passerelle, où cette notion est acquise et appliquée, le référent de parcours est le travailleur social du PRE.

Le dispositif est toujours perçu par les personnels de l'Éducation nationale comme une action globale de soutien, extérieure et complémentaire, autonome dans son fonctionnement et ses principes.



L'EXEMPLE DU PRE DE SAINT-PAUL un parcours parmi d'autres...

LA MÈRE DE DAMIEN

Elle se présente un jour sous les conseils d'une voisine. Elle vit seule avec ses trois enfants. **Damien**, 10 ans est le dernier et voit son père assez régulièrement. Sa mère s'inquiète car elle décrit son fils comme en souffrance. **Damien** est en CM2 dans une école du quartier. Il n'a jamais redoublé mais éprouve de grandes difficultés, en orthographe notamment.

Nous rencontrons **Damien** avec sa mère : il explique qu'il souffre des remarques de son enseignant. Il se sent humilié et en retrait dans la classe. **Damien** prend comme exemple les dictées où il obtenait chaque fois un zéro, jusqu'au jour où le maître l'a dispensé de faire l'exercice. Il a assez peu de copains et semble très angoissé. Il n'a pas confiance en lui.

Nous rencontrons ensuite l'enseignante, la directrice de l'école et le père de **Damien** afin de mieux cerner la situation. L'équipe préconise un bilan orthophonique, une rencontre avec la psychologue du PRE, des activités extrascolaires et un travail concerté avec la mère.

Damien accepte les objectifs : travailler avec un professionnel à gérer ses angoisses, prendre la mesure de ses difficultés en orthographe et se réintégrer petit à petit aux jeunes de son âge à travers des activités extrascolaires. En outre, **Damien** et sa mère participeront à des randonnées en famille avec l'éducatrice du PRE. Enfin, une prise en charge orthophonique sera mise en place en lien avec l'enseignant.

DAMIEN

Il entame des séances avec la psychologue, à raison d'une fois par semaine. **Damien** est très angoissé et présente de nombreuses phobies (peur du noir, de la saleté, des araignées...). Lors des premières randon-

nées avec le PRE et en présence de sa mère, les observations se confirment : il a du mal à échanger avec ses camarades et reste en retrait, près de sa mère. Il a de temps en temps des *blocages* qui le paralysent ; il refuse par exemple d'avancer lorsqu'il voit une toile de bibe (grande araignée des frondaisons) sur le chemin...

Peu à peu nous amenons la mère de **Damien** à réfléchir sur son rôle et le lien qu'elle entretient avec son fils : lors d'ateliers destinés aux parents, elle prend conscience qu'il faut qu'elle se détache de son fils pour qu'il soit plus à l'aise avec ses camarades. Ainsi lorsque nous lui proposons de participer 7 jours à une colonie de vacances, **Damien** accepte fébrilement. Fortement encouragé par sa mère, il dormira pour la première fois en dehors de son domicile. Cette expérience, difficile les deux premiers soirs, s'avère très positive pour **Damien** qui crée des liens forts avec les préadolescents du séjour et se montre de plus en plus ouvert à nos propositions.

Il accepte avec enthousiasme de suivre chaque semaine des cours de BMX (bicycle motocross) dans le quartier avec 7 autres collégiens.

AUJOURD'HUI

Son intégration en 6^{ème} s'est faite sans encombre ; ses bulletins de notes sont bons. **Damien** poursuit ses efforts avec l'aide de l'orthophoniste du quartier. Il se rend chaque vendredi soir à son cours de BMX et il a pu arrêter de rencontrer la psychologue. Cette reconstruction s'est déroulée sur un an et demi et a nécessité plusieurs domaines d'intervention :

ACCÈS AUX SPORTS ET LOISIRS

La randonnée, les ateliers BMX et les colonies de vacances sont autant d'actions mises en place par le PRE afin de poursuivre

des objectifs adaptés pour chaque enfant suivi (socialisation, observation des liens familiaux, intégration dans son quartier...)

ACCÈS AUX SOINS

Expliquer à la maman le métier d'orthophoniste et l'intérêt pour **Damien** car, en dépit des recommandations de l'Éducation Nationale, elle n'avait pas cerné l'enjeu. Mettre en relation la famille avec l'orthophoniste du secteur dans les meilleurs délais.

Quant au suivi psychologique, il a aidé **Damien** dans un moment où il souffrait au quotidien. Cette réponse rapide et de proximité a permis à **Damien** de mieux gérer ses angoisses et de se confier à un tiers.

AIDE À LA PARENTALITÉ

Les ateliers parentaux ont permis à la maman de se sentir soutenue dans toutes les démarches. Son implication dans le parcours de réussite éducative de son fils est une des clés du succès de celui-ci.

**Bernard
BOISSIER**

Coordonnateur
du PRE de Saint-
Pierre



L'EXEMPLE DU PRE DE SAINT-PIERRE effets sur le déploiement des partenariats éducatifs et périscolaires...

En janvier 2013, la direction de la solidarité de la ville a confié au PRE la mission d'animer le réseau des partenaires du dispositif « Classe passerelle » implanté dans une école maternelle située sur notre périmètre d'intervention.

C'est un projet pluri partenarial proposé par le rectorat et impliquant également la Commune, la CAF et le CCAS dans le financement et le suivi. Il s'agit d'un accueil spécifique en milieu scolaire d'enfants de 2 à 3 ans, accompagnés de leur parent. Autour d'une équipe éducative composée d'un enseignant, d'une éducatrice de jeunes enfants et d'une Atsem, on accueille dans une vraie classe et on accompagne « en douceur » l'inclusion scolaire de 20 enfants au plus tout au long d'une année scolaire. Une convention annuelle fixe les modalités de fonctionnement du dispositif : sélection des familles, suivi technique et évaluation finale portée au comité de pilotage.

La spécificité vis-à-vis d'une classe de très petite section (TPS) accueillant la même

tranche d'âge, est la double action particulière menée avec les parents :

- d'accompagnement au détachement progressif de leur enfant dans les activités du matin menées par le professeur des écoles
- par des ateliers de parentalité de l'après-midi conduits par l'éducatrice de jeunes enfants, visant à renforcer les compétences éducatives et réduire les inégalités sociales et culturelles.

Les familles sont admises sur des critères d'éligibilité préalablement établis : âge de l'enfant, localisation géographique, absence d'antécédents de fréquentation de structure d'accueil collectif, parents présentant des signes de fragilité quant à la socialisation et/ou le langage et/ou le comportement.

Les prescripteurs sont les professionnels, institutions et associations en lien avec la question éducative. Les parents peuvent bien sûr solliciter directement les partenaires.

Une commission de « recrutement », composée du coordonnateur du réseau Éclair, du travailleur social de la CAF, de membres de la PMI du secteur (infirmière et puéricultrice), du travailleur social du PRE, animée par le coordonnateur PRE, est chargée d'examiner les critères et de valider collectivement les admissions dans ce dispositif. Elle se réunit au moins trois fois par année scolaire, préalablement à chaque rentrée échelonnée des enfants.

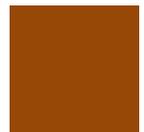
Très rapidement est apparue la nécessité d'établir un lien direct avec l'équipe éducative de la classe en organisant des séances d'information collective auprès des parents retenus, pour les aider dans les démarches administratives d'inscription, en proposant un temps d'accueil spécifique dans la classe avant l'admission définitive.

Parallèlement, la notion de travailleur social référent : interlocuteur, médiateur entre le parent et l'école s'est imposée, à la fois pour faciliter les échanges avec l'institution, mais également pour réagir immédiatement aux éventuelles difficultés rencontrées par la

famille et impactant directement son implication dans le dispositif. Le référent est donc identifié comme tel par tous les partenaires du dispositif.

Enfin, la question de l'évaluation globale et individualisée, c'est-à-dire au-delà des outils mis en place dans la sphère scolaire par l'équipe éducative, est posée également. Il s'agira de réaliser un bilan commun aux travailleurs sociaux et à l'équipe, afin d'accompagner si besoin chaque parent et enfant dans la sortie du dispositif et proposer son prolongement éventuel dans un parcours éducatif du PRE.

La dynamique partenariale qui s'est rapidement construite autour de ce dispositif expérimental, témoigne des effets positifs des « fondamentaux » du PRE : mobilisation des partenaires, diagnostic partagé élaboré par une équipe pluri institutionnelle, rôle central accordé à l'enfant et sa famille, suivi de proximité du parcours à travers le référent et objectifs de fin de parcours identifiés.



La qualité de l'apport du PRE tient beaucoup à sa proximité avec les familles et à ses liens avec l'école.

Robert RELLUI

Directeur de l'école élémentaire Jean Jaurès
quartier CUCS de Saint-Laurent, La Possession

Des partenariats institutionnels à renforcer

LES TÉMOIGNAGES DES
PRE DES COMMUNES
DU TAMPON, DE SAINT-
PAUL, DE SAINT-LOUIS
ET DE SAINT-DENIS

Une nécessité : intégrer la logique de chacun



**Marie-Paule
LAURENT**

Coordonnatrice du
PRE du Tampon

GESTION DU TEMPS

Une bonne gestion du temps apparaît comme essentielle dans l'exercice des missions du dispositif.

Tout d'abord, il est important de prendre en compte les différences qui subsistent entre les professionnels du PRE et leurs partenaires.

En effet, les professionnels du PRE dépendent généralement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (exemple: CCAS, caisse des écoles). Ainsi, à la différence des professionnels de l'Éducation nationale, qui travaillent et planifient leurs actions sur l'année scolaire, les actions du PRE s'inscrivent sur l'année civile. Par conséquent, la prise en compte de ce paramètre demande aux

professionnels du PRE une certaine capacité à moduler leurs actes, leurs liens partenariaux et leurs activités, en fonction des professionnels de l'Éducation nationale.

Enfin, la prise en compte du temps lié aux circuits administratifs aussi bien de la part du financeur (DJSCS, ACSé...) que du porteur du dispositif (CCAS) est également importante dans la mise en œuvre effective des PRE. Les procédures administratives ont toutes des délais qu'il faut savoir prendre en compte dans la gestion du temps.

PILOTAGE ET SIMULTANÉITÉ

Une plus-value dans le travail avec les familles a été la création du centre multiservices du 23^{ème} km par le CCAS du Tampon avec l'implantation du PRE dans ce complexe.

Ce regroupement de plusieurs prestataires au sein d'une plateforme de services - PRE, caisse d'allocations familiales, maison du droit et de la justice, SIDR (bailleur social), accompagnement social personnalisé du Conseil départemental - a permis à de nombreuses familles du PRE de résoudre leurs problèmes sociaux et familiaux et, par extension, a apporté un bien-être au niveau des familles et des enfants.

À titre d'exemple, l'équipe du PRE a accompagné cinq familles dans leurs démarches de logement et trois demandes ont ainsi pu aboutir. D'autres ont été orientées vers les services sociaux du CCAS. Pour précision, ces familles endettées ont pu trouver une solution grâce à la conjugaison d'actions de plusieurs prestataires sociaux.

De ce fait, l'axe parentalité s'est renforcé par une confiance amplifiée des familles. En prenant en considération leurs besoins immédiats de subsistance (de logement, d'allocations familiales donc alimentaires), nous avons tenté avec les familles d'apporter une résolution concrète à leurs soucis de vie quotidienne en les orientant vers le prestataire compétent. Les familles se sentent alors écoutées et soutenues et entendent mieux les messages concernant la réussite éducative et scolaire de leur enfant.

RELAIS ET CONTINUITÉ

Les notions de relais et de continuité paraissent essentielles, notamment lorsque les parcours individualisés de réussite éducative arrivent en complément d'un accompagnement déjà effectué par des partenaires sociaux comme le Conseil départemental ou l'Éducation nationale. Il s'agit dans ces cas-là, d'apporter une plus-value au travail déjà mené par ces partenaires, en proposant à ces enfants et à leurs parents des supports d'activités venant parfaire le travail effectué par ces partenaires.

Directement liées au partenariat, ces notions forment le cœur d'intervention des PRE. Sans mise en cohérence, les actions menées par chaque partenaire auprès de l'enfant peuvent apparaître comme des "effets doublons". Ceux-ci représentent aussi bien une perte de temps pour les partenaires qu'une incohérence pour les familles qui ont du mal à situer le rôle de chacun.

Avec le Conseil départemental et les GUT



POINTS FORTS

- Les réunions mensuelles permettent de réguler les entrées et les sorties du PRE.
- Les modalités de suivi et d'accompagnement sont organisées et réfléchies. Les actions proposées sont diversifiées et adaptées selon les catégories d'âge et les besoins du jeune.
- La pluridisciplinarité est à préserver absolument car elle fait la force et la richesse de ce dispositif. Elle permet de tendre vers une plus grande objectivité. Les compétences et limites de chaque institution sont aussi mieux cadrées.
- Les conditions de mise en œuvre du partenariat se font autour d'une charte commune et permettent des échanges d'informations qui prennent en compte la famille dans sa globalité. Il en ressort que les familles retirent un bénéfice certain du PRE qu'aucun autre dispositif n'est en mesure de proposer actuellement.
- Nous notons des évolutions de comportement pour une grande majorité des enfants pour lesquels la problématique au départ n'était pas trop lourde et complexe : le travail de prévention prend toute sa place.
- Le PRE est bien identifié par la population qui n'hésite pas à se rendre spontanément dans les locaux pour solliciter des actions pour leurs enfants.
- L'équipe PRE montre une grande disponibilité pour ses partenaires, des échanges peuvent se faire à tout moment, en dehors des réunions instituées. On note un dynamisme et une bonne coordination, ce qui explique son succès.

POINTS À AMÉLIORER ESPACES DE COOPÉRATION POSSIBLES

- Les orientations pourraient être davantage travaillées au travers de l'utilisation de la fiche de liaison par les partenaires.
- Faute de partenaires associatifs, la tranche d'âge des enfants de 2 à 6 ans est peu ou pas couverte alors que les besoins existent.

DES RÈGLES DE BONNES PRATIQUES CONSTRUITES ENSEMBLE AU FIL DU TEMPS

Le partenariat avec le Conseil départemental nécessite :

- Une charte de confidentialité comme préalable indispensable.
Il est à noter que ce partenariat est facilité par la présence de travailleurs sociaux au sein de l'équipe PRE.
- Une discussion de fond sur qui fait quoi ?
Pour cela l'équipe contacte systématiquement les travailleurs sociaux du Conseil départemental (AS ou PMI) pour vérifier si la famille est connue de leurs services. Ils analysent les éléments en leur possession pour voir dans quelle mesure ces informations permettraient de renforcer le diagnostic du PRE et dans quelles conditions elles peuvent lui être communiquées.

Le parcours de réussite éducative est défini en tenant compte du travail et des prises en charge déjà effectués par le Conseil départemental : nous délimitons précisément le champ d'intervention



**Magalie
PETRAUD**

Coordonnatrice du
PRE de Saint-Paul

du PRE. Par exemple si une mesure de type AECD est en cours dans la famille, le PRE n'interviendra pas sur le champ de l'éducation pour cette situation ou bien à la marge, en lien avec l'éducateur en charge de la mesure.

- Un engagement solidaire au seul profit des familles

Les situations communes au Conseil départemental et au PRE nécessitent un partenariat étroit : en sus des réunions d'équipe pluridisciplinaire mensuelles, des échanges fréquents ont lieu entre les professionnels de manière informelle, par téléphone ou de visu. Chacun s'engage à être très réactif.

Les familles sont informées dès le premier contact que nous travaillons avec une équipe qui comprend des travailleurs sociaux du Conseil départemental, de la CAF... Nous précisons également aux parents que les informations qu'ils nous confient restent confidentielles sauf si elles laissent à penser qu'un enfant est en danger. Ce préalable posé, beaucoup de familles nous confient des éléments que les autres partenaires ne possèdent pas.

L'échange d'informations confidentielles est fréquent et permet aux deux parties d'avancer chacune dans son champ de compétence. Nous sommes en mesure d'alerter le Conseil départemental lorsqu'une situation semble se dégrader afin d'agir en amont.

Lorsque le PRE détient des informations préoccupantes, il en informe ses partenaires du Conseil départemental mais procède à un recueil d'informations auprès des services compétents (par courrier) car ce n'est pas le même service du Conseil départemental qui gère ces aspects. La démarche est toujours expliquée à la famille par le PRE.

Enfin, lorsque le travail du PRE atteint ses limites (non mobilisation de la famille ou du jeune) alors même que la situation est complexe, l'équipe doit rapidement passer le relais au Conseil départemental afin de ne pas ralentir la procédure et le travail de fond qui relèvent des compétences du Conseil départemental.

LA PMI APPORTE AU PRE SA CONNAISSANCE DES FAMILLES

La coopération entre les travailleurs sociaux se réalise naturellement sur le terrain dans l'intérêt des enfants et des familles : orientations, suivis communs ou partagés, bilans sur les différentes situations. Malgré cela plusieurs travailleurs sociaux ne connaissent pas le fonctionnement et le rôle du PRE. La PMI participe au développement du diagnostic de départ des enfants repérés en difficultés et suivis chez eux.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LE PRE COORDONNENT LEURS ACTIONS ÉDUCATIVES

Certaines familles du dispositif sont suivies par l'unité territoriale du Conseil départemental dans le cadre de mesures éducatives ou d'une prise en charge relevant de la polyvalence de secteur. Les échanges entre le PRE et les travailleurs sociaux de cette unité sont fréquents et permettent d'harmoniser et de coordonner les interventions de chacun. Dans le cas d'un enfant suivi dans le cadre d'une mesure éducative, le PRE arrive en complément, ce qui permet d'enrichir et de consolider le travail social effectué par les services du Conseil départemental.



Josette PAUS

Coordonnatrice du
PRE de Saint-Louis



**Marie-Paule
LAURENT**

Coordonnatrice du
PRE du Tampon

Avec le rectorat et les établissements scolaires



Inspectrice

du canton de
Saint-Paul 2

POINTS FORTS

- Les actions du PRE ciblent des champs d'action en bonne complémentarité avec ceux de l'école. Si les versants didactiques et pédagogiques sont attribués au personnel du professorat, ceux relatifs à la famille et à l'éducatif relèvent davantage du domaine du PRE, bien que ces domaines d'action ne soient pas étanches.
Les actions apparaissent en complète adéquation avec l'existant et les besoins repérés. Elles sont pensées et proposées en fonction de la difficulté repérée et en accord avec la demande de l'enfant.
- La mise en œuvre du programme de suivi de chaque enfant est en adéquation avec le diagnostic établi sur le territoire. Le croisement des différents indicateurs tels que sociologiques, économiques et structurels permet un repérage ciblé. L'évolution de la situation est proposée à l'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'à la personne qui régule et fait le repérage au moins une fois par mois.
- L'aide méthodologique apportée par le PRE permet une meilleure articulation scolaire et familiale, notamment pour les cellules éducatives éloignées des codes de l'école. Le champ d'action éducative du PRE est plus étendu que celui des équipes pédagogiques dont l'éthique pose les limites de l'instruction/éducation.
- Le renouvellement de l'action - si le besoin persiste - développe autonomie et évaluation de la plus-value des « effets PRE ». Ainsi, l'offre ne crée pas la demande et la stigmatisation est évitée.
- Des réunions de travail mensuelles permettent aux partenaires d'avoir une bonne visibilité des actions. On y valide les entrées à partir des fiches établies entre le référent, le coordonnateur, l'enfant et le parent ; le suivi de certains est proposé, les sorties sont discutées et validées.
- Le réseau partenarial fonctionne bien, est à l'écoute et présent le plus souvent possible. Chaque partenaire a sa place et permet d'apporter des solutions selon ses compétences et ses connaissances dans son domaine. L'équipe pluridisciplinaire aide à la mise en place d'appel à projet et des fiches actions sont faites lorsque cela est nécessaire.
Le sens de l'élaboration du PRE ainsi que ses objectifs concourent à la construction d'une culture commune.
Nous faisons vivre, nous suivons, et alimentons le réseau existant.
- Le référent remplit totalement les missions qui lui incombent. L'équipe pluridisciplinaire communique, échange en toute sérénité car une charte de confidentialité a été signée au préalable.

POINTS À AMÉLIORER, ESPACES DE COOPÉRATION POSSIBLES

- La territorialité des actions est relative à l'implantation du CUCS. Le nombre d'élèves bénéficiant des actions du PRE en termes d'aide à la scolarité demeure relativement faible sur certains secteurs d'école.
- Le nouveau dispositif de l'APC mis en œuvre à la rentrée 2013 cible 3 axes dont l'un porte sur l'aide à la méthodologie des élèves et l'autre sur l'aide à la difficulté scolaire. Les besoins identifiés lors des évaluations diagnostiques pourraient constituer un indicateur à croiser avec ceux des actions du PRE.



Principal

du collège de Plateau-
Caillou
à Saint-Paul

- Les besoins repérés, en termes de scolarité, pourraient intégrer les résultats aux évaluations diagnostiques des équipes enseignantes. Cependant, pour les difficultés lourdes et notamment pour les élèves de 6 à 11 ans, il serait pertinent de pratiquer un protocole commun d'évaluation à moyen et à long terme (formative, formatrice et sommative) avec une formalisation des actions complémentaires.
- La mise en cohérence des dispositifs d'aide apparaît fondamentale, à la fois au niveau des champs d'action internes au PRE (aide à la parentalité, aide éducative, aide à la scolarité...) mais également aux nouveaux dispositifs inscrits dans la réforme de la refondation de l'école (APC, TAP) et ceux existants (Accompagnement éducatif, CLAS, CLEA pour le champ d'action artistique et culturel).

POINTS FORTS

- La prise en charge PRE évite que les situations se dégradent ; l'accompagnement des familles est essentiel. Elles trouvent là une écoute et un lieu spécifique dans l'accompagnement, une ouverture au monde extérieur qui fait évoluer leur comportement social et leur rapport à l'autre.
- Les référents PRE ont une connaissance approfondie de l'environnement de l'enfant. Les réponses sont adaptées aux besoins ciblés.
- Les réunions mensuelles permettent un suivi et une évaluation de la situation. Les décisions sont collégiales. Le travail s'effectue en confiance et en confidentialité.
- La compétence de la coordinatrice contribue fortement à l'efficacité du lieu et du dispositif.

POINTS À AMÉLIORER, ESPACES DE COOPÉRATION POSSIBLES

- Il faut vérifier systématiquement avec le collège les informations scolaires données par les parents.
- Il faut travailler à une meilleure lisibilité du dispositif en faveur des enseignants.



M RELLUI

Directeur de l'école
« Jean Jaurès » à
La Possession

LE PRE AGIT À PROXIMITÉ DES FAMILLES ET DE LEURS CONDITIONS DE VIE, CE QUE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE NE PEUT FAIRE

Notre action se trouve souvent limitée par l'absence de relation avec les familles et au cloisonnement par le temps scolaire que nous impose notre fonction. Nous pouvons agir à l'école mais en dehors c'est impossible.

Le PRE permet de prolonger notre propre accompagnement en traitant notamment les conditions de vie des enfants au sein de leur famille. Nous bénéficions aussi de son diagnostic et de son retour pour mieux comprendre les élèves et mieux discerner l'origine de leurs problèmes. Tout en restant dans notre rôle d'enseignant, appréhender la globalité des situations nous est précieux pour mieux identifier les besoins et mieux agir face aux difficultés de scolarité.

La qualité des actions du PRE repose sur l'effet de proximité qui renforce les liens, élargit les contacts et enrichit les compréhensions. Elle vient aussi de la souplesse et de l'entière implication de ses acteurs... Il arrive assez souvent que cette proximité et cette souplesse permettent d'éviter un signalement aux services sociaux et deviennent pour les acteurs une alternative pertinente.

LA PLURIDISCIPLINARITÉ DÉVELOPPÉE PAR LE PRE AUTOUR DE L'ACTION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PERMET DE DÉMULTIPLIER LES PROCESSUS D'ACQUISITION DES ÉLÈVES

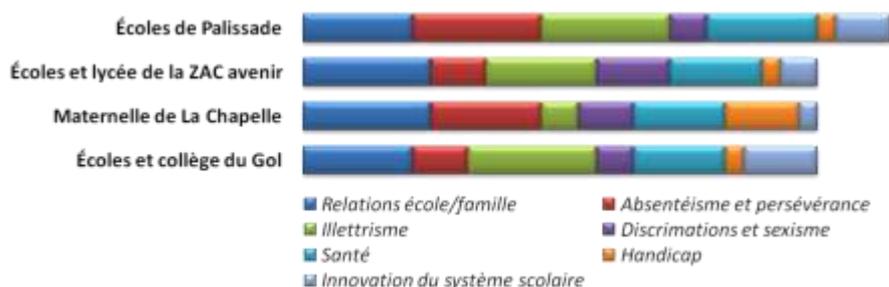


Josette PAUS

Coordinatrice du PRE de Saint-Louis

Les coordonnateurs REP+ et la coordinatrice du PRE se rencontrent régulièrement pour harmoniser leurs soutiens aux élèves. Ces rendez-vous permettent de faire le point sur l'action du PRE dans les écoles, sur les partenariats, sur l'amélioration du travail auprès des enfants, et de mieux ajuster nos initiatives aux problèmes rencontrés.

Des relations étroites sont également tissées avec toutes les directions par des visites régulières et lors des équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS). À chaque rentrée scolaire le dispositif, ses capacités et ses limites, sont présentés aux nouveaux directeurs.



Une enquête a mis en évidence que la relation avec la famille - notamment sur les notions d'autorité et de civilité - est le problème principal et commun à tous les établissements, de même que l'illettrisme.

LE PRE CONSTITUE SOUVENT UN ESPACE D'ENTREMISE ET D'APPRENTISSAGE DES PARENTS VERS UNE COLLABORATION À L'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE



Marie-Paule LAURENT

Coordinatrice du PRE du Tampon

Par le lien qu'il a pu créer avec l'enfant, le PRE parvient souvent à débloquent des freins dans son comportement. Il lui offre notamment une écoute neutre, puisque l'enfant le dissocie généralement de l'école. Cette dissociation permet également aux parents d'être moins réticents à communiquer avec les professionnels du dispositif. Ces parents, qui pour beaucoup, ont stoppé leur scolarité très tôt, n'ont jamais vraiment eu de relation de proximité avec l'Éducation nationale.

Dans cette perspective, le dispositif participe à certaines actions menées par l'équipe enseignante. L'intégration des parents du PRE au sein de l'action « Café des Parents » organisée par le collège en est le parfait exemple. Le dispositif a également vocation à donner aux parents toute leur place dans la scolarité de leur enfant, que ce soit en dehors de l'établissement scolaire ou dans ces murs.

Avec la CAF et ses antennes

LA CONTRIBUTION DE LA CAF DÉMULTIPLIE LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARENTAL DU PRE



Josette PAUS

Coordinatrice du PRE de Saint-Louis

L'assistante sociale de la CAF collabore à l'accompagnement des familles développé par l'équipe du PRE dans le cadre d'actions destinées aux parents mais aussi lorsqu'une famille suivie rencontre des difficultés sociales ou administratives.

La CAF cofinance également certains projets tel que le « Coup de pouce clé », dispositif de prévention des décrochages précoces en lecture-écriture destiné aux enfants de CP et au sein duquel les parents sont pleinement associés.

LA COLLABORATION ENTRE LE PRE ET LA CAF PERMET DE TRAITER LA PLUS GRANDE PARTIE DES FREINS ET OBSTACLES RENCONTRÉS PAR LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES



Marie-Paule LAURENT

Coordonnatrice du PRE du Tampon

En parallèle de son activité éducative, l'équipe du PRE a été amenée à construire un réseau partenarial pour répondre également aux difficultés sociales vécues par les familles suivies. Il s'agit principalement de l'unité territoriale (UT) du Conseil départemental, de l'antenne de la Caisse d'allocations familiales, ou encore des bailleurs sociaux.

Le développement de cette dynamique partenariale est facilité par l'implantation du PRE, dans le centre multiservices du 23^{ème} km, où plusieurs acteurs institutionnels (CAF, bailleurs sociaux, maison de justice...) tiennent des permanences régulières. Cela permet aussi d'apporter très rapidement des réponses aux familles suivies par le PRE.

Un dispositif immergé dans la vie des familles

Un soutien précieux pour l'enfant et sa famille

LA RELATION PRIVILÉGIÉE ENTRE LE PRE ET LES FAMILLES EST PARFOIS, POUR LES AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS, LE SEUL MOYEN DE GARDER LE CONTACT AVEC LES PLUS EN RETRAIT



Josette PAUS

Coordonnatrice du PRE de Saint-Louis

La population se caractérise par sa jeunesse et sa forte mixité communautaire (Réunion, Mayotte, Comores). Tous sont peu qualifiés (85% sont ouvriers) et près de 40% sont sans emploi. Un grand nombre de familles sont monoparentales ou recomposées. L'alcoolisme, la drogue, la violence conjugale, la maltraitance des enfants touchent des fractions significatives de la population. Les responsabilités parentales sont peu exercées et les conditions du travail des enfants à la maison sont difficiles : absence de lieux calmes, fratries importantes, violences familiales, absence d'aide matérielle et humaine. Par ailleurs, on observe le cas particulier des familles en provenance de Mayotte et des Comores qui se déplacent d'une ville à l'autre, d'un quartier à un autre, et donc d'une école à l'autre en ce qui concerne les enfants.

Pour de nombreux enfants du quartier, les difficultés apparaissent dès le primaire et s'amplifient au collège où 60% des élèves présentent au moins une année de retard. Si au primaire les difficultés sont surtout d'ordre scolaire et déjà d'absentéisme, s'y ajoute au collège une accumulation de difficultés comportementales, sociales et de santé - tant physiques que

psychologiques. Ces situations se concluent souvent par des ruptures importantes voire définitives des parcours : échec au brevet des collèges (45,6% en 2013), changements d'écoles (30 à 50 pour 2 écoles primaires sur une seule année scolaire), abandons, grossesses précoces...

Nous intervenons dès le primaire ; dans la prise en charge des enfants de CP, l'APFEE (association pour favoriser l'égalité des chances à l'école) assiste le PRE en matière logistique et de formation afin d'assurer le bon fonctionnement des clubs « Coup de pouce clé ».

Ce qui caractérise notre action et notre présence dans ce quartier, c'est la relation qui se construit de mois en mois, d'année en année, entre la famille et l'équipe. Une relation basée sur la libération de la parole, l'écoute, l'attention donnée à leurs difficultés... Une qualité d'échange et une confiance que les familles ne parviennent pas à construire avec les institutions, accentuant ainsi leur attitude de défiance et de repli.

En raison de sa proximité avec la famille, l'équipe PRE est devenue le relais entre les uns et les autres. Ainsi lorsqu'un partenaire (GUT, CAF, ARPEGE, PMI...) ne parvient pas à la joindre, il fait appel à l'éducatrice du PRE qui saura sûrement comment le faire pour eux. Dans ce domaine, les progrès de notre accompagnement sont très sensibles : les incompréhensions se dénouent, la famille relève la tête et sort de son accablement, de son isolement, l'éducation et l'épanouissement de l'enfant reprennent leur place, les apports se relient...

LES RESSOURCES DONT DISPOSE LA COMMUNE SONT UNE OPPORTUNITÉ POUR CONJUGUER UNE DÉMARCHÉ ÉDUCATIVE ET UNE DÉMARCHÉ D'APPARTENANCE COMMUNAUTAIRE



**Marie-Paule
LAURENT**

Coordonnatrice du
PRE du Tampon

Actuellement, le PRE du Tampon prend en charge 50 enfants de la Plaine des Cafres : 30 du primaire et 20 du collège. Tous cumulent des signes de fragilité sur le plan social, familial et scolaire. Ces enfants sont orientés vers le PRE par les équipes éducatives des établissements concernés, par des intervenants de l'action sociale liée à l'enfance, notamment ceux du Conseil départemental, ou par les familles elles-mêmes. Mais depuis la mise en place du PRE en 2010, les demandes sont de plus en plus nombreuses à tel point que nous avons dû établir une liste d'attente !

La prise en charge du PRE est précisée par un cadre élaboré collégialement par les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Y sont notifiés les éléments de diagnostic initial qui explicitent les motifs, l'avis porté sur l'enfant et son environnement, résultant du regard croisé des différents partenaires, et les objectifs de l'accompagnement personnalisé à mettre en œuvre. Ce document fait office de fiche navette et de suivi des acquis tout au long du parcours.

C'est aussi à partir de ces documents de référence que l'équipe conceptualise et réalise des actions collectives complémentaires, englobant fréquemment les parents.

UNE ACTION COLLECTIVE PARTICULIÈREMENT POSITIVE, L'ACTIVITÉ ÉQUESTRE...

La Plaine des Cafres bénéficie d'un club équestre réputé dont l'activité se déroule en milieu naturel.

Le PRE a décidé d'en tirer parti en organisant 2 groupes d'équitation, le mercredi pour 7 élèves du primaire et le samedi pour 7 élèves plus âgés du collège. Tous présentaient, à des degrés divers, les mêmes problématiques : hyperactivité, déficit d'attention, difficultés de communication, troubles d'apprentissage et d'habileté motrice, manque de confiance et sous-estime de soi.

Au cours des séances, les jeunes ont été amenés à gérer et diriger leur monture dans diverses situations : appropriation de l'équipement, promenade au pas ou au trot, chevauchée au galop, soins postérieurs et mise au repos. Ces apprentissages ont eu un effet positif croissant comme en attestent les retours fournis régulièrement par les accompagnateurs, les familles, les enseignants et les enfants eux-mêmes.

UNE AUTRE ACTION COLLECTIVE...

En 2014, un objectif phare a été retenu : construire un espace où les enfants et leurs parents accèdent ensemble aux savoirs et à la culture.

La commune partageant notre ambition, nous avons pu tirer parti de l'équipement médiathèque, ludothèque et lecture publique dont bénéficie depuis quelques mois le quartier. Aujourd'hui c'est devenu un lieu ouvert, où tout type de rencontres est possible : avec d'autres de la même condition ou non, avec la culture, avec l'image, avec l'histoire, avec l'expression corporelle et les représentations, avec divers supports. Désormais désacralisé et ancré dans la vie quotidienne, on s'y donne rendez-vous et on y fait des projets.

**Cynthia
HENRY**

Coordonnatrice
du PRE de Saint-
Denis



L'EXEMPLE DU PRE DE SAINT-DENIS **Le « Grand raid », un événement régional** **vu comme une opportunité ...**

En 2014, 8 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} des collèges « Mahé de Labourdonnais » et « Les Deux Canons » ont participé à la préparation et au déroulement du « Grand raid », qui chaque année représente un défi sportif et mondial pour tous les passionnés de courses à pied.

origine et nature

DES JEUNES EN QUÊTE DE VALORISATION ET DE RECONNAISSANCE

L'objectif était de revaloriser et de responsabiliser des adolescents en pertes de repères et de motivation. Cela supposait un engagement de chacun à la réalisation, favorisant l'intégration de valeurs telles que l'esprit d'équipe, la solidarité et permettre,

par ailleurs, d'intégrer la notion d'effort, nécessaire pour atteindre un objectif.

principes essentiels

*IMPLICATION D'UN GROUPE DE JEUNES DIONYSIENS
DANS UN ÉVÉNEMENT SPORTIF ET CULTUREL
MAJEUR.*

À travers cette action, les jeunes ont pu participer à l'organisation d'un grand événement sportif menée par une équipe des bénévoles. Le jour de la course, ils sont intervenus sur le site du départ et sur le point de ravitaillement de « Mare à Boue ». Pour les jeunes cela s'est traduit par :

- une immersion active dans l'organisation d'un grand événement sportif et culturel,

- une (re)découverte des richesses de leur île, traversée par la course.
- la prise de responsabilités et la gestion autonome de tâches,
- l'intégration d'un esprit d'équipe et des contraintes d'une ambition collective,
- la joie des réussites, d'avoir répondu à la confiance donnée, de voir ses capacités reconnus,
- la répercussion des efforts fournis sur les résultats obtenus.

originalités

LE BÉNÉVOLAT EST UN LEVIER ÉDUCATIF FORT, SANS CALCUL

Ce projet a mobilisé l'ensemble de l'équipe éducative ainsi que les familles ; il a permis de développer un partenariat dynamique entre l'association « Grand raid » et le PRE.

Il a une portée à la fois éducative et humaine. Les adultes comme les jeunes ont été marqués par l'ampleur de la manifestation et les valeurs véhiculées (l'entraide, la motivation, l'engagement, le courage) qui prennent sens, pour des enfants dont la trajectoire est marquée par la perte de confiance en eux et la démobilité scolaire.

reunion.la1ere.fr/2014/11/10/un-document-exceptionnel-le-grand-raid-2014-vecu-de-l-interieur-par-un-journaliste-de-france-televisions-205404.html

acquis et témoignages

LE « GRAND RAID », UNE AVENTURE HUMAINE

À l'issue de cette action portée par le PRE et à travers des questionnaires d'auto-évaluation, les jeunes ont exprimé leur satisfaction sur la chance qui leur a été offerte d'intégrer l'équipe de bénévoles et de vivre cette grande aventure de l'intérieur. Ce fut l'occasion pour l'équipe du PRE de vivre une expérience éducative intense et de partager des moments uniques avec les enfants suivis et leurs familles. Pour les jeunes, il y a un avant et un après « Grand raid » ; et tous souhaitent que l'expérience se renouvelle.

bilan

DES COMPÉTENCES CAPITALISÉES

L'expérience « Grand raid » a été positive pour les 8 jeunes du PRE qui ont su faire preuve de responsabilité et d'autonomie à travers les tâches qui leur ont été confiées. Ils ont été fortement félicités et valorisés pour leurs contributions et leur dynamisme. Ces 8 jeunes ont pris la mesure de notions importantes, telles que le respect des règles, la place de chacun et de tous, à la fois, la dimension humaine qui prévalait aux efforts fournis. Pour certains, ce fut une première dans la découverte de l'île de La Réunion.

Les apprentissages et les expériences que les jeunes ont capitalisés au cours de cette démarche ont pu être transférés dans leurs vies de collégiens (capacité à s'exprimer et à prendre des initiatives, capacité à se responsabiliser à travers un projet, etc.)





**Marie-Paule
LAURENT**

Coordonnatrice du
PRE du Tampon

Plusieurs impacts sur le quartier et ses acteurs

DANS LE QUARTIER, LE PRE EST DEvenu UN VECTEUR IMPORTANT DE PROXIMITÉ INSTITUTIONNELLE DANS LA VIE DES FAMILLES...

Au-delà de la valeur ajoutée qu'il représente en matière d'accès à la culture, aux loisirs, et au sport, l'équipe du PRE tisse jour après jour une relation de confiance avec les familles qui n'hésitent pas à la solliciter pour leurs difficultés quotidiennes à l'occasion de leurs rencontres régulières. Le travailleur social devient rapidement un interlocuteur privilégié pour l'écoute et le conseil.

Les difficultés sociales récurrentes sur le territoire sont le plus souvent celles liées aux difficultés éducatives, aux conditions de logement et aux démarches administratives. La localisation des bureaux du PRE (entre la mairie annexe et le collège) contribue à faciliter les contacts avec les familles. Beaucoup d'entre elles - suivies ou non par le PRE - n'hésitent pas à solliciter l'équipe lorsqu'elles s'interrogent sur la scolarité de leurs enfants ou pour parler plus globalement de leurs difficultés. Pour ces familles, le PRE représente une porte d'entrée et un levier vers un accompagnement social plus approfondi.

Le PRE, un dispositif de soutien à la parentalité ?

La notion de parentalité est récente. Elle répond à la déstabilisation du schéma familial qui a prévalu jusque dans les années 70. Elle reflète l'évolution du sens donné à la responsabilité familiale qui s'est déplacée du père nourricier à l'enfant éduqué.

« Nous avons rencontré très peu de familles totalement indifférentes au parcours de leur enfant. La plupart de ces familles ne sont ni démissionnaires, ni indifférentes, ni irresponsables comme on l'entend dire trop souvent. Ce que nous avons constaté en revanche, c'est le décalage qui existe entre les attentes des parents et celles des enseignants, entre les exigences des uns et les contraintes des autres.

Les familles « introuvables », comme disent les travailleurs sociaux avec qui j'ai travaillé, ont de bonnes raisons de l'être et la souffrance qu'ils recueillent quotidiennement montre que les parents indignes sont plus souvent submergés que démissionnaires. Ceci dit loin de moi l'idée d'exonérer les parents de leur responsabilité. Ce n'est pas parce que l'on souffre ou que l'on est pauvre qu'on est autorisé à s'affranchir de ses devoirs éducatifs. Mais il faut trouver des modes d'action plus astucieux pour les remobiliser et leur redonner confiance d'abord en eux-mêmes puis dans l'institution et ceux qui l'incarnent. »

**Daniel
VERBA**

Sociologue

www.cafepedagogique.net/lemensuel/larcherche/Pages/2006/analyses_74_Daniel_VerbaLesparentsindignesontplussouventsubmergesquedemissionnaires.aspx

L'ÉDUCATION NATIONALE CITE LE PRE PARMIS LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Des dispositifs qui doivent les aider à retrouver leur place dans la scolarité de leurs enfants et à développer avec l'école une dynamique de coéducation. D'autres dispositifs concourent aux mêmes ambitions :

LES RÉSEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

Ils ont pour objectif de redonner confiance aux parents et de les aider à assurer leur rôle parental. Ils reposent sur la participation active des parents, la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences.

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Le contrat a deux objectifs :

- aider les enfants bénéficiaires à réussir à l'école,
- aider les parents à s'impliquer davantage dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

OPÉRATION "OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS"

L'opération "Ouvrir l'école aux parents" vise à favoriser l'intégration de parents étrangers, en les impliquant dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Elle leur propose des formations sur la maîtrise de la langue et la connaissance de l'institution, organisées dans les écoles et les établissements scolaires.

[eduscol.education.fr/
cid53753/soutien-a-
la-parentalite.html](http://eduscol.education.fr/cid53753/soutien-a-la-parentalite.html)

AUX CÔTÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, PLUSIEURS INITIATIVES SONT ÉGALEMENT DÉVELOPPÉES AVEC DES PARTENAIRES NATIONAUX OU LOCAUX.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (FNEPE)

Elle accompagne les parents dans leurs relations avec l'école : groupes de parole, cafés et petits déjeuners à l'école, etc.

UNIVERSITÉS POPULAIRES DE PARENTS (ACEPP)

Elles rapprochent les parents en situation d'exclusion et les professionnels institutionnels à partir de trois grands thèmes : le décrochage scolaire, la transmission des valeurs et la coéducation.

ATD QUART MONDE : OPÉRATION "EN ASSOCIANT LEURS PARENTS À L'ÉCOLE, TOUS LES ENFANTS PEUVENT RÉUSSIR !"

Cette opération vise à renforcer le dialogue entre parents (en particulier les plus éloignés des structures éducatives), enseignants et acteurs éducatifs du quartier à travers un projet éducatif partagé pour l'enfant.

ATELIERS DE SAVOIRS SOCIOLINGUISTIQUES (ASL)

Les ASL favorisent l'utilisation autonome des espaces sociaux et éducatifs par les populations migrantes et leur permettent d'être mieux armées pour accompagner la scolarité de leur enfant.



« Absentéisme scolaire et sens de l'école »

Réalisé par Julia Henin et Laurent Chillo

Observatoire départemental de la famille - novembre 2013

La relation entre les parents et l'école... Le rapport d'enquête menée dans 5 collèges des Bouches du Rhône livre de nombreux éclairages et témoignages.

www.udaf13.fr/documents/ODF7_absenteisme-et-sens-de-l-ecole_2013_udaf13.pdf



L'EXEMPLE DU PRE DE SAINT-DENIS groupe d'échanges et de soutien aux parents...

Depuis 2010, le PRE a mis en place des actions de soutien à la fonction parentale dans le domaine éducatif. Cette action particulière aborde une approche psycho-éducative des situations complexes rencontrées par les familles. Elle propose un espace d'écoute et d'expression sur différents thèmes touchant à l'éducatif, à la parentalité et aux projets de vie.

Les rencontres s'effectuent 2 fois par mois sous diverses formes et réunissent de 8 à 16 parents d'enfants suivis par le PRE. La participation n'a cessé de croître. Initialement investis par les mères, ces groupes de parole comptent aujourd'hui plusieurs pères de familles, ce qui dénote un partage des préoccupations.

« Pour moi le PRE c'est un mieux-être pour les enfants et la famille. Il existe des temps d'écoute pour les enfants et pour les parents. Kan nou retrouve a nou entre parents nou sent pa nou tou seul. Avant mi té crie avec mon plus grand garçon et maintenant mi gain coz ek li mieu grace lé conseils d'autres parents. Et avec mon l'autre garçon, li la profité du soutien scolaire à la maison et la bien aide a li. C'est pou li mieux avancer à l'école. »

« Ma fille a changé, maintenant elle m'écoute mieux à la maison. »

« Moi aussi j'ai changé, avant j'étais plus sévère, je ne l'écoutes pas tout le temps. »

« Avec le groupe de parents nous remet à nou en question. Comme li était au milieu ma lavé tendance à oublier a li, li té tellement dans son coin effacé que pou moin li té calme li lavé pas besoin de moin, pas de problem'. Li té essaye fé remarque à li, pou avoir l'attention, le PRE lui a permis de s'ouvrir, maintenant je passe beaucoup plus de temps avec lui, il parle beaucoup et je prends le temps de l'écouter. Le fait de parler avec les parents et les éducateurs mi prend conscience que mi fait des erreurs. Y juge pas nou ! »

« Entre parents ou exprim a ou, ou di cet ou coné cet ou coné pas. Et l'équipe lé sympa. »

« Le PRE y permet de connaître les raisons, de sortir, de connaître des choses et surtout de voir que ou lé pas tout seul. Découvrir d'autre horizon, mi aime bien le PRE a koz tout ça. »

cas de famille monoparentale. Le principe d'un espace d'accueil et d'écoute a trouvé tout son sens dans la complémentarité indéniable qui existe entre les difficultés éprouvées par les parents et celles perçues chez les enfants.

UNE APPROCHE PARTAGÉE ENTRE LES PARENTS DES DIFFÉRENTS QUARTIERS D'INTERVENTION DU PRE

L'accompagnement collectif des parents par le PRE permet de proposer un espace favorable à la relation d'aide. Grâce à la diversité des activités mises en place (marche sur parcours de santé, débat de fond, approches pratiques...) les parents peuvent s'exprimer plus facilement. Ce groupe est également un atout pour la construction de nouveaux projets collectifs par le PRE, adaptés à leurs attentes.

UNE DYNAMIQUE DE GROUPE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Cet espace a permis la création d'une dynamique entre les parents des différents quartiers. Il favorise la mixité culturelle, le dialogue sur les difficultés rencontrées mais permet aussi de mettre en valeur les compétences éducatives de chacun. Aujourd'hui les parents sont à l'origine de la majorité des sujets abordés.

UN GROUPE OUVERT SUR LE TERRITOIRE

Le fait d'avoir délocalisé le groupe de parents vers la maison d'actions et d'initiatives locales (MAIL) du Chaudron a favorisé l'orientation vers les ressources du territoire et un enrichissement de la dimension éducative. Cela a également permis d'intégrer de nouveaux partenaires, notamment des professionnels et des acteurs du quartier, en fonction des thématiques abordées par les parents.

On peut donc estimer que cet atelier répond à un besoin réel et latent des parents et que son format favorise leur adhésion.

DES PARENTS QUI SOUFFRENT DE LEURS DIFFICULTÉS À SOUTENIR LEURS ENFANTS COMME ILS LE SOUHAITERAIENT

L'approche individuelle des enfants suivis a permis de pointer les difficultés communes des parents dans l'éducation de leurs enfants. Ainsi, plusieurs parents se retrouvent isolés dans leurs difficultés à s'investir dans la vie scolaire de leur enfant ; un isolement très réel et très prégnant dans le

La conclusion d'un directeur d'école

Jeudi 27 mars 2014

Madame la coordonnatrice,

Il m'est fort agréable, comme je peux le faire à chacun de nos conseils, de louer la qualité de notre partenariat.

*J'insiste sur ce terme de **partenariat** bien trop galvaudé par les temps qui courent, trop de décideurs ralliant les écoles à des initiatives de vitrine plutôt que la construction de projets en commun dans l'intérêt de l'élève et dont les besoins ont été identifiés ensemble.*

Cette dimension principale donne je crois la nature de nos échanges permanents pour l'élaboration des actions d'aide aux élèves.

*Nous avons trouvé au sein du PRE **des acteurs à l'écoute** des réalités et des difficultés des élèves. S'écouter mutuellement, profiter des avis que l'on échange ! Nous apprécions donc la dynamique de ce DRE. Ce dispositif constitue un véritable appui pour résoudre les difficultés rencontrées. Évidemment, ce sont les élèves les premiers gagnants-gagnants.*

*Comprenons bien que c'est **l'engagement et le travail** pugnace mené par cette équipe qui fait la différence. Soucieuse d'efficacité, cette équipe bouge et obtient des résultats aussi concrets que probants, là où d'autres dispositions n'agissent qu'en surface. La confiance accordée par les familles au DRE en est le plus pertinent et vivant témoignage. L'équipe du DRE sait se faire admettre dans les familles et construit avec elles un avenir meilleur.*

*Tout cela ne se pourrait sans **la compétence** de cette équipe. La finesse du jugement, l'intelligence d'approche et le savoir-faire d'organisation permettent aux familles d'accéder à des activités rationnelles.*

Nous nous tiendrions à la disposition d'un organisme, d'une administration pour expliquer et commenter les modes d'organisation aussi simples que sains qui prévalent entre l'école et le PRE.

Ce partenariat fonctionne très bien depuis 4 ans environ. Nous en remercions l'état et la municipalité. Nous ne pouvons que souhaiter la pérennité d'un tel dispositif.

*Pour l'équipe pédagogique de l'école
élémentaire « Georges Thiébaud »
Le directeur*

L'école élémentaire « Georges Thiébaud » de la ville du Port accueille environ 300 élèves. Elle est située en quartier prioritaire et fait partie du réseau d'éducation prioritaire du Collège de l'Oasis.

Elle comprend une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) destinée aux élèves handicapés connaissant troubles des fonctions cognitives ou mentales.

www.youtube.com/watch?v=6mdDO8716ZM

Annexes

Extrait du rapport d'évaluation de la politique contre le décrochage scolaire (novembre 2014)



recommandation 21

PRENDRE EN COMPTE LES PARTICULARISMES OUTRE-MER

L'évaluation MAP décrochage souligne que les territoires ultramarins sont « davantage exposés au risque de décrochage compte tenu de leurs caractéristiques ». Les chiffres de l'INSEE montrent que la part des jeunes NEETs de 15-24 ans y est en moyenne deux à trois fois plus élevée que dans l'hexagone (source : enquêtes emploi DOM INSEE 2013).

Dans ces territoires, le système éducatif est marqué par des caractéristiques qui peuvent se cumuler et le fragiliser :

- une population scolaire en augmentation constante (Mayotte et Guyane),
- des conditions socio-économiques dégradées,
- une non maîtrise de la langue de scolarisation par les élèves et une situation d'illettrisme importante de la population (exemple à Mayotte : 44% des 16 à 24 ans ne maîtrisent pas les compétences de base- Insee Mayotte février 2014),
- une situation atypique en Guyane et à Mayotte en particulier avec des parents dont la langue n'est pas le français,
- un sous-équipement en infrastructure scolaire dans le 1^{er} et 2^{ème} degré (Mayotte et Guyane) et une saturation des équipements existants,
- un taux de scolarisation des enfants de 3 ans respectivement de 65% à Mayotte et 80% en Guyane, et grand nombre des enfants non scolarisés dès les premières années (en Guyane et à Mayotte),
- des résultats scolaires qui restent fragiles.

La mise en œuvre des actions prévues au plan national doit tenir compte des situations particulières et du retard des outre-mer. La réussite de chacune des mesures inscrites dans ce plan va donc de pair avec les mesures de rattrapage qui y seront déployées à travers la réforme de l'éducation prioritaire. Par ailleurs certaines des mesures nationales requièrent, pour l'outre-mer, une attention prioritaire :

- l'amélioration de l'apprentissage du français pour des enfants dont ce n'est pas la langue vernaculaire,
- la mise en place dans les ESPE d'une formation à la pédagogie adaptée pour un public allophone,
- une généralisation de la scolarisation dès 3 ans,
- le développement des relations écoles-parents en intégrant la situation des parents parfois illettrés ou ne parlant pas le français, éloignés de l'institution scolaire.

recommandation 9

DÉVELOPPER LE TRAVAIL PLURI-CATÉGORIEL AVEC LES PARTENAIRES AU SEIN D'ALLIANCES ÉDUCATIVES

Ces alliances éducatives viennent en appui des enseignants parfois démunis face à la complexité de certaines situations de décrochage scolaire, nécessitant une prise en charge adaptée par la mobilisation de partenaires externes. Elles répondent » au triptyque « 1 jeune, 1 équipe, 1 projet ». Les réponses doivent être individualisées aux difficultés rencontrées par le jeune/l'enfant et à ses « univers » (la famille, les centres d'intérêts, etc.). Elles concernent prioritairement les jeunes du 1^{er} degré puis ceux du 2^{ème}.

Comme pour les Programmes de réussite éducative (PRE), le fonctionnement en équipe pluri-catégorielle est au cœur de l'action des alliances. Mais pour que celles-ci puissent agir, il est nécessaire d'établir d'abord des protocoles de collaboration avec les principaux partenaires.

Le rôle du coordonnateur y est également essentiel. C'est lui qui assure le pilotage et la coordination, qui incarne l'alliance et la rend visible sur le territoire. Ils pourraient enseignants spécialisés du 1^{er} degré, CPE, etc.

Les alliances éducatives ne doivent pas déresponsabiliser l'école et notamment les enseignants, et doivent être de droit commun. Par contre il est indispensable de veiller à leur bonne articulation avec les dispositifs existants tels que les PRE pour éviter notamment un risque d'empilement sur un même territoire.

1		<ul style="list-style-type: none"> Repérage du jeune par l'établissement et sollicitation de l'alliance éducative du bassin en fonction des besoins identifiés pour le jeune
2		<ul style="list-style-type: none"> Entretien du jeune et de sa famille avec le coordonnateur ou le référent pour entrer dans le dispositif
3		<ul style="list-style-type: none"> Réunion de l'équipe pluri-catégorielle de soutien Proposition d'un suivi personnalisé
4		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des actions individuelles et suivi régulier (et information auprès des équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement du jeune)

Le fonctionnement de ces alliances éducatives est quasi identique à celui des PRE. Deux différences fondamentales cependant qui pourraient nuire à leur pleine efficacité :

- un ciblage sur le décrochage scolaire alors que celui des PRE vise la réussite éducative dans toute ses dimensions. Faut-il y voir le déplacement progressif des ambitions depuis un siècle au cours duquel on est passé de l'instruction, à l'éducation puis à la scolarité.
- un centrage sur l'établissement scolaire qui renvoie à deux constats.
 - la réussite (!) du PRE tient beaucoup au fait qu'il travaille hors de tout marquage institutionnel,
 - à trop vouloir s'ouvrir l'Éducation nationale y perd de son prestige ; un compromis entre le public et le solennel sur lequel un autre service public, la Justice, reste particulièrement vigilant.

On pourrait donc estimer qu'au lieu de créer ces alliances il pourrait être plus opportun de tirer parti de l'antériorité du dispositif PRE et de chercher à le déployer hors des quartiers prioritaires.

UNE AUTRE OPPORTUNITÉ : LES PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX (PEDT)

Conçu comme un prolongement de l'école vers le territoire, le PEDT et ses démarches mises en œuvre avec la collectivité pourraient être vus comme une occasion supplémentaire d'aménager un espace et des temps de corrélation entre les éducateurs, les enfants et les parents.

Instruction interministérielle du 28 novembre 2014 relative aux enjeux d'éducation au sein des contrats de ville



La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
La Secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville

à

Madame et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie
Mesdames et Messieurs les préfets de département
Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

- Références**
- Loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
 - Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale
 - Convention d'objectifs 2013-2015 du 7 octobre 2013
 - Circulaire du Premier ministre 5706/SG du 26 mars 2014 relative à l'animation et à la mise en œuvre par l'administration territoriale de l'État des conventions d'objectifs pour les quartiers de la politique de la ville
 - Circulaire 2014-077 du 4 juin 2014 pour la refondation de l'éducation prioritaire
 - Circulaire du Premier ministre 5729/SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des futurs contrats de ville
 - Circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville

Introduction

Le Premier ministre a demandé à tous les acteurs de la politique de la ville d'engager, sous l'égide des préfets, l'élaboration des nouveaux contrats de ville. La circulaire du 30 juillet 2014 en fixe les principales orientations. La présente instruction présente, dans ce cadre, les enjeux qui doivent guider vos travaux dans le champ de l'éducation, au premier rang desquels la nécessaire articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers.

Les écarts de réussite scolaire entre les élèves résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du pays constituent un défi majeur pour la société française et la cohésion sociale.

À toutes les étapes du parcours scolaire les écarts sont considérables selon que les enfants résident ou non en zone urbaine sensible (ZUS) et qu'ils soient ou non élèves dans une école ou un collège de l'éducation prioritaire:

- à l'entrée en 6^{ème} : 21,8% des élèves de ZUS ont un retard d'un an ou plus à l'entrée en 6^{ème}, contre 12,3% hors ZUS,
- à la fin du collège : un écart de plus de 10 points sépare les taux de réussite au brevet selon que les collèges comptent une forte proportion d'élève en ZUS ou pas (73% contre 85%),
- en fin de seconde : 55% des élèves de ZUS s'orientent vers la voie professionnelle, contre 30% hors ZUS.

Pour répondre à ces inégalités, la loi de d'orientation et de programmation pour la refondation pour l'école de la République s'est donnée pour objectif de réduire à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les écoles et établissements en éducation prioritaire et les autres. Il s'agit aussi de prévenir significativement le décrochage scolaire en développant les actions qui permettront de réduire les sorties sans qualification et de ramener vers la formation initiale les jeunes ayant quitté prématurément le système éducatif.

L'éducation est aussi la première priorité de la politique de la ville en termes d'engagement financier depuis plusieurs années: le programme de réussite éducative (PRE) a, en particulier, permis de développer un accompagnement individualisé au bénéfice des enfants, de diversifier les modes d'implication des parents et de mieux structurer le partenariat institutionnel au niveau local.

La mise en œuvre de la refondation de l'éducation prioritaire et celle de la réforme de la politique de la ville répondent à la même volonté de lutter contre les inégalités territoriales et sociales et s'inscrivent dans le même calendrier : c'est une chance et une occasion qu'il ne faut pas rater.

Tous les acteurs appellent une meilleure articulation des actions menées ou soutenues par les différents ministères, en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs associatifs. Cette articulation est aussi le gage d'une efficacité et d'une lisibilité de nos interventions pour tous les acteurs de l'action éducative et pour les parents d'élèves. La convention du 7 octobre 2013 signée par les ministres de l'Éducation nationale et de la ville a constitué un premier pas dans ce sens. L'élaboration des contrats de ville et la constitution des nouveaux réseaux d'éducation prioritaires constituent maintenant une étape cruciale qui engage l'action publique pour les années à venir. Ils appellent un travail en étroite collaboration de nos services et, plus généralement avec l'ensemble des acteurs locaux.

1. Définir des objectifs prioritaires

La convergence des territoires prioritaires

Les enjeux et méthodes de travail sur la convergence des géographies sont précisés dans la convention du 7 octobre 2013.

Une attention particulière est portée à la mise en cohérence entre les futurs réseaux d'éducation prioritaire et les quartiers prioritaires de la ville.

Ce travail est en passe d'être achevé. Il démontre, s'agissant des 102 REP+ préfigurateurs et des futurs 248 autres REP+, une cohérence quasi-totale entre les géographies.

Les collèges et écoles accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et qui n'intégreront pas les réseaux d'éducation prioritaire feront l'objet d'une attention particulière au titre de l'allocation progressive des moyens, dont les modalités seront décrites dans une convention académique.

Vous veillerez à ce que l'absence éventuelle de concordance entre les deux géographies puisse être explicitée aux acteurs locaux.

Les diagnostics

Les volets éducatifs des contrats de ville doivent s'appuyer sur des diagnostics partagés.

Vous veillerez à ce que les informations disponibles sur la situation éducative du territoire soient partagées par le plus grand nombre de partenaires (services de l'État, collectivités territoriales, acteurs associatifs de la politique de la ville, CAF, etc.).

L'analyse partagée doit porter sur les données scolaires, périscolaires, sur celles qui concernent les politiques de loisirs et de jeunesse du territoire. Elles pourront s'appuyer sur ce que l'on sait de la réussite scolaire et de l'analyse des parcours des élèves.

Les écoles, collèges et les programmes de réussite éducative contribueront à l'analyse des difficultés rencontrées par les plus jeunes. Les centres d'information et d'orientation (CIO) et les missions locales contribueront à établir le diagnostic pour les plus âgés. Les services sociaux et de santé ainsi que les associations concernées pourront être sollicités pour mieux comprendre certaines problématiques. Les parents eux-mêmes devront pouvoir faire entendre leurs besoins en matière scolaire et éducative.

Les objectifs

Le contrat de ville devra exprimer clairement et simplement les objectifs prioritaires relatifs à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes :

- assurer la mixité sociale des écoles et collèges dans les territoires concernés compte tenu de son impact avéré sur la réussite scolaire et le climat scolaire,
- réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés,
- réduire le nombre de décrocheurs,
- améliorer le bien-être des enfants et des jeunes dans le quartier,
- assurer la participation des parents.

Au-delà, le contrat de ville pourra fixer des objectifs partagés explicites en se référant d'une part à la convention du 7 octobre 2013, d'autre part au pacte de la réussite éducative d'avril 2013 (cf. annexe). Il s'appuiera également sur les orientations données par la circulaire du 4 juin 2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire et au référentiel qui lui est attaché.

Les moyens mobilisés

Le contrat de ville précisera l'ensemble des moyens humains, financiers et matériels qui seront mobilisés par l'État au bénéfice de la réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En particulier, les moyens investis au titre de la réforme de l'éducation prioritaire, des conventions académiques et du programme de réussite éducative, qu'il s'agisse de l'affectation de personnels supplémentaires, de crédits d'intervention, etc. seront mentionnés afin de valoriser l'action menée par l'État dans ce domaine. Ils devront être valorisés dans la communication associée à l'élaboration et la conclusion des contrats de ville.

2. Articuler les actions des différents partenaires pour permettre leur complémentarité et leur cohérence

Le Pacte pour la réussite éducative insiste sur la prise en compte globale des difficultés des enfants et des jeunes. Les projets éducatifs territoriaux (PEDT) visent également à la complémentarité des actions conduites sur le temps scolaire et le temps périscolaire sur un territoire. Leur élaboration est accompagnée par les services de l'État.

De ce point de vue, les orientations et actions du PEDT intéressant les quartiers prioritaires devront nécessairement intégrer le volet éducatif du contrat de ville. Ce dernier doit favoriser la complémentarité et la cohérence des politiques menées dans une perspective de co-éducation avec les parents d'élèves et de démarche partagée avec les associations impliquées. Vous veillerez ainsi à favoriser les complémentarités et la cohérence des actions menées pendant les différents temps de l'enfant : temps familiaux, scolaire et périscolaire. La connaissance des actions conduites par chacun des partenaires y contribuera.

La constitution d'une cartographie de l'existant est un préalable nécessaire.

Les contrats devront préciser comment les informations peuvent être partagées entre acteurs tout en respectant la nécessaire confidentialité de certaines d'entre elles. Hors les sites qui en sont déjà dotés, notamment par la mise en place d'un PRE, une charte de confidentialité pourra être utilement élaborée et signée par chacun des partenaires.

Le programme de réussite éducative a favorisé un partenariat plus étroit entre les acteurs locaux (collectivités territoriales, centre communal d'action sociale, association, centres de santé, centres médico-psychologiques...) et l'Éducation nationale selon une approche plus territorialisée.

Là où il existe, il doit constituer un axe fort du contrat de ville et de sa cohérence au plan éducatif.

Pour chaque contrat de ville, les signataires préciseront leur contribution à la réussite éducative au travers des dispositifs dont ils sont porteurs :

- rappeler les orientations du projet de réseau d'éducation prioritaire, quand il existe ainsi que des projets d'école et d'établissement,
- préciser le pilotage, le rôle, les partenariats développés et le fonctionnement des programmes de réussite éducative. Les modalités d'association des recteurs, des inspecteurs d'académie, des directeurs d'école, des chefs d'établissement et plus largement de la communauté éducative seront explicitées,
- indiquer les contributions aux actions périscolaires, de nature éducative, sportive, culturelle, numérique et de loisirs. Les associations et les collectivités territoriales préciseront notamment comment elles contribuent au parcours d'éducation, artistique et culturel des enfants et des jeunes du territoire,
- préciser les actions conduites dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, financées essentiellement par les CAF, dans l'esprit de la charte de l'accompagnement à la scolarité de mai 2001,
- indiquer les actions conduites dans le cadre des Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents et le cas échéant d'autres actions de soutien à la parentalité avec une attention particulière portée aux familles monoparentales,
- préciser les actions conduites favorisant l'implication de tous les parents au sein de l'école (dans l'esprit de la circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013 - Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires) et dans les dispositifs de la politique de la ville (PRE, etc.) dont les contrats à venir visent à favoriser une participation accrue des habitants,
- préciser les apports de « l'École ouverte », des actions « Ville vie vacances » dans un souci de complémentarité,
- indiquer la manière dont la politique de l'internat de la réussite pour tous et des cordées de la réussite seront mises en œuvre sur le territoire considéré au bénéfice des élèves des quartiers,
- définir la manière dont le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » pourra être mobilisé,
- préciser l'apport des dispositifs d'accompagnement pédagogique des élèves.

3. Piloter conjointement l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du volet éducatif des contrats de ville

Il appartient à chaque recteur de prendre en compte la connaissance des quartiers prioritaires de la ville et de mettre en place les procédures de travail pour favoriser la bonne prise en compte des questions éducatives dans les contrats de ville dont il sera cosignataire.

Dans chaque rectorat ou par délégation, dans chaque département, un correspondant politique de la ville est désigné, qui couvre l'ensemble des dispositifs relevant de cette politique.

Un comité de pilotage du volet éducatif du contrat de ville devra être constitué. Il s'appuiera sur les autres dispositifs existants dans le souci de ne pas multiplier les instances d'organisation et de décision sur la même thématique. Il veillera à la meilleure manière d'associer, au-delà des conseils citoyens, les parents d'élèves à la définition des orientations.

Le contrat de ville devra préciser les rôles et objectifs des différentes instances (le comité de pilotage du réseau d'éducation prioritaire, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté interdégrés et des collèges, le comité de

pilotage du programme de réussite éducative, etc.) ainsi que la manière dont les acteurs, et notamment les directeurs d'école et chefs d'établissement, s'associent à ces instances.

En lien avec l'échelon départemental les instances d'animation existantes (centres de ressources de la politique de la ville, etc.), le comité de pilotage du contrat de ville pourra notamment proposer d'organiser des temps d'accueil des nouveaux fonctionnaires dans le quartier, des formations communes aux différents professionnels du quartier et aux parents d'élèves.

Les services centraux mettent en place un pilotage adapté à cette nouvelle donne que constitue la refondation de l'Éducation prioritaire et la relance de la Réussite éducative dans les territoires prioritaires. Vous pourrez en particulier vous appuyer sur le référentiel pour l'éducation prioritaire. Un effort particulier sera ainsi engagé en matière de formation commune des acteurs aux objectifs de la Réussite éducative.

4. Suivi et évaluation de l'action conduite.

Le recteur et l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale sont associés à l'animation, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville et particulièrement de son volet éducatif.

Un tableau de bord partagé des actions conduites est élaboré afin d'assurer la transparence entre les professionnels et les partenaires dans la mise en œuvre des actions prévues et réalisées dans le cadre du contrat. Les moyens consacrés par à l'action éducative dans les quartiers prioritaires de la ville seront également précisés dans ce tableau de bord.

Les résultats obtenus sur la base des objectifs, des actions et des organisations retenues dans le contrat de ville doivent pouvoir être suivis et évalués.

La réduction des écarts de résultats (connaissances, compétences et culture) doit demeurer l'objectif principal de toute notre action. Les indicateurs suivants devront en rendre compte :

- résultats du diplôme national du brevet,
- devenir des élèves de collège après la classe de 3^{ème},
- évolution du nombre de décrocheurs.

D'autres indicateurs pourront être retenus (orientation en fin de 2^{nde}; résultats au baccalauréat, etc.). Concernant particulièrement les élèves en primaire, des études externes sur la politique conduite et ses effets pourront être entreprises notamment avec des appuis universitaires.

5. Cas particulier des territoires placés en dispositif de veille active

En application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, les quartiers qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville pourront faire l'objet d'une «veille active» visant à maintenir une attention soutenue des pouvoirs publics vis-à-vis de ces territoires.

Dans ce cadre, afin d'éviter tout décrochage de ces quartiers, la pérennisation des programmes de réussite éducative sera recherchée à travers la définition d'un meilleur co-financement avec les moyens de droit commun des collectivités territoriales et de l'État. Par ailleurs, les écoles et établissements qui ont intégré les réseaux d'éducation prioritaires bénéficieront des moyens de droit commun renforcés qui sont alloués à ce programme.

Les contrats de ville devront être élaborés et signés par les différents partenaires pour juin 2015. La réussite de cette dimension décisive de la refondation de la politique de la ville nécessite votre mobilisation et celle de l'ensemble des acteurs de la réussite scolaire et éducative.

Aussi, je vous engage, au-delà de l'élaboration du seul volet éducatif, à participer activement à la construction des différents axes du contrat de ville qui peuvent avoir un impact sur la réussite des élèves, et singulièrement dans les champs de la sécurité, de la santé ou de la politique de peuplement des quartiers populaires.

La direction générale de l'enseignement scolaire et le Commissariat général à l'égalité des territoires se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

La ministre de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche



Najat VALLAUD-BELKACEM

Le ministre de la Ville, de la
Jeunesse et des Sports



Patrick KANNER

La secrétaire d'État chargée
de la Politique de la ville



Myriam EL KHOMRI

ANNEXE 1

Rappel des principaux objectifs partagés figurant dans la convention du 7 octobre 2013 et dans le pacte de la réussite éducative d'avril 2013

Vous veillerez donc à ce que le contrat contribue à la déclinaison locale des principaux objectifs fixés dans la convention du 7 octobre 2013 et dans le pacte de la réussite éducative d'avril 2013.

- développer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires (25% des postes dédiés dans les quartiers),
- développer le dispositif « Plus de maîtres que de classes » (25% des postes créés dans les quartiers prioritaires),
- porter l'accent sur les connaissances et les compétences pour lesquelles on observe les inégalités sociales les plus importantes en ayant notamment recours à deux leviers :
 - o les collectifs de travail qui doivent se développer dans tous les niveaux d'enseignement conformément à la circulaire du 4 juin 2014 qui explicite la refondation de l'éducation prioritaire. Avec l'appui de la formation, ces collectifs permettront aux personnels de chercher les meilleures manières de favoriser la réussite de tous les élèves. Les orientations à privilégier sont indiquées dans le référentiel pour l'éducation prioritaire,
 - o utiliser les potentialités des programmes de réussite éducative pour créer un environnement favorable à l'acquisition de ces connaissances et compétences. Ces actions constituent l'une des dimensions de l'action des contrats de ville,
- soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école,
 - o les acteurs soutenus localement par la politique de la ville, notamment dans les PRE, ont un rôle à jouer dans la construction de ces nouvelles formes de coopération,
- lutter contre le décrochage scolaire (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) :
 - o création d'emplois dans les établissements les plus difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs,
- renforcer les actions de médiation sociale en milieu scolaire (une expérimentation est en cours, avec l'appui d'adultes relais, dont l'évaluation devrait prochainement être connue),
- affecter prioritairement les emplois de personnels sociaux et de santé dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire...

ANNEXE 2

Rappel des principaux textes cités

- Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2013-2015 (convention du 7 octobre 2013)
http://i.ville.gouv.fr/index.php/download_file/5235/9279/convention-d-objiectifs-pour-les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-2013-2015-entre-le-ministre-de-l-education-nationale-la-ministre
- Pacte pour la réussite éducative du 15 octobre 2013
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/10 Octobre/11/4/Pacte-de-la-reussite-educative_276114.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/10%20Octobre/11/4/Pacte-de-la-reussite-educative_276114.pdf)
- Circulaire pour la refondation de l'éducation prioritaire du 4 juin 2014
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80035
- Référentiel pour l'éducation prioritaire
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education_prioritaire_et_accompagnement/53/5/r_eferentiel_education_prioritaire_294535.pdf

À quoi peut ressembler l'école idéale?



Une série d'émissions diffusée
du 11 septembre au 3 décembre 2013
par « Télé-Québec »



L'école idéale donne-t-elle une deuxième chance?

Est-ce que tous les élèves doivent forcément atteindre les mêmes objectifs, en même temps?

Finir son secondaire en 5 ans (7 en France), ce n'est pas forcément possible pour tous. Crises familiales, dépression, difficultés d'apprentissage, déménagement ou adolescence difficile sont autant de raisons qui peuvent faire que certains élèves, ayant pourtant toutes les aptitudes requises pour obtenir leur diplôme, ont simplement besoin de plus de temps ou d'une autre approche pour y arriver.

Formation professionnelle, programmes spéciaux et écoles de raccrocheurs sont souvent synonymes de deuxième chance pour les élèves qui n'arrivent pas à suivre le parcours de la majorité. Pour beaucoup d'entre eux, c'est une deuxième chance salutaire, qui les mène à un métier et à une vie épanouie.



L'école idéale est-elle spécialisée?

Les enfants lourdement handicapés ont accès à des écoles spécialisées, comme l'école Victor-Doré. Est-ce le milieu qui leur convient le mieux?

L'intégration des élèves qui présentent des besoins particuliers - comme un handicap physique ou un trouble d'apprentissage - dans les classes régulières est un objectif louable : on permet ainsi à ces enfants de vivre une vie scolaire moins stigmatisée, dans leur quartier, exposés à la « vraie vie ».

On permet aussi à tout ce beau monde de mieux se connaître et d'apprendre à vivre ensemble.

Mais certains enfants ont simplement besoin de plus de soutien que ce que l'école régulière peut leur donner. Les écoles spécialisées peuvent offrir aux élèves ce qu'il y a de mieux comme services d'appoint, mais aussi un environnement scolaire plus sécurisant pour les enfants et les parents.



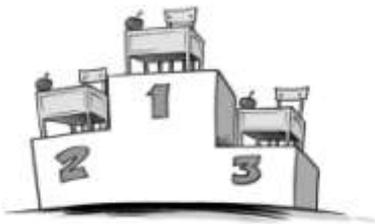
L'école idéale fait-elle beaucoup de place aux arts?

Au-delà de considérations plus philosophiques, on trace maintenant un lien clair entre l'apprentissage des arts et la réussite scolaire.

Les bienfaits de l'éducation aux arts pour l'épanouissement des jeunes ont été démontrés par de nombreuses études à travers le monde. L'enseignement des arts à l'école favorise le développement personnel et émotionnel et stimule l'imagination, la créativité, le sens critique - des qualités souhaitables dans une foule de domaines autres que le domaine artistique.

Toutes les écoles devraient-elles faire une plus grande place aux arts? Difficile de trouver des défauts pédagogiques à une telle proposition, sauf que dans le contexte actuel, l'enseignement des arts est aussi un choix éducatif peu commode à gérer.

Pour financer de tels programmes, les écoles à vocation particulière doivent couper ailleurs, souvent entre autres dans les services aux élèves en difficultés - avec la conséquence que seuls les élèves qui fonctionnent déjà plutôt bien à l'école sont en mesure de vraiment bénéficier de ce type de programme.



L'école idéale stimule-t-elle la performance?

Dans les années 80, les voies de formation - allégée, régulière et enrichie - mises en place suite au rapport Parent sont disparues des écoles secondaires au nom d'un certain égalitarisme.

On souhaitait uniformiser le curriculum et créer un environnement d'apprentissage où la comparaison avec l'autre prenait moins d'importance.

Puis, avec la réforme, est apparu le bulletin descriptif qui escamotait pourcentages et moyennes de groupe...

On peut louer l'objectif de réduire la compétition et de créer un environnement scolaire où tous peuvent s'épanouir, mais l'école ne doit-elle pas pousser les élèves plus forts vers des programmes qui les stimulent davantage? La performance est-elle forcément une mauvaise chose? La prolifération des programmes spécialisés tant au privé qu'au public semble démontrer que le système a besoin de façons différentes de mener à bon port des élèves aux compétences variées.



L'école idéale est-elle multiculturelle?

On voit souvent l'intégration des nouveaux arrivants à l'école comme un défi, une source de difficultés potentielles...

Dans beaucoup d'écoles des grandes villes du Québec, la proportion de Québécois « de souche » est à la baisse, et dans certains établissements de plus en plus nombreux, ils sont minoritaires.

La maîtrise inégale du français et le choc parfois brutal des cultures sont des éléments qui peuvent sembler négatifs, mais ne sont-ils pas compensés par la découverte d'autres horizons et l'ouverture d'esprit qu'une école où se côtoient toutes les nations engendre forcément?



L'école idéale est-elle privée?

C'est difficile de ne pas en pincer un peu pour l'image de succès que nous envoi le privé !

On a l'impression que l'école privée a trouvé LA recette, qu'elle offre une éducation hors pair, qu'elle produit la crème de la société de demain. Mais la réalité des 363 écoles privées du Québec est plus nuancée.

Ce ne sont pas toutes les écoles privées qui n'acceptent que les meilleurs élèves. Pour boucler les fins de mois, un grand nombre d'entre elles doivent admettre tous les élèves qui s'y inscrivent. Du côté du public, beaucoup d'écoles cherchent à concurrencer le privé en offrant des programmes particuliers et certaines font même une sélection des élèves, comme dans les grandes écoles privées.

Et selon toute vraisemblance, la fréquentation de l'école privée n'est pas nécessairement un meilleur gage de réussite : les étudiants qui réussissent le mieux à l'université proviennent à parts égales du privé et du public.



L'école idéale compense-t-elle les inégalités sociales?

Les enfants n'arrivent pas tous égaux à la maternelle. Ceux des milieux plus modestes commencent parfois leur parcours scolaire moins bien outillés.

Conditions sociales, culturelles ou économiques difficiles, l'environnement des enfants peut avoir des conséquences négatives sur leur vécu scolaire : risques d'échec plus élevés, difficultés d'ordre social ou comportemental, risques de décrochage accrus...

Pour favoriser la réussite des élèves plus vulnérables, certaines écoles bénéficient de subventions supplémentaires pour mettre en place des programmes qui visent à rétablir l'équilibre et donner des chances égales à tous les enfants de réussir. Mais est-ce vraiment le rôle de l'école?



L'école idéale fait-elle appel à la communauté?

L'école est-elle simplement l'affaire de l'école?

On s'attend certainement à ce que les parents d'élèves s'impliquent un minimum dans la vie de leur école, mais est-ce qu'en ces temps de compressions budgétaires, l'école ne peut pas aller chercher des ressources intéressantes dans la communauté qui l'entoure?

Des grands-parents qui donnent un coup de main en français à des élèves immigrants, comme à l'école des Quatre-Vents, des résidents du quartier qui se mobilisent pour remettre la cour d'école en état, des parents qui organisent des levées de fonds par le biais d'une fondation pour soutenir le projet pédagogique d'une école - l'école doit-elle s'appuyer sur les ressources qui l'entourent pour améliorer ses services?



L'école idéale doit-elle préparer au marché du travail?

L'école idéale doit-elle former des travailleurs ou des penseurs?

La formation professionnelle est, encore aujourd'hui, considérée par certains comme une formation qui mène à un diplôme de second ordre ou encore qui est destinée à ceux qui réussissent moins bien à l'école.

Pourtant, le marché du travail a un besoin réel de main-d'œuvre formée pour des métiers plus techniques et, dans plusieurs domaines, l'école ne produit pas assez de diplômés pour satisfaire la demande.

Par ailleurs, on reproche depuis quelques années à l'université québécoise de s'orienter de plus en plus vers une formation technique et de tourner le dos à son rôle de formation de penseurs, d'intellectuels, de chercheurs dont le rôle est de réfléchir et de faire avancer nos sociétés.



L'école idéale est-elle axée sur les programmes spéciaux?

Pour motiver les élèves et séduire leurs parents, l'enseignement développe-t-il plus en plus de programmes particuliers.

La classe régulière est une espèce en voie de disparition, semble-t-il : des options ou concentrations en sport, en arts, en sciences qui offrent aux élèves intéressés et assez performants la possibilité de comprimer le programme régulier pour faire une place plus importante à des matières spécialisées.

Cette approche plus dynamique est sans doute un plus pour les élèves qui en profitent, mais quel impact cette tendance a-t-elle sur les écoles « ordinaires »? On peut s'inquiéter d'un certain écrémage des classes régulières qui perdent ainsi plusieurs de leurs meilleurs élèves et qui se retrouvent avec des proportions plus élevées d'élèves en difficulté, alourdissant ainsi la tâche des enseignants.



L'école idéale est-elle petite?

L'école de la Falaise compte une quarantaine d'élèves. C'est peu, comparé à certaines écoles primaires en milieu urbain qui peuvent accueillir plusieurs centaines d'élèves.

Est-ce que l'école est meilleure quand elle est petite? Il y a des avantages évidents aux petites écoles : l'encadrement des élèves est plus facile, la discipline aussi. On s'y sent entouré, comme faisant partie d'une communauté tissée serrée.

Et c'est plus facile pour le personnel de travailler ensemble, dans une approche concertée.

Mais les grandes écoles ont aussi leurs avantages : avec plus d'élèves, les budgets augmentent, donc les services aussi. Et on peut saluer la richesse que procure la diversité d'une école très fréquentée. En s'organisant en plusieurs petites unités, les grandes écoles peuvent-elles réussir à aller chercher certaines qualités des écoles plus petites?



L'école idéale doit-elle valoriser l'expérience?

Profession très syndicalisée s'il en est une, l'enseignement semble effectivement accorder une place de choix à l'expérience et à la longévité.

Les jeunes enseignants qui sortent des universités ont parfois de la difficulté à trouver un poste qui leur procure une certaine sécurité d'emploi... Dans certains secteurs, ils devront se contenter, pendant plusieurs années, de suppléance au jour le jour ou de contrats temporaires ou à temps partiel.

Une injustice, selon plusieurs d'entre eux qui accusent les « vieux » profs de prendre toute la place.

Est-ce si mal? Devant des classes de plus en plus complexes, le « millage » (*kilométrage en France*) peut représenter un atout indéniable.

Autres reportages qui nous ont interpellés

La loi du collège

Arte - Mariana Otero (1994)

Pendant un an, Mariana Otero a filmé la vie et les conflits dans un collège réputé "difficile" mais aussi les espoirs et le regard des élèves sur eux-mêmes.

Dans le secret des lycées

FR2 - Jacques Cotta et Pascal Martin (1997)

Qu'en est-il des lycéens d'aujourd'hui ? Que se passe-t-il dans le secret des arrières-cours, sur les pelouses des internats ou au dernier rang de la classe ? Les témoignages montrent combien les difficultés sociales actuelles trouvent leur prolongement dans l'univers des lycées, à la fois clos et ouvert. Cela compromet l'assiduité et menace les projets d'avenir des jeunes qui perdent leur motivation.

Être et avoir

Arte - Nicolas Philibert (2002)

L'apprentissage de la lecture, la question de « vivre ensemble »... Le film suit pendant une année scolaire un instituteur et sa classe unique d'enfants de 4 à 11 ans dans l'école communale de St-Étienne-sur-Usson, en Auvergne.

Apprendre l'école pas trop tard

Amfar Fpe, DRIV (2010)

Clip musical interprété par les élèves de l'école Bory-Saint-Vincent dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme. (également disponible en mp3)

Ce n'est qu'un début

Jean-Pierre Pozzi et Pierre Barougier (2010)

Durant leurs premières années de maternelle, ces enfants d'une ZEP de Seine-et-Marne, ont expérimenté avec leur maîtresse, Pascaline Dogliani, un atelier de philosophie. Des enfants de 3 et 4 ans capables de penser par eux-mêmes, qui discutent de l'amour, la liberté, l'autorité, la différence, l'intelligence, avec leur spontanéité, leur bon sens, leur poésie. Et qui font déjà preuve, parfois, d'un incroyable esprit citoyen...

Tu vas en prendre une !

ARTE - Leïla Djitli (2011)

Qu'y a-t-il de commun entre la petite tape pour marquer le coup et la gifle donnée par une mère excédée ? En partant de témoignages de parents qui "lèvent la main" sur leur enfant, la réalisatrice cherche à comprendre ce qu'il y a derrière ce geste. À quel moment cela dérape-t-il ? Existe-t-il des solutions pour renoncer à la violence ordinaire ? Comment exercer son autorité ?

Ados, l'autorité en faillite

Fr2 - Émission complément d'enquête (2011)

Comment restaurer l'autorité dans une école qui semble de plus en plus démunie face à des jeunes indisciplinés et agressifs ? Un phénomène qui ne se limite pas aux quartiers difficiles.

L'école à bout de souffle

Public Sénat - Marina Julienne (2012)

Malgré des programmes surchargés, des rythmes scolaires intenses, des évaluations à répétition, les résultats ne sont pas à la hauteur, et l'école est de plus en plus inégalitaire.

Enfants obèses, leur combat de tous les jours

Direct8 - À chacun son histoire (2012)

En France, près d'un enfant sur cinq est en surpoids. Beaucoup le resteront à l'âge adulte avec des conséquences médicales graves. Mauvaises habitudes alimentaires, héritage génétique, problèmes psychologiques, manque d'activité physique : les causes diffèrent. Pour sortir de cette spirale, des parents et des enfants mènent au quotidien de véritables combats.

Jeunesse sous surveillance

France télévisions - Amal Mogaïzel (2012)

Chaque année en France, près de 80 000 mineurs se retrouvent en garde à vue et convoqués dans le bureau d'un juge. La réalisatrice a recueilli la parole et le témoignage de quelques adolescents en perdition, de magistrats et de professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Enquête sur la violence dans les cours de récré

Direct 8 - Jean Gordillo (2012)

Le nombre d'incidents graves signalés dans les établissements du secondaire s'élève à 44 000 par an. Racket, harcèlement, actes violents, mais aussi pratiques dangereuses comme le « jeu du foulard », auquel certains écoliers s'initient dès le plus jeune âge : aujourd'hui, élèves, professeurs, mais aussi parents sont concernés par cette violence à l'école qui sévit au quotidien.

Quand nous étions écoliers

France télévisions - documentaire de René-Jean Bouyer (2012)

Quand dans les années 30 les élèves faisaient 5 fautes à la dictée du certificat d'études, ceux de 1995 en faisaient 17... Comment parler de la crise de l'école sans verser dans la polémique et le dogmatisme? Pour répondre, Jean Bouyer passe l'école au tamis de l'histoire et la confronte à celle d'aujourd'hui : démocratisation, mixité, égalité des chances, intégration de la différence... Autant de questions abordées au travers d'archives et le suivi de deux institutrices, l'une dans le 19e arrondissement de Paris, l'autre dans un village de l'Aube.

Le trimestre de la dernière chance

M6 - Marion Wegrowe (2012)

Les « décrocheurs », ces élèves qui quittent l'école livrés à eux même sans aucun diplôme, pas même le brevet des collèges... Les élèves en grandes difficultés du collège Paul Fourrey, un collège à la campagne pourtant en zone d'éducation prioritaire, représentent un défi de taille pour le principal et les profs qui refusent de baisser les bras. La méthode de l'équipe est la douceur et le dialogue. Mais cette gestion de père de famille va-t-elle payer ?

Cahier édité en
en juillet 2015 par

CRC-UR

Centre de ressources de la
Cohésion sociale et urbaine
de la Réunion

14, allée des saphirs
CS 61044
97404 Saint-Denis cedex
tél 02 62 20 55 41
fax 02 62 20 54 55

bernard.devienne@externes.drjscs.gouv.fr
yolaine.blainpain@externes.drjscs.gouv.fr
marine.gerard@externes.drjscs.gouv.fr
www.reunion.drjscs.gouv.fr/spip.php?article121

DÉJÀ PARUS :

- ▼ L'accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires.
- ▼ La population mahoraise des quartiers prioritaires.
- ▼ La gestion urbaine de proximité.
- ▼ La politique de la ville locale : état des lieux et perspectives



La rédaction de ce cahier doit beaucoup à la collaboration soutenue de

Myriam SAVIO, déléguée du Préfet, en charge de cette thématique

& des coordonnatrices et coordonnateurs

Bernard BOISSIER, PRE de Saint-Pierre
Marie DIEDHOU, PRE de Trois-Bassins
Mathieu DURIÉS, PRE de Saint-André
Jean FRECHINA, PRE de La Possession
Cynthia HENRY, PRE de Saint-Denis
Dominique HIBON, PRE de Saint-Leu
Marie-Paule LAURENT, PRE du Tampon
Josette PAÛS, PRE de Saint-Louis
Magali PETRAUD, PRE de Saint-Paul
Christelle VAUDEMONT, PRE du Port

ainsi qu'aux conseils avisés de

Josiane CASTELLS, déléguée régionale adjointe à la ville jusqu'en décembre 2010

